

PROGRAMME QUALIFICATION DES JEUNES (PQJ)

GUIDE D'APPLICATION



ÉDITION

Cette publication a été réalisée par le Sous-ministériat à la protection de la jeunesse en collaboration avec la Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux qui peuvent le consulter à l'adresse :

Quebec.ca/publications-santé-services-sociaux.

Dépôt légal – 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-555-02493-9 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2025

RESPONSABLE

Isabelle Lavertu, Coordonnatrice provinciale PQJ

RECHERCHE ET RÉDACTION

Paul Langlois, Agent de planification, programmation, recherche du CIUSSS de la Capitale-Nationale

Isabelle Lavertu, Coordonnatrice provinciale PQJ

REMERCIEMENTS POUR LA RÉVISION SCIENTIFIQUE

Vanessa Fournier, M. Serv. Soc., Conseillère en développement de la recherche, Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles (CRUJeF)

REMERCIEMENTS POUR LA COLLABORATION À LA RÉVISION

Sandy Cloutier, Formatrice provinciale PQJ du CISSS des Laurentides

Claudine Ratelle, Formatrice provinciale PQJ du CISSS de la Montérégie-Est

Line Nobert, Formatrice provinciale PQJ du CISSS de la Côte-Nord

Julie Moreau, Formatrice provinciale PQJ du CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Patricia Quesnel, Cheffe d'équipe PQJ du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue

Annick Bonneville, Cheffe de service PQJ et Aire Ouverte du CISSS de l'Estrie – CHUS

L'apport de la **Communauté de pratique**, des **jeunes**, des **intervenants**, des **gestionnaires** responsables régionaux

Lesley Hill, Directrice nationale de la protection de la jeunesse et sous-ministre adjointe

Amélie Morin, Directrice générale adjointe du Partenariats, services sociaux et réadaptation (DGA-PSSR) du CIUSSS de la Capitale-Nationale

Catherine Émond, Conseillère au MSSS

Jessy Steve Gagné, Conseiller aux programmes jeunesse au MSSS

Karia Lussier, Jeune experte et paire aidante/éducatrice, Direction programme jeunesse, CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Caroline Cellard, Chercheure, CRUJeF

Martin Goyette, Chercheur, Institut universitaire jeunes en difficulté

Contribution de la **Direction de l'enseignement et des affaires universitaires du CIUSSS de la Capitale-Nationale (DEAU)** pour l'évaluation des outils incontournables, avec les jeunes expertes participantes **Érika Beaudoin-Labelle** et **Noémie Jean** ainsi qu'avec l'équipe PQJ du CIUSSS de la Capitale-Nationale

Mot de la Directrice nationale de la protection de la jeunesse



Quand je pense à ma propre transition à la vie adulte, je réalise qu'il s'agissait plus d'un processus presque inconscient de prise en charge de mon destin, au fur et à mesure que mon niveau de développement me permettait de grandir et d'acquérir l'autonomie nécessaire à la vie autonome. Il n'y avait pas vraiment de moment charnière ou de prise de conscience soudaine que j'étais devenue « adulte », surtout pas à l'âge mythique de la majorité. La vie m'a permis doucement de prendre en charge ma destinée. Aucune famille n'est parfaite, mais je peux affirmer, avec reconnaissance, que mes parents étaient là pour moi, et pour mes frères, dans cette période importante de notre développement.

La vie adulte devrait revêtir quelque chose d'énergique et de positif : un niveau d'accomplissement et de liberté, un sentiment de fierté, une maîtrise de soi, la fougue de la jeunesse, l'espoir d'un avenir où tout est possible ! Pourtant, pour certains jeunes, cette transition comporte également énormément de peur et d'incertitude, surtout pour les jeunes qui n'ont pas l'accompagnement et le soutien nécessaires.

Une tendance à la hausse est observée dans plusieurs pays occidentaux de l'âge à laquelle les jeunes quittent le domicile familial. Il est généralement reconnu que les défis de l'âge adulte sont exacerbés par le contexte socioéconomique en cours. Pourtant, les jeunes pris en charge par le système de protection de la jeunesse sont ceux qui connaissent le plus d'obstacles et qui doivent voler de leurs ailes le plus rapidement.

Trop longtemps, l'offre de services aux jeunes en difficulté a misé sur la gestion des comportements et sur l'émancipation des jeunes, sans toujours tenir compte de leurs besoins d'accompagnement et d'expérimentation pour apprendre et pour prendre de meilleures décisions pour eux-mêmes. Pourtant, une transition satisfaisante pour le jeune lui-même est nécessairement subjective, nécessitant une adaptation des services à chaque jeune, selon ses aspirations, son vécu et ses besoins.

Le Programme de qualification des jeunes (PQJ) n'a pas la prétention de répondre à l'ensemble des besoins de soutien des jeunes en transition à la vie adulte, mais a le potentiel de devenir un élément incontournable pour assurer le soutien psychosocial aux jeunes qui quittent les services de la protection de la jeunesse pour s'aventurer dans la vie autonome. Cette transition commence évidemment bien avant la sortie de l'hébergement. Elle n'est pas du tout linéaire et l'accompagnement offert doit être flexible et permettre des allers-retours. Le PQJ reconnaît le fait que les besoins des jeunes sont divers et nécessitent la contribution de plusieurs secteurs incontournables : Emploi, Éducation, Revenu, Logement, Santé et services sociaux, pour n'en nommer que quelques-uns. Un effort soutenu est requis pour travailler ensemble dans une visée de réduction des inégalités sociales et des obstacles auxquels font face nos jeunes en contexte de vulnérabilité.

Les jeunes sont résilients et remplis de ressources personnelles et de compétences. Ils ont de belles et de grandes capacités. Il arrive que notre regard sur eux doive changer, tout comme celui de la société dont le regard est parfois dur et totalement non mérité. Ainsi, il faut viser l'égalité des chances et tenir compte du fait que les services doivent s'adapter aux jeunes, et non l'inverse. La visée du PQJ est de leur permettre d'atteindre tout leur potentiel, avec l'appui d'un réseau de partenaires engagés et grâce à la participation et à la mobilisation des jeunes eux-mêmes.

Ces jeunes auront toujours mon oreille ainsi que mon engagement ferme à améliorer les services publics qui leur sont destinés.

Lesley Hill

Directrice nationale de la protection de la jeunesse et sous-ministre adjointe

Mot de la coordonnatrice provinciale



Programme qualification des jeunes (PQJ)

La recherche et les acteurs du terrain font remarquer depuis plus de 30 ans que le passage à la majorité constitue une fin abrupte de la prise en charge pour les jeunes placés dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse. En plus des défis pour notre jeunesse en général, cette transition à la vie adulte exige une grande capacité d'adaptation et peut laisser place à un immense stress et à une grande solitude. Certains acceptent notre soutien lors de ce passage et d'autres préfèrent voler de leurs propres ailes, en quête de liberté.

Les investissements du MSSS en juillet 2020 ont permis le rehaussement et l'harmonisation provinciale du Programme qualification des jeunes, et ce, tout en s'assurant de préserver les conditions de succès essentielles à la pérennité du sens et de la philosophie de l'accompagnement au sein du Programme. Le PQJ 2.0 s'inscrit ainsi dans le soutien à une pratique préventive du développement de l'autonomie.

La coordination provinciale et les équipes régionales déploient de multiples efforts et établissent de nombreux partenariats pour offrir une continuité de soins et de services à ces jeunes adultes. Le développement et le maintien de partenariats institutionnels, interministériels et communautaires font partie de l'ADN du programme depuis son implantation. Le PQJ 2.0 vient souligner à nouveau l'importance de redoubler les efforts concernant :

- le soutien au logement ;
- la création du réseau social et de soutien ;
- l'intégration socioprofessionnelle (y compris la scolarisation, les formations, le bénévolat, les stages, l'employabilité) ;
- les apprentissages fonctionnels, relationnels et humains axés sur le rétablissement.

Ces efforts comportent leur lot de défis et doivent être faits en collaboration et en complémentarité avec tous les acteurs jeunesse. Il importe de s'attarder aux apprentissages requis en amont de la transition. De plus, il devient crucial d'unir nos efforts quant à la réflexion sur le développement des soins et services ainsi que sur l'accompagnement offert dès le début d'un placement. Les jeunes, y compris les jeunes hébergés en milieu de vie substitut en vertu de la LPJ devenus adultes, affirment l'importance des points suivants :

- humaniser les services et désinstitutionnaliser l'hébergement offert aux enfants ;
- créer des occasions d'apprentissages du quotidien de la vie adulte et diminuer les écarts entre l'institutionnalisation et la communauté ;
- instaurer une gestion de risque partagée et concertée ;
- miser sur l'accompagnement dans le réseau dès le début du placement et sur le développement du pouvoir d'agir ;
- favoriser la participation et l'engagement dans le parcours de vie des jeunes.

Le PQJ repose sur une approche novatrice, flexible et individualisée qui permet aux jeunes d'acquérir une meilleure estime de soi ainsi que d'améliorer les apprentissages et les compétences favorables à l'intégration sociale et professionnelle et à une transition à la vie adulte réussie. Les partenariats sont par ailleurs essentiels à la mise en place de trajectoires et de continuité de services. Les efforts déployés « Ensemble » favoriseront l'expérimentation des jeunes et l'accompagnement dans leurs développements afin qu'ils puissent devenir des citoyens adultes engagés dans la société.

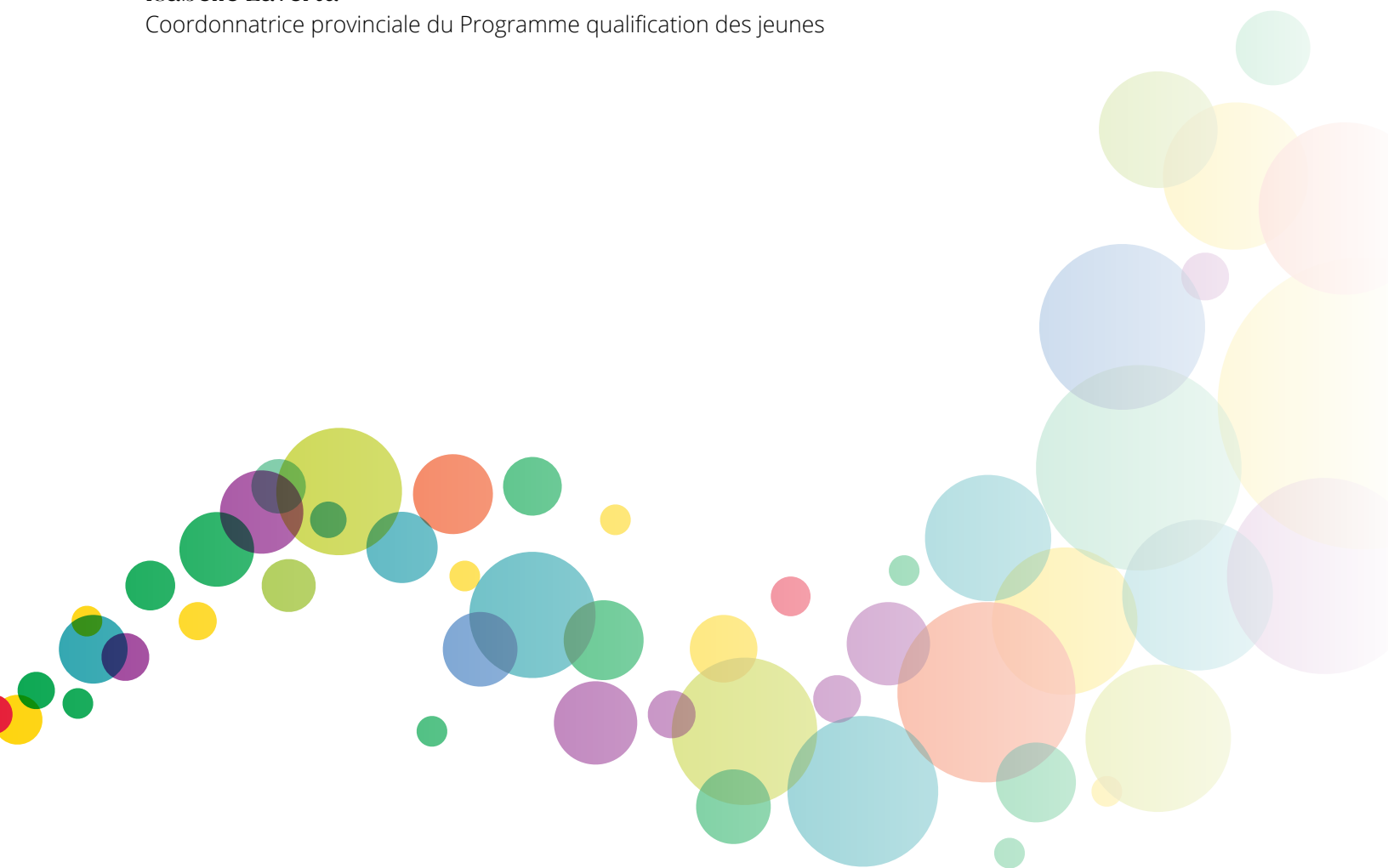
Nous devons nous unir pour eux !

Le réseau doit s'ajuster et se mobiliser en cohérence et en partenariat !

Tel est le legs que nous souhaitons offrir, pour l'intérêt de nos enfants, de notre jeunesse québécoise, de ces adultes en devenir !

Isabelle Lavertu

Coordonnatrice provinciale du Programme qualification des jeunes



Mot de Megan



« Yo. Je m'appelle Megan, et j'ai 19 ans. Je termine bientôt mon programme PQJ. Ça va bientôt faire 3 ans qu'elles sont dans ma vie. J'ai fait un bon bout de chemin, mais ciboulette que mon parcours n'a pas toujours été facile. J'ai eu un milieu familial difficile : séjour en famille d'accueil et finir en placement CR pour 11 mois.

J'avais des troubles de comportement, abus de substance, fréquentation à risque, impulsivité, négligence... Pendant cette période, maudit que je n'étais pas facile avec les gens. Je me méfiais beaucoup des gens, je n'acceptais pas l'aide.

Aujourd'hui, j'ai un travail que j'adore, mon appartement et, bientôt, mon permis de conduire. PQJ est entré dans ma vie quand j'étais au CR. Il m'aide beaucoup à m'améliorer. Avec les temps, j'ai appris à exprimer mes émotions, montrer ma vulnérabilité. Je me permets de plus vivre ce que je ressens.

Par contre, encore aujourd'hui, ce n'est pas parfait, mais je continue de m'améliorer et d'apprendre à me connaître.

Que peut-on dire sur mon réseau ? Il s'est amélioré. J'ai fait du ménage. Je ne laisse pas n'importe qui être dans ma vie. J'ai appris à aimer passer du temps seule. En cours de chemin, j'ai dû changer d'intervenante. Au début, je ne voulais pas. Au début, je ne l'ai pas accepté, mais j'ai appris à la connaître. Puis finalement, je l'aime bien. J'ai appris à laisser une chance aux nouvelles personnes. La fin fait peur, mais il y a toujours les services ponctuels du PQJ. »

Megan



Sigles et abréviations

ACEF	Associations coopératives d'économie familiale
ACJQ	Association des centres jeunesse du Québec
ACLSA	Ansell-Casey Life Skills Assessment
BCJ	Bureau de consultation jeunesse
BCRC	Black Community Resource Centre
CDC	Corporation développement communautaire
CDEC	Corporation développement économique communautaire
CFER	Centres de Formation en Entreprise et Récupération
CIASF	Centre d'intervention en abus sexuel pour la famille
CJE	Carrefour jeunesse-emploi
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CLE	Centre local d'emploi
CLSC	Centre local de services communautaires
CNESST	Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CNPC	Centre national de prévention du crime
CR	Centre de réadaptation
CRJ	Centre Ressource Jeunesse
CRJDA	Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation
CSDEPJ	Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse
EDJeP	Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés au Québec et en France
ELDEQ	Étude longitudinale du développement des enfants du Québec
ENA	Environnement numérique d'apprentissage
FG	Foyer de groupe
FQJC	Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants
IMV	Intervention en milieu de vie
ISP	Intégration socioprofessionnelle
LPJ	<i>Loi sur la protection de la jeunesse</i>
LSJPA	<i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>
LSSSS	<i>Loi sur les services de santé et les services sociaux</i>

LMRSSS	<i>Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux</i>
MAJL	Mesures alternatives jeunesse de Laval
MSR	Ministère de la Sécurité du revenu
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
PCA	Plan de cheminement vers l'autonomie
PI	Plan d'intervention
PII	Plan d'intervention interdisciplinaire
PIJ	Projet intégration jeunesse
PSI	Plan de services individualisé
PNF	Plan national de formation
PQJ	Programme qualification des jeunes
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
RTF	Ressource de type familial
SARCA	Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement
SEMO	Services externes de main-d'œuvre
TDAH	Trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité
TRÎL	Travail de Rue de l'Île de Laval
UETMIS	Unité d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en services

Table des matières

1. Mise en contexte	1
1.1 Origine du PQJ	1
1.2 Réforme de 2015	3
1.3 Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse	3
1.4 Annonces du MSSS	4
1.5 Vision de l'accompagnement du PQJ	5
1.6 Résultats de recherche	6
2. Présentation générale du programme	8
2.1 Approches privilégiées par le PQJ	8
2.2 But, volets et retombées attendues	11
2.3 Jeunes ciblés et sélection	14
2.4 Services du PQJ	20
2.5 Soutien et développement	28
2.6 Principes d'action	29
3. Profil et compétences des intervenants du PQJ	31
3.1 Type d'accompagnement du PQJ	31
3.2 Compétences spécifiques de l'intervenant du PQJ	32
3.3 Grille de réflexion pour l'intervenant postulant au PQJ	33
4. Partenariat	36
4.1 Partenariat aujourd'hui	36
4.2 Clarification des concepts	37
4.3 Le partenariat et les stratégies à mettre en place	38
5. Outils du PQJ et activités d'accompagnement	41
5.1 Outils du PQJ	41
5.2 Activités d'accompagnement	49
6. Soutien clinique et encadrement	52
6.1 Éléments de définition et standards	52
6.2 Partage des responsabilités à l'échelle provinciale et régionale	54
6.3 Outils de gestion clinique et administrative et outils d'encadrement	56
6.4 Formation provinciale et Communauté de pratique	59
7. Témoignages	61
7.1 Témoignages des jeunes	61
7.2 Témoignages intervenants PQJ et famille d'accueil	66
Conclusion	68
Bibliographie	69
Annexes	75
Annexe A – Processus de sélection des jeunes	75
Annexe B – Présentation du PQJ aux jeunes	76
Annexe C – Compétences spécifiques de l'intervenant PQJ	77
Annexe D – Grille de réflexion pour les intervenants postulants au PQJ	79

1. Mise en contexte



En 2004, le Conseil permanent de la jeunesse constate dans son portrait des jeunes en centres jeunesse que « la réinsertion sociale des jeunes ayant séjourné en centres jeunesse est difficile, pour ne pas dire pénible pour plusieurs. Les institutions ne préparent pas adéquatement les jeunes à leur retour en société et ces derniers éprouvent des problèmes à maints égards. Ils sont notamment craintifs devant l'inconnu et font difficilement l'apprentissage d'une liberté nouvellement acquise. Ils ignorent presque tout du fonctionnement pratique de la vie en appartement, de la recherche d'un emploi, des obligations financières et sociales reliées à la vie adulte. »

Outre le Conseil permanent de la jeunesse, d'autres instances à l'époque se montrent préoccupées par le sort des jeunes qui entrent dans la vie adulte après un passage dans un milieu de vie substitut. Déjà en 1995, un rapport du ministère de la Sécurité du revenu souligne que ce passage semble « déboussoler les jeunes » : sur 919 jeunes ayant fait une demande à la sécurité du revenu à la suite d'un placement, 71 % sont encore dépendants de l'aide sociale 10 ans plus tard (Lemieux et Lanctôt, 1995).

En 2000, à la suite du décès d'un jeune placé en famille d'accueil quelques jours avant ses 18 ans, un rapport du coroner fait des recommandations en lien avec la prise en charge des jeunes. Toujours en 2000, le Groupe de travail sur la politique de placement en famille d'accueil (Rapport Cloutier, 2000) recommande, pour les jeunes placés, une meilleure préparation à la vie autonome et un soutien transitoire lors de leur passage à la majorité. Enfin, en 2002, l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) met en relief dans un rapport « l'importance de développer des interventions visant la qualification des jeunes des centres jeunesse de façon à contrer le recours aux ressources de l'assistance sociale à leur sortie du milieu substitut. » (ACJQ, 2002).

C'est précisément à l'ensemble de ces difficultés, et à celle plus vaste de la marginalisation des jeunes, que le Programme qualification des Jeunes (PQJ) s'attaque dès le départ.

1.1 Origine du PQJ

Concrètement, le Programme qualification des jeunes voit le jour à la suite du Sommet du Québec et de la jeunesse, tenu en février 2000, lequel « plaçait la qualification des jeunes au centre d'un vaste plan visant à venir en aide principalement aux adolescents en difficulté » (Goyette et Morin, 2010). Ce projet de l'Association des centres jeunesse (ACJQ), mené de 2001 à 2005, est alors associé à la recherche-action Solidarité jeunesse à titre de projet satellite afin de pouvoir notamment « étudier ses effets et permettre de dégager de nouvelles stratégies d'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes de 16 à 18 ans recevant des services des centres jeunesse. » (*ibid.* ; Goyette et coll., 2006).

L'initiative s'implante d'abord dans quatre régions du Québec : Abitibi-Témiscamingue, Laval, Montréal (les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw) et Outaouais. Elle parvient à joindre 80 adolescentes et adolescents âgés de 16 ans, soit 33 filles et 47 garçons issus des centres jeunesse ciblés. Les participants ont alors à leur actif une histoire importante de placement, un scénario de réintégration en milieu familial peu plausible, l'absence de projet précis de scolarisation ou de formation professionnelle. S'ajoute à cela un profil personnel particulier : « Ils manifestaient de l'insécurité, avaient une faible estime de soi, un réseau social faible, éprouvaient des difficultés à attendre la gratification, à respecter les consignes et à se mettre des limites. » (Goyette et Morin, 2010)

Pour sa part, l'équipe PQJ issue du projet pilote compte sur « une coordonnatrice provinciale, des responsables régionaux et deux intervenants par centre jeunesse. » (*Ibid.*) En gros, la coordination provinciale favorise la synergie entre les centres jeunesse concernés et facilite les interactions « entre le monde de l'intervention et le monde politico-gestionnaire » (*Ibid.*). Les responsables régionaux font la promotion du PQJ, assurent la communication entre les instances, jouent un rôle clé dans « la résolution de problèmes d'implantation ». Les intervenants sont en fait des éducatrices et éducateurs « affectés à temps plein à l'accompagnement des jeunes recrutés. » (*Ibid.*) et assumant la charge de dix jeunes.

Trois stratégies résument bien l'intention du projet d'origine :

- constituer une équipe d'intervenants experts en matière de préparation au passage à la vie adulte, à la qualification et à l'insertion socioprofessionnelle ;
- intervenir précocement et intensivement auprès des jeunes ;
- accompagner les jeunes dans leur milieu au-delà de la frontière des 18 ans.

Afin « d'obtenir un portrait de chacun des participants et de guider l'intervention » (*Ibid.*), un protocole est mis en place et celui-ci tire profit de deux outils d'évaluation, soit :

- le Portrait synthèse du jeune et de sa famille, conçu en collaboration avec le Groupe de recherche sur les inadaptations sociales de l'enfance de l'Université de Sherbrooke (Pauzé et coll., 2004) ;
- l'*Ansell-Casey Life Skills Assessment* (ACLSA) (Ansell, 2001) qui explore, cette fois, six domaines de l'autonomie fonctionnelle : « les tâches de la vie quotidienne, le logement et les ressources communautaires, la gestion financière, la capacité de prendre soin de soi, les relations sociales et les habitudes scolaires et de travail » (*Ibid.* ; Nollan, 2000 ; voir aussi la section 5.1.3 de ce guide : Guide d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle).

Les résultats de l'évaluation apparaissent probants. Globalement, on observe une amélioration considérable de l'autonomie des jeunes au cours de l'intervention du PQJ et aussi par la suite. On observe également une sévérité du profil des adolescents en diminution constante et une augmentation des dispositions personnelles lors de la même période (Goyette et coll., 2007). Devant les résultats positifs de l'évaluation du projet pilote, « [...] une généralisation du programme à l'ensemble des centres jeunesse du Québec a été entreprise depuis 2006. » (Goyette et Morin, 2010)

1.2 Réforme de 2015

Un tournant majeur survient avec la réforme de 2015 et l'application de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, RLRQ c O-7.2 (réforme du ministre Barrette). Celle-ci intègre, dans les nouveaux centres intégrés et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CISSS et CIUSSS), les services sociaux spécialisés.

Cette mouvance sans précédent visant à accroître l'efficacité et l'efficacéité du réseau ne vient pas sans laisser derrière elle quelques défis à relever, comme on l'observe avec les enjeux touchant l'abolition de l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ). Rappelons que jusqu'en 2015, celle-ci a joué un rôle central dans l'amélioration des pratiques en protection de la jeunesse, notamment en servant de lien entre les centres jeunesse, en assurant l'uniformité des services dans la province et en jouant un rôle déterminant dans le développement des bonnes pratiques. « En plus de l'élaboration de formations spécialisées diffusées par l'ACJQ via le Programme national de formation (PNF), des guides de pratique, des cadres de référence et des programmes ont été développés » (CSDEPJ, 2021). Pensons à :

- S'occuper des enfants (SOCEN) ;
- Programme qualification des jeunes (PQJ) ;
- plan de cheminement vers l'autonomie ;
- Ma famille, ma communauté ;
- projet de vie ;
- Programme négligence (*Ibid.*).

Le contexte particulier de la réforme de 2015 et la disparition de l'ACJQ imposent désormais des ajustements majeurs, notamment pour le PQJ qui perd alors sa coordination provinciale.

1.3 Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

En 2019, les événements s'enchaînent et mènent rapidement à un vaste chantier de réflexion qui vise à examiner « les dispositifs de protection de la jeunesse » pour mieux en préciser les enjeux et les obstacles et, finalement, formuler des recommandations sur les améliorations attendues. D'abord, le 30 avril 2019, survient le décès d'une fillette de Granby qui crée une onde de choc auprès de la population québécoise. D'autres drames familiaux se produisent, au cours des mois suivants, qui ajoutent à la pression sur un système toujours confronté à la difficulté de la hausse constante des signalements. Le 30 mai 2019, afin de cogiter « non seulement sur les services de protection de la jeunesse, mais également sur la loi qui l'encadre, sur le rôle des tribunaux, des services sociaux et des autres acteurs concernés » (CSDEPJ, 2021), le Gouvernement du Québec confie à une commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse le soin d'entreprendre le mandat.

À l'ordre du jour des nombreux sujets abordés par la Commission présidée par Régine Laurent, le thème de la transition à la vie adulte refait surface et tire profit désormais d'une tribune de choix. C'est l'occasion d'échanger sur la contribution du PQJ qui s'étend aux différentes régions du Québec, sur les jeunes qui en ont bénéficié, sur l'importance de voir ce programme « probant » être bonifié. En fait, ses critères d'admissibilité (notamment celui de l'âge) sont trop restrictifs en raison des places limitées et de l'objectif de cibler les jeunes présentant le profil le plus vulnérable.

En conclusion de ses travaux, une recommandation phare de la Commission Laurent propose de mettre en place un programme de soutien post placement jusqu'à l'âge de 25 ans pour les jeunes en transition vers l'âge adulte, et ce, par différentes mesures :

- soutien au logement ;
- scolarisation et qualification professionnelle ;
- revenu ;
- soutien social et communautaire ;
- accès aux services de santé et services sociaux (*Ibid.*).

En ce qui a trait spécifiquement au PQJ, la Commission recommande de rendre accessible le Programme « à toute la clientèle visée », en mobilisant davantage de ressources afin de permettre d'élargir les critères et ainsi joindre plus de jeunes, en assurant à nouveau une coordination nationale du programme et en assortissant les budgets « d'un plan d'implantation et de suivi de la mise en œuvre et des résultats annuels de la fréquentation et des impacts sur les jeunes » (*Ibid.*).

Les modifications apportées plus tard à la *Loi sur la protection de la jeunesse* (PL-15) sont en cohérence avec les recommandations de la Commission Laurent en matière de transition à la vie adulte, comme on l'observe avec l'article 57.2.2. Ce dernier prévoit de convenir avec le jeune d'un plan pour assurer cette transition dans les deux années précédant ses 18 ans, ou encore d'informer le jeune des services de soutien offerts par des personnes, des établissements ou des organismes. On l'observe aussi avec l'article 62.1 en lien avec les séjours prolongés en vue d'intégrer progressivement le milieu de vie, ce qui est prévu à 18 ans.

1.4 Annonces du MSSS

Avant même le dépôt final du rapport Laurent, le gouvernement du Québec annonce l'investissement d'une somme de 90 millions visant à rehausser les services destinés aux jeunes en difficulté et à leur famille. Cette somme supplémentaire doit permettre de consolider les services de protection de la jeunesse, de l'hébergement jeunesse, du Programme d'intervention de crise et de suivi intensif dans le milieu et les services juridiques.

L'investissement prévoit, par ailleurs, de bonifier le soutien clinique aux intervenants et intervenantes ainsi que le soutien aux familles d'accueil. Avec ces fonds, le gouvernement tient compte du Programme qualification des jeunes dont il veut notamment voir le nombre de participants augmenter. En fait, il donne globalement les moyens au réseau de la santé et des services sociaux d'agir sur plusieurs fronts en ce qui a trait aux services pour les jeunes en difficulté et leur famille. C'est dans ce contexte que la coordination provinciale pour le PQJ est réactivée en janvier 2021. Afin de soutenir la démarche ministérielle, des pistes de solution aux enjeux du PQJ sont déposées en juin 2020 à la suite d'une mobilisation des responsables régionaux et de certaines directions du programme jeunesse.

1.5 Vision de l'accompagnement du PQJ

L'ensemble des efforts menés au sein du PQJ sur une période de plus de 20 ans contribue aujourd'hui à jeter les bases d'une philosophie d'intervention, voire d'une vision de l'accompagnement qui influence l'organisation des services entourant la transition vers l'âge adulte. Celle-ci continue d'évoluer grâce aux partenaires avec qui les équipes PQJ collaborent au quotidien. Une description en quelques points permet de voir en quoi elle consiste.

1.5.1 Intervenants experts à la préparation à la vie adulte et à la qualification

Le Programme qualification des jeunes fait partie des programmes de réadaptation au sein des services en protection de la jeunesse où le volontariat constitue un facteur essentiel. Il possède la finalité et les caractéristiques de l'intervention de réadaptation qui sont de rétablir la relation harmonieuse des jeunes avec leur milieu et de permettre leur intégration sociale. En ajout aux autres services de réadaptation et services psychosociaux, les jeunes sont amenés à se projeter dans le temps, à se définir un projet, à expérimenter et à développer des compétences pour mieux assumer les responsabilités de la vie adulte. Intimement liées, l'autonomie et la qualification se construisent de pair et ne peuvent tendre vers des projets réussis qu'avec le soutien d'un réseau social fonctionnel et diversifié qui amène les jeunes à définir leur projet et à choisir les moyens qui leur permettent de s'engager dans un cheminement propre à eux.

1.5.2 Vision globale de la situation des jeunes

Il s'agit ici d'examiner la situation des jeunes en tenant compte de leur histoire, des différentes transitions dans leur vie, de ce qui a laissé, somme toute, des empreintes. Le PQJ s'adapte au rythme des jeunes en leur accordant une place centrale dans le processus d'intervention et d'accompagnement, en prenant en considération les objectifs qu'ils se donnent et en gardant aussi à l'esprit que leur motivation doit être constamment stimulée. Une attention particulière est portée à l'adaptabilité nécessaire des cadres d'intervention et des pratiques.

1.5.3 Précocité et intensité d'intervention

L'essence même du programme est un accompagnement intensif des jeunes, dans leur milieu de vie, de façon personnalisée et soutenue, pendant une période suffisamment longue pour préparer leur passage à la vie adulte (dès l'âge de 16 ans). L'intensité prend son sens à la fois par l'ajout du programme aux services déjà existants (intensité globale) et par l'ajout de temps d'intervention. Le nombre moyen de contacts par semaine entre les jeunes et leur intervenant du PQJ est de 3, dont minimalement un sous la forme d'une rencontre « face à face », tandis que les autres peuvent être faits par téléphone, courriel, Teams, Zoom, FaceTime, etc. En fait, l'intervenant planifie au moins une rencontre par semaine et répartit la totalité du temps d'intervention selon les besoins des jeunes. La flexibilité est attendue quant à l'organisation de l'agenda : certains soirs et certaines journées de fin de semaine sont requis pour permettre les contacts avec les jeunes dont les horaires sont atypiques.

1.5.4 Continuité au-delà de la frontière des 18 ans

Maintenir l'intervention durant un an au-delà de la majorité, ou plus si nécessaire, permet d'accompagner les jeunes dans leur vie d'adulte où ils sont confrontés à de nouvelles responsabilités dont, bien souvent, ils n'avaient pas estimé l'ampleur. La poursuite de l'intervention ou de l'accompagnement sert notamment à mettre les services, qui auront à continuer le travail auprès des jeunes, à leur disposition, et vise également à les

soutenir lors de situations imprévues (ex. : perte d'un logement ou hébergement transitoire, déménagement, psychose, grossesse, attente de prise en charge en psychiatrie adulte, etc.). Gardons à l'esprit que le réseautage (filet social et de soutien) doit s'amorcer dès le début de l'accompagnement et pas seulement après 18 ans.

« Pour plusieurs d'entre eux, une transition réussie dépend fortement du réseau social qu'ils arriveront à construire [...] La permanence et la stabilité émotionnelle des jeunes se préparent tôt. Ils ont besoin d'opportunités pour créer des relations stables et significatives pour eux, malgré les difficultés qu'ils vivent. Le développement d'un réseau social et communautaire/soutien doit être encouragé. »

(CSDEPJ, rapport synthèse, ch: 8)



1.5.5 Triple stratégie de soutien relationnel à la transition

On mise d'abord sur le développement d'une relation significative des jeunes avec un intervenant du monde adulte bien avant la transition, cette relation facilitant le passage à la vie adulte. On s'appuie ensuite sur la mise en relation des jeunes avec les institutions et associations du monde adulte. Enfin, on s'assure du développement à la fois d'un réseau social et d'un réseau de soutien permettant une interdépendance qui facilite l'insertion sociale.

1.6 Résultats de recherche

1.6.1 Évaluation du projet pilote de 2001 à 2005

Les résultats de l'évaluation du projet pilote (présentés au point 1.1 Origine du Programme) ont justifié une généralisation du PQJ et son implantation dans les 16 régions du Québec.

1.6.2 Rapport sur les jeunes participants au PQJ

Une évaluation de l'effet du PQJ a été menée auprès de 336 adolescents âgés de 16 à 18 ans, à partir de données issues de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés au Québec et en France (EDJeP) (Goyette et coll., 2022). Cette étude a permis de suivre les participants pendant deux ans, en les comparant à un groupe témoin composé de 336 jeunes présentant des vulnérabilités comparables, mais n'ayant pas bénéficié du programme.

Sur le plan de la satisfaction, la majorité des jeunes sondés ayant participé au PQJ considèrent que leur intervenant leur a permis de développer une meilleure compréhension de la vie adulte (71 %) et d'acquérir une plus grande confiance quant à leurs aptitudes (71 %). De plus, 76 % des jeunes sont d'avis que le soutien de leur intervenant a permis d'augmenter leur chance de réussir leur intégration dans un projet de vie adulte.

Concernant les sphères dans lesquelles l'intervenant PQJ a apporté du soutien, la satisfaction des jeunes est également élevée. C'est le cas principalement en ce qui a trait au soutien pour acquérir des compétences dans différents domaines de la vie adulte, pour apprendre à mieux se connaître, pour élargir son réseau social, pour développer son employabilité et pour s'intégrer sur le plan résidentiel.

Les données montrent aussi la stabilité du suivi PQJ, avec seulement le tiers des jeunes rapportant avoir changé d'intervenant durant toute la durée du programme. La fréquence des contacts avec l'intervenant est également élevée : 41 % des jeunes rapportent avoir un contact avec leur intervenant sur une base hebdomadaire.

Malgré cette appréciation généralement positive des services offerts par le PQJ, les résultats indiquent peu de changements concrets en matière d'insertion professionnelle. Plus précisément, aucune amélioration significative n'est observée concernant le niveau de scolarisation, la stabilité financière ou l'intégration sur le marché du travail. D'autres indicateurs liés au bien-être, comme la santé mentale, l'accès à un logement stable ou la parentalité précoce, n'ont pas non plus montré de progression notable.

Les résultats révèlent que près de 80 % des jeunes n'ont pas obtenu leur diplôme d'études secondaires, et que plus de la moitié demeure sans emploi. L'unique aspect présentant une évolution favorable concerne la consommation quotidienne de drogues, qui a diminué de manière significative chez les participants du programme.

Fait intéressant, l'étude souligne une variation des résultats selon l'origine ethnoculturelle. Les jeunes issus des communautés autochtones semblent tirer davantage de bénéfices en matière d'intégration professionnelle. En effet, au moment de la collecte de données, 40 % d'entre eux occupaient un emploi, contre seulement 18 % des jeunes allochtones.

Ces constats amènent à penser que, bien qu'utile, le PQJ ne suffit pas à lui seul pour soutenir efficacement ces jeunes dans la transition à la vie adulte. Il est toutefois essentiel de considérer que le programme cible une population particulièrement marginalisée, celle-ci cumulant de multiples facteurs de risque qui compliquent son parcours vers l'autonomie. L'accompagnement requis par ces jeunes est donc d'une grande complexité. Comme le soulignent d'autres recherches, un soutien individualisé, tel que celui offert par le PQJ, devrait s'inscrire dans un ensemble de services plus global, incluant entre autres des ressources en santé mentale et en logement. De plus, il est crucial d'aborder les obstacles systémiques et structurels qui freinent l'intégration sociale et professionnelle à la sortie des services de protection de la jeunesse.

1.6.3 Perspectives actuelles et futures

Les travaux de la Commission Laurent et les constats de recherche sont venus confirmer les observations terrain et les données statistiques recueillies dans les dernières années. Ils ont eu également un effet considérable sur la motivation du politique à investir dans la jeunesse, ce qui a ainsi permis le rehaussement du PQJ, par exemple :

- Une offre de service favorable à une plus grande accessibilité aux jeunes.
- La bonification des conditions de soutien au développement des pratiques auprès des collaborateurs.
- L'importance du partenariat fut également réitérée. Le partenariat fait partie de l'ADN du PQJ depuis sa création. Les acteurs du Programme ont besoin de collaborateurs, de partenariats interministériels, institutionnels et communautaires durables.
- Une mobilisation provinciale visant à redoubler d'efforts en ce qui a trait au développement de la stabilité résidentielle, de l'intégration socioprofessionnelle et du réseau de soutien avec un plan d'action provincial et des engagements régionaux.
- De plus, dans le sens de la Commission Laurent, une prolongation des services jusqu'à 25 ans fut confirmée.

Prochaine étape, une évaluation des effets du PQJ 2.0, qui comprend à la fois le savoir expérientiel et le savoir scientifique, sera très bénéfique pour l'affirmation des meilleures pratiques.

2. Présentation générale du programme



« Le PQJ cherche à augmenter, de façon significative, les chances de réussite de ces jeunes afin qu'ils s'inscrivent dans un projet de vie adulte épanouissant. La clientèle ciblée est donc celle pour laquelle les services réguliers ne suffisent pas. » (Goyette et Morin, 2010) Pour arriver à mettre en œuvre cette intention de départ, plusieurs éléments sont pris en compte et décrits à l'intérieur de la présentation générale du programme : les approches privilégiées ; le but, les volets et les retombées attendues ; les jeunes ciblés et la sélection ; les services du PQJ ; le soutien et développement ; les principes d'action.

2.1 Approches privilégiées par le PQJ

D'entrée de jeu, le PQJ privilégie une posture d'accompagnement favorisant au maximum la participation des jeunes et intégrant les principales sources suivantes :

- Le pouvoir d'agir
- L'approche milieu
- L'approche psychoéducative

Ces sources, parfois similaires quant au contenu et parfois complémentaires, sont en fait l'expression d'une seule et même volonté : soutenir l'évolution du jeune dans sa quête d'autonomie et d'intégration sociale positive.

2.1.1 Pouvoir d'agir

Vallerie et Le Bossé (2006) proposent la définition suivante pour le pouvoir d'agir : « Un processus caractérisé par l'exercice d'une plus grande maîtrise sur l'atteinte d'objectifs importants pour une personne, une organisation ou une communauté. » C'est d'abord sur ce pouvoir d'agir des jeunes que s'appuie le PQJ. Cela signifie pour ces derniers d'avoir du contrôle sur leur vie et de se retrouver au centre des décisions qui les concernent. Les jeunes peuvent poser des actions dans l'ici et maintenant, mais ultimement, leur pouvoir d'agir doit être associé aux objectifs à long terme. La notion de temps devient alors très importante, notamment lors des transitions qui sont des moments charnières de la vie, comme la transition à l'extérieur d'une institution.

L'importance de soutenir le développement du pouvoir d'agir est constamment citée dans la littérature comme élément clé favorable à une transition à la vie adulte positive chez les jeunes ayant vécu un placement. Ces études soulignent que ce processus de reprise de pouvoir (qui implique de développer son estime de soi, ses ambitions, son sentiment d'efficacité personnelle, sa détermination, sa capacité à prendre des décisions et à planifier l'avenir) peut inciter les jeunes à accepter les services d'aide et à y accéder (Starr et coll., 2024). Des études ont aussi montré que ces jeunes considèrent certains éléments comme des facilitateurs dans le développement d'une relation de confiance avec les professionnels, notamment le fait de défendre leurs intérêts et leurs droits, de leur offrir des occasions de s'engager activement dans les services, de les écouter, de respecter leurs choix et d'encourager leur autonomie (Best et Blakeslee, 2020 ; Sapiro, 2018).

Qui plus est, ce pouvoir d'agir ne peut faire abstraction des interactions avec l'environnement social des jeunes. Les milieux complexes dans lesquels ils évoluent (contexte de protection, historique de difficultés, relations familiales, relations avec les intervenants, etc.) sont porteurs de contraintes qui peuvent limiter l'atteinte de leurs objectifs (Hébert et coll., 2023a). Leur pouvoir d'agir doit alors être une fenêtre qui s'ouvre sur les forces du milieu en préparant les jeunes à la construction de réseaux sociaux ainsi qu'à la demande active d'aide en situation de besoins (Pryce et coll., 2017).

« Le fait d'enjoindre un individu à devenir plus autonome, sans s'assurer qu'il dispose des ressources pour y parvenir est une forme sophistiquée d'aliénation. »

(Le Bossé, 2007)



C'est donc dire que l'autonomie n'est pas synonyme d'indépendance face aux autres et à sa communauté. Il s'agit plutôt d'avoir la capacité d'agir de manière autonome lorsqu'il est temps de répondre à ses besoins et d'atteindre ses objectifs en mettant à profit, au moment opportun et de manière adéquate, ses ressources personnelles et sociales. De nombreux écrits font ainsi valoir l'importance d'aborder la transition à la vie adulte en mettant en avant-plan la capacité des jeunes à agir en interdépendance avec leur environnement social, ou du moins à trouver un équilibre entre l'indépendance et l'interdépendance (Doucet, 2022 ; Komljenovic et coll., 2022 ; Starr et coll., 2024). Comme le soulignent Starr et ses collaborateurs (2024), un programme centré sur le concept d'indépendance peut donner aux jeunes l'impression d'être livrés à eux-mêmes et d'être peu préparés à vivre leur transition à la vie adulte.

Ce changement de lunette demeure cependant un défi dans la mesure où l'atteinte de l'âge de la majorité chez les jeunes placés peut s'accompagner d'un fort désir d'émancipation, d'indépendance et de reprise de contrôle sur sa vie. Certains jeunes auront tendance à s'isoler afin de vivre par eux-mêmes leurs expériences sans avoir le sentiment de dépendre des autres. Ils peuvent ainsi être réticents à demander et accepter de l'aide (Hokanson et coll., 2020 ; Roger, 2011). Il apparaît alors important de s'intéresser à cette éventuelle réticence afin de mieux en comprendre l'origine (p. ex. sentiment de méfiance envers les autres, impression d'avoir toujours eu à se débrouiller seul, vision de la vie adulte où le succès est associé à l'indépendance), ainsi que de normaliser et d'encourager la recherche d'aide.

Cette réalité invite également à ne pas automatiquement interpréter le refus de services comme un signe que le jeune n'en a pas besoin. Certains jeunes peuvent en effet vouloir sentir qu'ils ont le droit de refuser de l'aide à un moment précis, sans avoir la crainte de perdre de manière permanente le soutien offert (Roger, 2011). En ce sens, le refus de service peut en lui-même être une tentative d'acquiescer un certain pouvoir d'agir en ayant ainsi le droit d'exprimer son choix et d'être entendu.

Dès lors, le pouvoir d'agir, c'est la connaissance de soi et la connaissance des ressources :

- Pour que le jeune sache de quoi il a besoin, il faut qu'il se « rebranche » sur lui-même.
- S'il connaît bien ce dont il a besoin et ne sait pas comment y répondre, il demeure dans l'impuissance.
- En se mettant alors davantage en contact avec les ressources, il contribue à renforcer sa capacité à demander de l'aide.

Tout compte fait, la capacité à demander de l'aide comprend entre autres le fait de se mettre en mouvement vers les ressources, de se mettre en action (Hébert et Descary, G., 2023a).

2.1.2 Approche milieu

L'insertion socioprofessionnelle des jeunes en situation de placement est influencée par de nombreux facteurs personnels, sociaux et environnementaux, mais aussi par la capacité des milieux à les considérer et à répondre à leurs besoins d'accompagnement sous-jacents. Cela nécessite la mise en place de stratégies d'intervention concertée entre les différents milieux afin d'assurer une prise en charge globale des besoins des jeunes (Fournier et Matte-Landry, 2023).

« ... une approche globale dont le succès est associé à l'adhésion et la cohérence de l'ensemble des systèmes qui participent à la réponse aux besoins des jeunes. »

(Paquette, 2000).



Soucieux de travailler à partir des forces de ceux et celles qui entourent les jeunes (réseau social et de soutien, partenaires, établissements, etc.), le PQJ adhère d'emblée à l'approche-milieu qui se veut d'abord un projet collectif.

« Dans cette approche, le travail portera tant sur les facteurs individuels et familiaux comme moyens de responsabilisation à l'égard de la situation personnelle du jeune que sur les ressources autour de lui. Autrement dit, on tiendra compte du contexte dans lequel il vit, en s'appuyant sur le développement social et local » (Goyette et Morin, 2010).

Ainsi, le développement d'un solide réseau de partenaires devient un facteur de réussite incontournable pour l'atteinte des objectifs du programme. Le rattachement à cette philosophie d'intervention passe nécessairement par :

- l'admission qu'un organisme ne peut répondre seul à l'ensemble des besoins du jeune ;
- la reconnaissance des forces du milieu ;
- un solide ancrage des jeunes dans ce milieu.

Avec l'inscription du PQJ au sein de la communauté, la porte des milieux d'hébergement s'ouvre sur des partenariats structurants et fait entrer la communauté dans son univers. Le PQJ contribue à l'évolution des pratiques des milieux d'hébergement afin qu'expérimentation rime avec autonomisation. Grâce à ce mouvement, les jeunes voient leur intervenant PQJ prendre davantage en compte les enjeux de la préparation à leur vie adulte.

« En fait, souscrire à l'approche-milieu exige une modification de la perception des établissements qui ne doivent plus se considérer comme des entités autonomes et indépendantes, mais plutôt comme un des systèmes engagés dans un projet collectif, où chacun a un rôle spécifique à jouer pour assurer le développement des individus et une responsabilité collective à cet égard » (Paquette, 2000).

2.1.3 Approche psychoéducative

En faisant le choix de miser sur les leviers que constituent le pouvoir d'agir et l'approche-milieu, le PQJ adhère aux fondements mêmes de l'approche psychoéducative. Gendreau et ses collaborateurs (2001) définissent ainsi l'intervention qui en découle : « une intervention spécialisée qui, en utilisant le milieu de vie d'un jeune aux prises avec des difficultés spécifiques d'adaptation, accompagne et soutient ce jeune dans sa démarche vers un meilleur équilibre face à lui-même et face à son entourage. »

Le but du programme consiste à augmenter les capacités des jeunes à s'intégrer dans un projet de vie épanouissant de façon autonome et à s'investir sur le plan professionnel, afin de prévenir la marginalisation de ceux qui sont hébergés au moment où ils atteignent la majorité et que cesse leur prise en charge.

L'approche psychoéducative :

- intervient en s'appuyant sur les forces et les ressources du jeune ;
- vise à rétablir une relation harmonieuse entre le jeune et son milieu, tout en contribuant à son intégration sociale ;
- s'accompagne ainsi d'une action auprès de ce milieu afin de jeter les bases d'une relation durable, le développement du jeune étant le produit de celle-ci ;
- ne peut se passer de la collaboration avec les intervenants à l'interne comme à l'externe ainsi qu'avec les acteurs qui composent le réseau du jeune.

Selon ce modèle, le jeune auprès de qui l'on intervient est une personne présentant des besoins d'adaptation avec ses composantes biologiques, cognitives, affectives, sociales et morales : « Une personne qu'on aide dans son développement, mais qui s'aide elle-même par sa participation active. L'aide apportée utilisera l'environnement afin de favoriser ce développement et l'atteinte d'une meilleure adaptation » (Potvin, 2015).

2.2 But, volets et retombées attendues

2.2.1 But

Le PQJ a été réfléchi et mis en place pour les jeunes en situation de placement dont la transition à la vie adulte génère d'importants défis en concomitance avec plusieurs autres facteurs. Il se donne pour mission l'intégration de nouvelles connaissances et la maîtrise d'habiletés afin que les jeunes soient mieux équipés lors de cette transition.

Une intervention s'ajoute concrètement aux services réguliers de la protection de la jeunesse (qui inclut les services psychosociaux et de réadaptation) afin que les jeunes aient de meilleurs atouts en main pour devenir des citoyens bien intégrés dans leur communauté. Cette intervention se décline alors en trois volets :

- Développement d'un réseau social et de soutien
- Préparation à la vie adulte
- Qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle

2.2.2 Développement d'un réseau social et de soutien

D'une importance capitale au moment de la transition à la vie adulte, le réseau auquel les jeunes peuvent s'associer constitue un véritable filet de sécurité pour eux (voir [outil Mon réseau social et de soutien](#)). De nombreuses études ont montré comment le fait d'entretenir des liens significatifs, positifs et stables, notamment avec l'adulte, agit comme un important facteur de résilience lors de la transition à la vie adulte. Le fait de pouvoir compter sur le soutien d'au moins un adulte significatif, parfois considéré comme un « mentor », est cité comme facteur favorisant la poursuite et la réussite scolaire des jeunes ayant vécu un placement (Avant et coll., 2021 ; Strolin-Goltzman et coll., 2016). Ces mentors peuvent agir comme des catalyseurs de motivation et de changement, par exemple en encourageant le développement des ambitions et l'atteinte d'objectifs, en aidant les jeunes à faire des choix plus éclairés (diminution des comportements à risque), à développer une vision plus positive de la vie et de l'avenir, et en modifiant la perception, parfois négative, que les jeunes ont d'eux-mêmes (Sulimani-Aidan, 2018).

Malheureusement, les études montrent aussi qu'une proportion importante de ces jeunes possède un réseau social limité. Plusieurs situations et contextes de vie ont pu mener à la rupture des liens familiaux. Ces jeunes peuvent aussi avoir de la difficulté à s'ouvrir aux autres, à faire confiance et à tisser des liens (Blakeslee et Best, 2019 ; Melkman et Sulimani-Aidan, 2024). Même lorsque leur réseau social est plus développé, certains jeunes considèrent que les relations qui le composent ne sont pas toutes positives et soutenantes. Au contraire, certaines relations sont une source de stress et de conflits (Häggman-Laitila et coll., 2018 ; Sulimani-Aidan et Melkman, 2018).

Ces constats soulignent l'importance de s'intéresser non seulement à l'étendue du réseau social, mais également à sa qualité et à son potentiel à soutenir adéquatement la transition à la vie adulte. À cet égard, une étude souligne les bénéfices de réaliser une cartographie du réseau social. Cette technique offre un vocabulaire aux jeunes afin de pouvoir mieux décrire et qualifier leurs relations sociales, notamment quant à la capacité à offrir du soutien. Pour les jeunes, cela a parfois mis en lumière un sentiment d'être « déconnectés » de leur réseau et, par le fait même, le besoin de se reconnecter à celui-ci afin de répondre à leurs besoins. Cette cartographie permet aux jeunes d'identifier certains types ou catégories de relations qui manquent à leur réseau, et ce, selon leur propre perspective (Blakeslee et Best, 2019).

Le PQJ se soucie de développer, bien avant la transition qui les attend, une relation significative avec un intervenant du monde adulte ; plus globalement, il se soucie de développer avec les jeunes leur réseau social et de soutien.

Ce volet vise à ce que les jeunes puissent, avec l'aide de l'intervenant PQJ :

- décider de leur milieu de vie ;
- s'ancrer dans leur milieu de vie ;
- accéder aux ressources dont ils pourraient avoir besoin ;
- développer un réseau social et de soutien fait sur mesure pour eux.

Le développement d'un tel réseau constitue un volet centré sur les personnes significatives et les organismes pouvant soutenir les jeunes. L'intervenant PQJ contribue ici à optimiser l'apport de chacun dans le processus d'apprentissage des jeunes et procède à un transfert personnalisé et gradué vers toute personne ou ressource en mesure d'assurer la continuité du soutien dans leur vie adulte.

2.2.3 Préparation à la vie adulte

La question du manque de préparation est centrale lorsque l'on sonde les jeunes sur les éléments ayant entravé leur intégration lors de la transition à la vie adulte. Ils identifient plusieurs défis auxquels ils font face et pour lesquels un soutien est nécessaire. Ces défis concernent la scolarisation, l'intégration en logement, l'emploi, les finances, les habiletés de vie quotidienne, les relations sociales, l'accès aux soins de santé, etc. (Häggman-Laitila et coll., 2018).

Afin de tenir compte des besoins dans le développement des jeunes en protection de la jeunesse, un accompagnement intensif devient nécessaire pour rendre possible l'accès à leur pouvoir d'agir. À cette fin, le volet « préparation à la vie adulte » instaure un processus qui permet aux jeunes d'assumer graduellement les responsabilités auxquelles ils doivent faire face au moment de l'atteinte de leur majorité. Concrètement, on favorise ici les apprentissages qui leur permettent d'accéder à une autonomie fonctionnelle et également à un bien-être :

- gestion des finances personnelles ;
- recherche et entretien d'un logement ;
- soins personnels appropriés ;
- connaissance de leur milieu de vie ;
- intégration sociale significative ;
- participation à des activités récréatives ;
- connaissance des ressources aptes à soutenir leur autonomie ;
- gestion de la santé mentale et physique ;
- autonomie alimentaire ;
- autonomie relationnelle.

2.2.4 Qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle

Lorsqu'ils atteignent la majorité, les jeunes en provenance des services de la protection de la jeunesse sont confrontés à un enjeu fréquent lors de la période de prise en charge financière ; il s'agit de leur inscription aux programmes d'aide sociale du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le PQJ vise à changer cet état de fait en intégrant 75 % de ces jeunes dans un parcours menant à une formation ou à un emploi, autrement dit, à un parcours qualifiant.

C'est là qu'entre en jeu le volet « qualification » qui permet l'acquisition de connaissances (savoir), de techniques particulières (savoir-faire), d'attitudes importantes (savoir-être) pour la réalisation de soi dans un parcours de scolarisation ou d'emploi. En fait, l'intervenant PQJ privilégie la scolarisation et/ou la formation pour augmenter les chances des jeunes de s'inscrire dans une trajectoire d'insertion socioprofessionnelle.

Divers éléments peuvent entraver la scolarisation des jeunes en sortie de placement, dont les difficultés d'apprentissage ou de comportement, le manque de ressources matérielles, ou encore des contraintes logistiques comme l'accès à un transport. Chacun de ces facteurs constitue une piste d'intervention potentielle pour accompagner ces jeunes dans leur parcours scolaire (Fournier et Matte-Landry, 2023).

Les recherches montrent clairement que l'éducation joue un rôle central dans l'insertion professionnelle des jeunes après un placement. Une nuance importante ressort également des écrits : si l'obtention d'un diplôme d'études secondaires favorise généralement l'accès à l'emploi, cet effet est encore plus marqué chez les jeunes ayant vécu un placement. Ce constat souligne encore plus la nécessité de soutenir activement la réussite scolaire de ces jeunes (Fournier et Matte-Landry, 2023).

L'essentiel de l'intervention de l'intervenant PQJ porte donc sur :

- la persévérance scolaire pour contrer le décrochage et/ou les interruptions ;
- la mise en mouvement de ceux et celles qui ont quitté le milieu scolaire en vue de leur réintégration en milieu scolaire ; de l'orientation vers une formation qualifiante ou de l'intégration dans un milieu de travail.

2.2.5 Retombées attendues

Somme toute, l'atteinte des objectifs liés aux interventions propres à chacun des volets du programme se mesure à l'aune des retombées attendues :

- Il y aura prévention de la marginalisation, de l'itinérance et de la criminalisation. Les jeunes du Programme auront de meilleures compétences pour devenir des citoyens intégrés dans leur communauté, participant au développement et à la richesse de leur collectivité et bénéficiant d'une reconnaissance sociale.
- Les jeunes susceptibles de se retrouver dans les programmes d'aide sociale bénéficieront d'options mobilisantes et accéderont à une trajectoire plus stimulante.
- La création de liens dans les milieux de vie des jeunes leur permettra non seulement d'accéder à divers réseaux de soutien, mais donnera à l'ensemble des partenaires une connaissance des jeunes issues de l'univers de la protection de la jeunesse.

2.3 Jeunes ciblés et sélection

2.3.1 Profil et cheminement des jeunes hébergés

Précisons d'emblée que l'entrée dans l'adolescence implique des enjeux importants : construction de sa propre identité et de son univers social en dehors du milieu familial ; besoin d'expérimentation, d'autonomisation et adoption de comportements à risque ; formation de relations amoureuses ; sortie de l'école secondaire, entrée sur le marché du travail, formation ou étude plus avancée ; « décohabitation familiale » (Simard et coll., 2023 ; Gouvernement du Québec, 2002 ; Maunaye, 2000).

« Pour les adolescents placés, ces tâches de développement ne se présentent pas aussi naturellement et leurs besoins peuvent diverger des adolescents de la population générale. Leur situation de placement complexifie leur épanouissement et les met face à une situation supplémentaire d'adversité. En dehors de sa famille, l'adolescent placé est appelé à s'adapter à un nouveau milieu de vie qu'il n'a pas choisi, à s'adapter à la vie de groupe avec des personnes qu'il ne connaît pas et à redéfinir la relation qu'il entretient avec sa famille. L'incertitude par rapport à son devenir peut s'ajouter à toutes les autres sources de stress » (Goyette et Frechon, 2013).

Quelques statistiques

48,6 % des jeunes pris en charge par les DPJ étaient hébergés dans un milieu de vie substitut en vertu de la LPJ et de la LSSSS ;

De ce nombre, 8,8 % vivaient dans un centre de réadaptation, un foyer de groupe ou une ressource intermédiaire (Gouvernement du Québec, 2024).

Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que, depuis près de trois décennies, la tendance au sein de la population en général est de voir le jeune adulte quitter le milieu familial de plus en plus tardivement, bien qu'au contraire, les quelque 2000 jeunes qui quittent chaque année un placement après 18 ans vivent cette transition de manière accélérée, sans disposer du niveau d'autonomie requis pour y faire face (Goyette, M. et Blanchet, A., 2018). Ce point de départ défaillant au moment de la transition à la vie adulte peut emprunter l'une ou l'autre, ou encore plusieurs, des voies suivantes :

Niveau scolaire et emploi

Les données de l'Institut de la statistique du Québec (Étude longitudinale du développement des enfants du Québec [ELDEQ], 1998-2017) et celles de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) (Goyette et Blanchet, 2018) indiquent qu'à l'âge de 17 ans, 75 % de tous les jeunes étaient en voie d'obtenir leur diplôme d'études secondaires. « Chez les jeunes issus de milieux défavorisés, cette proportion était nettement plus faible à 53,3 %. Chez les jeunes placés participants à l'EDJeP, seuls 17,1 % étaient inscrits en secondaire 5 au moment de la vague 1 » (*Ibid.*). En d'autres mots, bien que la majorité des jeunes placés âgés de 17 ans étaient scolarisés au moment de l'étude, ceux-ci étaient inscrits à des niveaux inférieurs que ceux de la population générale. Ils accusent donc des retards dans leur parcours scolaire, faisant en sorte qu'au moment d'atteindre leur majorité, plusieurs ne sont pas encore prêts à intégrer un programme d'études postsecondaires, un programme de formation professionnelle ou le marché de l'emploi.

Les jeunes ayant vécu un placement sont également moins nombreux à poursuivre des études postsecondaires comparativement aux jeunes de la population générale. Des travaux de recherche menés à travers le monde montrent qu'entre 28 % et 56 % de ces jeunes ont amorcé un programme d'études postsecondaires ; un constat préoccupant considérant les attentes en matière de qualification qui sont à la hausse sur le marché de l'emploi. Cela peut avoir comme effet une surreprésentation de ces jeunes au sein d'emplois sous-qualifiés, souvent synonymes de précarité (Fournier et Matte-Landry, 2023).

Sur le plan de l'emploi, un écart marqué est également observé entre les jeunes adultes de la population générale et ceux ayant vécu un placement en protection de la jeunesse. Dans les années suivant le placement, les études notent des taux d'insertion en emploi oscillant entre 30 % et 68 %. Au-delà du taux d'insertion en emploi, les études témoignent aussi de la précarité des emplois occupés par les jeunes adultes ayant vécu un placement, qui s'illustre entre autres par une grande instabilité (Fournier et Matte-Landry, 2023). Ces jeunes sont plus susceptibles d'avoir une trajectoire marquée par l'alternance entre des périodes d'emploi, de chômage et d'aide sociale (Kääriälä et coll., 2019). Une étude en particulier a révélé que, dans les quatre années suivant la fin du placement, près de 60 % des jeunes ont changé d'emploi à au moins cinq reprises. Ces changements surviennent, en moyenne, tous les six mois (Dima, 2013).

Si ces données sont préoccupantes, elles nous incitent également à nous intéresser aux facteurs influençant les parcours d'insertion socioprofessionnelle des jeunes placés, et ainsi identifier des pistes d'intervention tangibles. Selon les travaux de Presti et ses collaborateurs (2016 ; 2019), quatre dimensions exercent une influence sur l'employabilité des jeunes placés et peuvent freiner leur insertion sur le marché de l'emploi ou, au contraire, y contribuer :

1. **L'identité professionnelle** : importance accordée à ses expériences professionnelles, capacité à donner un sens à ses expériences, capacité à se fixer des objectifs de carrière et à se projeter dans un avenir professionnel, etc.
2. **Le capital humain et le développement professionnel** : l'éducation, la formation, les habiletés cognitives, les traits de personnalité (optimisme, proactivité, ouverture aux nouvelles expériences), etc.
3. **Le capital social et le réseautage** : habiletés sociales, comportements qui facilitent le développement d'un réseau de soutien, etc.
4. **L'environnement** : événements ou circonstances de vie que la personne ne contrôle généralement pas, et qui surviennent sur les plans personnel (ex. : maladie), familial (ex. : parentalité), organisationnel (ex. : possibilités d'avancement de carrière) et sociétal (ex. : récession économique).

En prenant appui sur ces travaux, la revue de la littérature de Fournier et Matte-Landry (2023) a permis d'identifier un total de 18 facteurs se situant dans l'ensemble de ces dimensions et pouvant augmenter le risque que les jeunes placés rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle. Les auteures soulignent notamment la parentalité précoce (particulièrement présente chez les jeunes placés), les difficultés sur le plan de la santé mentale, des habiletés de communication et de la régulation émotionnelle, l'intimidation en milieu scolaire, la stigmatisation liée au vécu en protection de la jeunesse, les caractéristiques du placement (instabilité, âge au premier placement, placement en centre de réadaptation), ainsi que les caractéristiques du marché de l'emploi (exigences en matière de qualification, manque d'opportunités d'emploi, etc.).

Bien qu'un peu plus de la moitié des facteurs documentés relèvent des jeunes eux-mêmes, c'est-à-dire de leurs connaissances, leurs habiletés et leurs traits de personnalité, les travaux de recherche mettent aussi de l'avant plusieurs facteurs plus distants, mais tout autant susceptibles d'avoir une incidence sur l'insertion professionnelle de ces jeunes. Ce constat nous rappelle que les services visant à soutenir l'insertion en emploi des jeunes placés ne peuvent se limiter à cibler uniquement les jeunes sans tenir compte de l'ensemble des systèmes dans lesquels ils sont intégrés, donc ils ne peuvent pas non plus intervenir par rapport à ceux-ci (Fournier et Matte-Landry, 2023).

Itinérance, stabilité/instabilité résidentielle, judiciarisation et santé mentale

« L'instabilité résidentielle et l'itinérance des jeunes sortant de placement représentent un problème complexe de santé publique » (Goyette et coll., 2022).

Fait intéressant à noter, dans une autre de leurs études les résultats de l'EDJeP indiquent « que les jeunes qui déclarent avoir plus de personnes proches ont significativement plus tendance à être en situation de stabilité ou d'instabilité résidentielle qu'à avoir vécu une expérience d'itinérance » (Goyette et coll., 2019b).

En d'autres mots, la présence d'un réseau de soutien a le potentiel d'agir comme facteur de protection contre l'itinérance.

Les résultats plus récents encore de l'analyse de la vague 3 de l'EDJeP en 2022 indiquent que « plus du tiers des jeunes avec un parcours étendu en protection de la jeunesse connaissent au moins un épisode d'itinérance dans les premières années suivant leur sortie de placement. Une proportion substantielle (36,6 %) de ceux qui ont connu au moins un épisode d'itinérance rapporte également une durée d'épisode supérieure à un mois » (Goyette et coll., 2022).

Un phénomène de judiciarisation est alors associé aux expériences d'itinérance des jeunes : « 44 % des jeunes qui avaient connu une situation d'itinérance [...] rapportaient avoir été arrêté par la police dans les 12 derniers mois contre 25 % des jeunes en situation de stabilité résidentielle. Par ailleurs, 21,4 % des jeunes qui avaient connu de l'itinérance [...] rapportaient être allés en prison depuis leur sortie de placement, contre 8 % et 6 % pour les jeunes en situation d'instabilité et de stabilité résidentielles » (*Ibid.*).

Constat préoccupant : les jeunes ont davantage tendance à rapporter avoir connu des problèmes de santé mentale s'ils ont à leur actif au moins une expérience d'itinérance : « 53 % vs 33 % pour les jeunes en stabilité résidentielle » (*Ibid.*).

Problèmes de comportement et de santé mentale

Un portrait récent des besoins d'adolescents hébergés en centre de réadaptation et foyer de groupe, dont les conclusions vont dans le sens d'études similaires, indique la présence de comportements extériorisés chez plus de 50 % de ces jeunes, soit « les problèmes d'agressivité et/ou de violence, les comportements d'opposition, la consommation d'alcool et/ou de drogue, le rendement scolaire, ainsi que la fugue » (Simard et coll., 2023).

S'ajoutent à cela « les comportements suicidaires (idées suicidaires, menaces de suicide, tentatives de suicide) qui sont présents chez près de la moitié des jeunes de l'échantillon (48,6 %) » (*Ibid.*).

Les auteurs de ce portrait suggèrent que la fréquence importante de ces comportements peut être associée aux traumatismes vécus par ces jeunes ainsi qu'à la prépondérance des diagnostics de TDAH et de trouble de santé mentale, comme l'a déjà décrit l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ, 2019).

2.3.2 Critères de participation au programme

En tenant compte du profil et des besoins particuliers des jeunes hébergés, le PQJ cherchera à accroître significativement leur chance de pouvoir s'inscrire dans un projet de vie adulte épanouissant. Pour y arriver, ces jeunes auront à développer des capacités en lien avec les trois volets dont nous avons déjà parlé (préparation à la vie adulte, insertion socioprofessionnelle, développement réseau social et de soutien), à partir de l'âge de 16 ans.

Cela dit, un choix s'impose malgré tout parmi les potentiels candidats, puisque 10 jeunes environ seront retenus pour chaque intervenant PQJ desquels s'ajoute aussi le PONT 18-25 (voir partie 2.4). Ainsi, on tente de favoriser les jeunes aux perspectives réduites et pour lesquels les services réguliers ne suffisent pas. Le programme se dote d'un ensemble de critères de participation importants à considérer pour l'analyse des demandes :

- avoir un dossier suivi en protection de la jeunesse ;
- être âgé de 16 ans pour le programme régulier ;
- être âgé de plus de 17 ans pour certains qui ont refusé le PQJ ou dont la situation a changé depuis leurs 16 ans ;
- s'inscrire au programme sur une base volontaire (peu importe le type et le degré de motivation) ;
- avoir connu majoritairement de longues périodes de placement et/ou de nombreux déplacements ;

- n'avoir aucune possibilité de réintégrer le milieu familial (ou une possibilité très réduite) et devoir développer précocement des compétences pour la vie adulte (projet de vie d'autonomie et/ou ordonnance à majorité) ;
- avoir à développer un projet par rapport à la scolarisation ou à une formation professionnelle ;
- disposer d'un réseau social précaire ;
- manifester de l'insécurité et une faible estime de soi ;
- éprouver des difficultés à attendre la gratification, à respecter les consignes et à s'imposer des limites parfois associées aux difficultés de concentration, d'organisation, de mémoire et d'apprentissage ;
- présenter un pronostic sombre pour l'intégration sociale à sa majorité (comportements à risque, dépendance, risque d'itinérance, réfractaire aux services, etc.).

Soulignons que ces trois derniers critères touchent de près les troubles de santé mentale.

Considérant les divers profils et les besoins des jeunes hébergés, il importe que le PQJ vienne soutenir ceux pour lesquels le programme est le plus pertinent.

L'évaluation et le processus de sélection des participants au programme s'effectuent par le gestionnaire responsable de l'équipe PQJ de son établissement (ou un membre de l'équipe désigné) avec ou sans la collaboration des membres de l'équipe et en fonction de la structure de sélection régionale définie.

On rappelle ici l'importance que les jeunes soient engagés dans leur demande de participation en tenant compte de leurs perspectives, engagement qui s'ajoute à l'accompagnement objectif, bienveillant et centré sur leurs besoins.

Une attention particulière est portée aux demandes 17+ afin de s'assurer qu'elles n'aient pas été escamotées à 16 ans. Ainsi, une structure interne est instaurée afin d'identifier les jeunes en amont et en collaboration.

Concrètement, la promotion en continu du PQJ a lieu auprès des intervenants, des spécialistes en activités cliniques ou des coordonnateurs professionnels (selon les régions), des réviseurs, des gestionnaires, des partenaires ainsi que des jeunes et de leurs réseaux.

En outre, le profil type des jeunes recherchés est présenté aux équipes d'intervenants (tant psychosociales que de réadaptation). Elles sont invitées à désigner, dans leur charge de cas, les jeunes correspondant à ce profil, sans égard à leur sexe. L'exercice permet notamment d'anticiper, dès la 14^e année (et idéalement dès leur entrée dans les services), le besoin d'accompagnement qui les concerne en vue de leur transition à la vie adulte.

Elle permet aussi de maintenir une compréhension et une vision complémentaire des services.

En ce qui a trait spécifiquement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans (soit le Pont), les critères sont les suivants :

- être âgé de 18 à 25 ans ;
- formuler soi-même sa demande avec l'aide de son éducateur en réadaptation ou de son intervenant social ;
- avoir reçu des services en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse ;
- éprouver des difficultés sur le plan de l'autonomie fonctionnelle nécessitant une aide à court terme.

2.3.3 Processus de sélection des participants et outils associés

Le processus de sélection des participants vise à retenir les candidats correspondant aux critères dont s'est doté le PQJ.

Son déroulement comprend sept étapes essentielles ([voir annexe A](#)) :

Étape 1 : Visibilité du PQJ

Comme nous venons tout juste de le voir, les intervenants PQJ font d'abord la tournée des équipes afin de faire connaître le programme, d'expliquer les critères de sélection et d'obtenir des recommandations de jeunes (à partir de l'âge de 14 ans environ). S'il y a lieu, une liste d'attente se constitue et, le cas échéant, on procède au choix d'un nouveau candidat dès qu'une place se libère. En parallèle et en fonction des besoins de chaque milieu, les intervenants PQJ font aussi la tournée des services, diffusent l'information sur le programme et favorisent une autre fois les recommandations. En fait, le dossier d'un jeune traité sous le couvert de la LPJ peut être référé à partir du moment où il se situe à l'étape de l'Application des mesures et que le jeune est hébergé. Cela permet à l'intervenant de ce secteur de considérer dans sa référence les besoins identifiés au plan d'intervention.

Étape 2 : Identification des jeunes

La réception de la demande de participation a lieu.

Étape 3 : Réception des demandes de participation

On entre en contact avec l'intervenant social afin :

- d'obtenir des renseignements supplémentaires à propos de l'histoire personnelle et familiale du jeune ;
- de vérifier si un plan de transition a été élaboré, particulièrement pour les 17+ pour qui une durée est déterminée en fonction du projet et des besoins du jeune ;
- de clarifier les motifs de référence au PQJ ;
- de préciser l'histoire scolaire du jeune ;
- de résumer son histoire de placement afin de mieux comprendre les raisons justifiant les placements et déplacements ;
- de clarifier le projet de vie en situant le jeune et ses parents ainsi que les interventions réalisées à ce jour.

Étape 4 : Évaluation des demandes

Si le jeune semble répondre à l'ensemble des critères de sélection, une discussion a lieu avec le coordonnateur ou le supérieur immédiat pour confirmer l'admissibilité du jeune. En fait, chaque région se dote d'une structure d'évaluation et de sélection.

Étape 5 : Décision préliminaire

La décision préliminaire est prise par PQJ.

Si la réponse est favorable : c'est un membre de l'équipe PQJ qui informe l'intervenant social demandeur que la demande est acceptée et qui propose une rencontre conjointe avec le jeune ainsi que l'intervenant social.

Si la réponse est défavorable : contacter l'intervenant social, lui expliquer les motifs du refus et proposer des alternatives.

Étape 6 : Rencontre avec le jeune (présentation du programme)

On procède à la rencontre avec le jeune (une partie de l'entretien peut avoir lieu en présence de l'intervenant social ou de l'éducateur en réadaptation ou de la RTF si le jeune le souhaite). L'intervenant PQJ transmet les informations concernant le fonctionnement du programme, les thèmes abordés, les types d'activités, la durée du suivi, y compris l'accompagnement après 18 ans ([voir annexe B](#)). Il peut arriver à cette étape que la collecte de renseignements supplémentaires amène à réaliser que la situation du jeune ne nécessite pas l'intervention intensive du PQJ.

Si c'est le cas, l'intervenant PQJ lui présente les alternatives quant aux services qu'on peut lui offrir et il l'invite à réfléchir au fait de participer à cette démarche avec lui. Il informe, par un courriel officiel, le demandeur (le T.S.), et met en CC (copie conforme) le responsable régional PQJ, le chef psychosocial et le chef milieu de vie.

Si l'admissibilité demeure inchangée, l'intervenant et le jeune conviennent du délai de réponse ; après ce délai, si le jeune est encore indécis, on l'accompagne dans sa réflexion et on peut prolonger ce temps de réflexion. Il arrive ainsi que le processus dure quelques semaines afin de laisser le temps au jeune d'avoir réponse à ses questions ou à ses craintes, le tout dans une perspective d'obtenir son consentement éclairé.

Étape 7 : Décision finale

La décision finale est prise. Une réponse positive du jeune implique alors l'organisation d'une rencontre avec celui-ci, son intervenant social, son éducateur en réadaptation et/ou sa famille d'accueil et son intervenant PQJ, afin de clarifier le rôle de chacun et de commencer officiellement l'accompagnement offert par le PQJ. Par ailleurs, une réponse négative du jeune, bien qu'il réponde aux critères d'admissibilité du PQJ, implique de lui proposer un temps de réflexion supplémentaire, de lui parler des alternatives à sa disposition et de garder son nom sur une liste de candidats potentiels, notamment au moment de ses 17 ans.

2.4 Services du PQJ

Le fruit de plus de deux décennies de travail soutenu auprès des jeunes issus de l'univers de la protection de la jeunesse et ayant connu un ou plusieurs placements contribue aujourd'hui à tracer les contours d'une intervention qui se décline en trois services : le suivi régulier 16-19, le suivi passage à la vie adulte 17+ et le Pont 18-25.

2.4.1 Suivi régulier 16-19

C'est à partir de la construction d'un lien fort avec le jeune que l'intervenant du PQJ arrive à devenir une personne significative pour lui. Par le suivi régulier 16-19, il entretient un lien durable et demeure présent de manière intensive sur une période de trois ans. Cette présence, inscrite dans la durée, vient en partie remédier

aux difficultés d'attachement ainsi qu'à l'instabilité de la vie du jeune. Nous devons aussi tenir compte du fait que les deux années précédant ses 18 ans ont un effet appréciable sur la mobilisation du jeune, la formation du lien de confiance et l'influence qu'on peut exercer sur lui, d'où l'importance de traiter les demandes à partir de l'âge de 16 ans. Ce lien renforcé devient essentiel au moment de l'accompagnement au-delà de la majorité ; il constitue une condition de succès pour la traversée vers les services adultes.

Afin de voir son déroulement sur la période charnière de trois ans, il importe de détailler le contenu de chacune des grandes étapes qui le caractérisent.

2.4.2 L'an 1 – La connaissance (faire avec) – Connaître et comprendre

Cette première étape se veut axée sur la mise en place de la relation, l'appropriation mutuelle et l'exploration davantage « théorique » du travail qui s'effectuera au cours des trois années de participation au programme. C'est ici que, à partir des outils du programme, l'intervenant PQJ procède à l'évaluation conjointement avec le jeune afin que les interventions soient ajustées à son niveau d'apprentissage. En fait, l'an 1 permet aux jeunes d'intégrer les notions liées à la préparation à la vie adulte et à l'insertion à partir de l'accompagnement du PQJ dans chaque activité et chaque apprentissage. Il comprend concrètement l'atteinte d'une série d'objectifs :

Se connaître/Établir une relation significative

Les ingrédients nécessaires à la création du lien de confiance sont la stabilité, la continuité et le respect. Cela implique notamment la régularité (trois contacts par semaine), la constance, la routine dans l'accueil fait aux jeunes, une présence de l'intervenant PQJ, peu importe la situation du jeune, le respect de son rythme en fonction de sa capacité d'investissement. Le temps pris à créer un lien de confiance est différent pour chaque jeune. La relation ne sera pas significative ou importante dès le début. Le grand défi, c'est qu'elle le devienne. Les jeunes doivent se sentir respectés et uniques, sentir aussi qu'ils ont du pouvoir sur ce qu'ils entreprennent pour leur préparation à la vie adulte, que leur intervenant a confiance en leurs capacités, que ce dernier est engagé et disponible.

Des travaux menés auprès de jeunes adultes ayant vécu un placement font ressortir plusieurs éléments que ces derniers considèrent comme facilitants pour la création d'une relation positive avec les professionnels qui les accompagnent durant leur transition à la vie adulte (Best et Blakeslee, 2020 ; Brisson et coll., 2022) :

- le soutien émotionnel émanant de la relation, qui est considéré comme l'un des aspects les plus importants ;
- la capacité des professionnels à offrir des conseils et du soutien instrumental entourant les différentes sphères de la vie adulte (relations sociales, finances, intégration en logement, etc.) ;
- l'empathie dont témoignent les professionnels, ce qui comprend leur capacité à se montrer patients, l'ouverture d'esprit, le non-jugement et la solidarité ;
- la communication régulière et flexible (qui s'adapte aux besoins des jeunes) ;
- la proactivité des professionnels et leur persévérance pour développer la relation ;
- l'honnêteté et la transparence ;
- le fait d'établir des attentes claires concernant la relation et l'accompagnement ;
- la stabilité et la durabilité de la relation, qui témoignent d'une certaine loyauté de la personne envers le jeune ;
- la volonté sincère des professionnels de comprendre l'histoire de vie des jeunes dans son intégralité ;
- le sentiment d'être entendu et que les professionnels soutiennent l'autonomie et le pouvoir d'agir des jeunes.

Connaître et comprendre/Brosser un portrait de son réseau social et de soutien et en expliquer l'importance

Les jeunes identifient ici les personnes de leur entourage et les ressources qui peuvent leur apporter aide et soutien lorsqu'ils en ont besoin. Ils sont alors sensibilisés à l'importance de développer et d'entretenir des relations qui peuvent faire intervenir la famille immédiate, la famille élargie, les compagnons d'école et professeurs, les compagnons de travail et employeurs, les intervenants, les compagnons de loisir, les ressources de la communauté, etc. Ils complètent à cet effet l'outil clinique permettant de faire le portrait de leur [réseau social de soutien](#).

Connaître/Démontrer une connaissance des principaux aspects qui sont liés au développement de l'autonomie

De façon à augmenter la base de connaissance des jeunes, l'intervenant PQJ peut transmettre diverses informations essentielles et, en fin d'activité, les jeunes ont l'occasion d'en faire la description en expliquant ce qu'ils retiennent non seulement du contenu de l'activité, mais également de la planification et de l'organisation d'une activité ludique ou thématique.

Connaître et comprendre/Se fixer ses propres objectifs et les atteindre en fonction des trois volets (un objectif pour chacun des trois est inscrit au plan d'action) : préparation à la vie adulte, insertion socioprofessionnelle ou développement d'un réseau social et de soutien

C'est par l'utilisation du plan d'action que les jeunes sont encouragés à se fixer des objectifs puisque chaque jeune a un parcours unique. À cette étape, toujours accompagnés de l'intervenant PQJ, ils ciblent les priorités en fonction de leur situation personnelle. Ces objectifs sont révisés minimalement à chaque période de trois mois ou selon l'entente entre les jeunes et leur intervenant. Par exemple, les jeunes peuvent exprimer le désir d'explorer l'étape de la préemployabilité : leurs intérêts, leurs habiletés, leur connaissance du marché de l'emploi, la rédaction d'un curriculum vitae, la recherche d'un emploi adapté à leur situation personnelle.

Connaître/Se projeter dans l'avenir afin de définir son projet pour sa vie adulte

Pour l'adolescent, la notion de temps diffère de celle de l'adulte. Que dire alors des jeunes qui ont connu beaucoup d'instabilité et d'adversité dans leur vie, si ce n'est qu'ils vivent davantage le moment présent, qu'ils ont parfois de la difficulté à se projeter trois mois plus tard, voire au-delà de la présente semaine. Soutenus par l'expérimentation et les outils du PQJ, les jeunes qui sont accompagnés s'exercent à se projeter dans le futur : leurs rêves, leurs ambitions, leurs désirs pour la vie adulte ou jusqu'à leur majorité.

« Les jeunes placés peuvent avoir tendance à reconsidérer leur futur et les opportunités de carrière qui s'offrent à eux en raison des limites systémiques auxquelles ils sont confrontés ou aux limites qu'ils s'imposent eux-mêmes » (Fournier et Matte-Landry, 2023, p. 26). Une étude a notamment montré qu'en comparaison aux jeunes de la population générale, les jeunes placés ont généralement des ambitions professionnelles plus faibles, c'est-à-dire qu'ils aspirent à des carrières moins complexes et nécessitant moins de qualification (souvent synonyme d'un plus faible revenu et de plus de précarité). Ils ont également davantage tendance à penser que les adultes de leur entourage ont eux aussi de faibles ambitions et attentes envers eux (Creed et coll., 2011). « Le fait de croire au potentiel de réussite des jeunes constitue bien souvent un premier pas pour leur redonner confiance en leurs capacités, les motiver et les inciter à se mettre en action » (Fournier et Matte-Landry, 2023, p. 49). Il faut aussi considérer que c'est habituellement aux membres de la famille que revient le rôle d'accompagner les jeunes dans le processus d'exploration des ambitions professionnelles, entre autres en offrant de l'information et des conseils, et en agissant comme modèles. Pour les jeunes placés, chez qui les liens familiaux peuvent être limités ou même absents, il est essentiel de leur offrir des occasions d'explorer les différents types de carrières, de découvrir leurs intérêts, et ainsi façonner leurs ambitions professionnelles (Creed et coll., 2011 ; Göbel, Hansmeyer, Lunz et Peters, 2019).

En conclusion de l'an 1, l'intervenant PQJ permet aux jeunes de reconnaître leurs réalisations lors d'un bilan à cet effet. Ils prennent le temps de regarder le chemin parcouru pendant cette année, de partager leurs observations.

La conclusion de l'an 1 prend racine dans une appropriation et une fierté des réussites personnelles du jeune.

2.4.3 L'an 2 – L'expérimentation (faire faire)

Cette seconde étape est celle de l'expérimentation pour les jeunes. L'intervenant PQJ mise sur le « faire faire », l'accompagnement à distance dans chaque activité et chaque apprentissage. Il s'agit d'une année de transition où les services de protection prennent fin. Tout au long de l'année, les jeunes s'engagent dans des démarches concrètes où ils peuvent mettre en application ce qu'ils ont appris précédemment. L'intervenant PQJ, quant à lui, crée des occasions pour que les jeunes mettent en pratique ce qu'ils ont appris de différentes façons.

Concrètement, les jeunes prennent des moyens pour bonifier leur réseau de soutien (ex. : ils participent à des activités de loisir, prennent contact avec des membres de leur famille élargie, prennent contact avec des intervenants des différentes ressources communautaires, etc.). Ils se mettent en action au niveau du processus d'employabilité (ex. : ils participent à des activités de bénévolat, font de la recherche pour un emploi, se rendent à des entrevues, obtiennent un emploi et le maintiennent, ces démarches ne devant pas interférer avec le maintien dans un programme d'études ou de formation qui serait leur priorité). Ils utilisent les ressources de la communauté pour réaliser leurs objectifs.

On peut résumer ainsi les objectifs de l'an 2 pour les jeunes :

- Bonifier et diversifier leur réseau social et de soutien.
- Développer leur employabilité et tenter leurs premières expériences.
- Savoir identifier les ressources de la communauté pouvant aider à la réalisation de leurs objectifs.
- Expérimenter et mettre en application ce qui a été appris.

2.4.4 L'an 3 – La consolidation (soutenir l'ancrage et passer le relais)

C'est à cette dernière étape que le rôle de l'intervenant PQJ se centre sur les tâches en lien avec le réseau social et de soutien des jeunes. Il faut alors miser sur cet ancrage et passer le relais en évitant à tout prix de se rendre indispensable, bien qu'il faille déjà adopter en partie cette posture dès la première étape. En effet, un des défis pour les professionnels consiste à trouver le juste équilibre entre fournir trop et pas assez de soutien aux jeunes pendant leur transition vers l'âge adulte. Les jeunes doivent être en mesure de prendre des décisions, de tirer des leçons de ces décisions et d'assumer la responsabilité de leurs actions. D'un autre côté, ils ont aussi besoin qu'on leur offre des possibilités, des conseils et des ressources afin de vivre positivement cette étape de vie (Arnau-Sabatés et coll., 2021).

La réussite de la transition à la vie adulte emprunte concrètement la voie du réseau social et de soutien puisqu'elle représente l'espoir que les difficultés pourront être surmontées grâce à l'appui des personnes qui ont de la valeur pour les jeunes, ce qui devient un gage de stabilité pour eux. L'intervenant PQJ est ici confronté au stade du « lâcher prise ». Cela signifie que plus cette dernière année avance et moins il doit être la principale personne de référence pour les jeunes qui doivent désormais trouver les réponses au sein de leur propre réseau.

Concrètement, les compétences des jeunes à cette étape correspondent au niveau d'apprentissage « savoir-faire ». Ceux-ci ont l'occasion de s'exercer « pour vrai ». Si on prend l'exemple de l'utilisation du transport en commun, ils doivent être capables de nommer les moyens de transport à leur disposition, d'en décrire les coûts, de lire les horaires et trajets, somme toute d'en maîtriser l'utilisation. Leurs déplacements s'intègrent alors à leur mode de vie.

Les objectifs de l'an 3 se résument ainsi pour les jeunes :

- Expérimenter, réévaluer et s'ajuster en cours de route en assumant leurs responsabilités, en subvenant à leurs besoins et en planifiant la gestion de leur quotidien.
- Transférer l'ensemble de leurs connaissances et de leurs apprentissages à leur contexte de vie.
- Trouver des moyens pour maintenir leur stabilité dans leur milieu de vie, dans un parcours de formation ou dans un emploi.
- Être capable de se diriger vers les personnes significatives et d'utiliser les ressources de la communauté pour répondre à leurs besoins.
- Prendre soin de leur réseau social et de soutien afin d'assurer la permanence d'un lien significatif avec au moins une personne de leur entourage.
- Être capable d'expliquer comment et vers qui le relais a été passé pour signifier la transition de l'accompagnement PQJ vers leur réseau de soutien qu'ils ont bâti au fil du temps.
- Être capable de reconnaître et d'actualiser les forces et les compétences développées (transferts d'apprentissage réussis), et ce, malgré les hauts et les bas du quotidien.

Au bout du compte, les jeunes comprennent qu'ils sont prêts à prendre leur envol et que la fin de l'accompagnement prévue approche. Cette dernière étape est qualifiée d'un accompagnement nécessitant de fixer une grande attention sur les notions de l'attachement et toutes les stratégies conscientes ou non des jeunes afin d'éviter ce passage relationnel. Il s'agit d'une étape charnière pour tous les jeunes et les accompagnateurs ; des liens se sont tissés et nous en sommes responsables. L'intervenant PQJ et son ou sa jeune doivent s'assurer du relais à mettre en place avec les personnes de l'entourage ou les ressources du milieu susceptibles de soutenir ce dernier.

Prendre note que le service prend fin pour permettre aux jeunes de prendre leur envol et de tester leurs acquis. Cela ne signifie pas la fin de la relation professionnelle pour autant. Prendre et donner des nouvelles de part et d'autre fait partie du quotidien des intervenants.

2.4.5 Suivi Passage à la vie adulte 17+

En ce qui a trait au suivi 17+, les deux premières années se font en accéléré. Il est donc très important de privilégier l'accompagnement vers les services existants dans la communauté, et ainsi éviter de s'y substituer. En fait, le service 17+ a été développé afin de permettre l'accessibilité au PQJ à plus de jeunes :

- Les jeunes qui n'étaient pas volontaires à cet accompagnement à 16 ans.
- Un premier ou nouveau placement à 17 ans avec un projet de vie d'autonomie.
- Les jeunes qui vivent une rupture familiale soudaine (un projet de vie d'un retour en milieu familial qui a avorté).

Il faut tout de même comprendre l'importance de commencer l'accompagnement PQJ dès les 16 ans, lorsque cela est possible. La recherche a bien démontré qu'il s'agit là d'une des conditions de succès qui permettront de mieux répondre aux besoins des jeunes en prévision de leur transition à la vie adulte.

Une évaluation des besoins, des capacités et du temps requis est alors réalisée entre l'intervenant et le jeune, c'est-à-dire :

1. Prise de connaissance du plan de transition et clarification du rôle de l'intervenant dans cette démarche.
2. Évaluation des besoins et des capacités à compléter avec le jeune en fonction de son projet.
3. La durée de l'accompagnement est déterminée ensemble, entre l'intervenant et le jeune, en s'assurant minimalement du passage à la majorité.
4. Au cours des deux premières étapes, inspirées de l'an 1 et de l'an 2 (soit connaissance et expérimentation), l'engagement du jeune nécessite au départ, avec son accord, un rythme plus soutenu.
5. L'accompagnement se déroule conformément à ce qui a été convenu entre les deux.
6. L'utilisation des outils y trouve toute son importance et donne un sens au suivi en cohésion avec la philosophie d'intervention du PQJ. L'utilisation régulière du plan d'action favorise l'expression de tous les petits pas, l'ajustement du rythme et une meilleure réponse aux besoins exprimés (voir outil [Mon plan d'action](#)).

La révision assidue des outils permet de réajuster notre accompagnement en fonction de la progression des besoins et de s'assurer de « faire faire » avec une posture de copilote. L'importance d'un lien de confiance ne se remplace pas ; il faut néanmoins favoriser la motivation et la mobilisation du jeune tout en les incarnant en tant qu'accompagnateur.

Compte tenu de l'accompagnement plus accéléré, concrètement, il s'avère primordial et professionnel de faire des bilans conjoints plus réguliers et d'ajuster d'un commun accord son plan d'action.

7. Enfin, avec la troisième étape (inspirée de l'an 3), le jeune franchit le cap de la vie d'adulte « pour vrai ».
Il ou elle transfère les apprentissages des étapes précédentes à son contexte de vie. L'étape de la consolidation des acquis débute.

Si ces trois étapes (ANS 1, 2 et 3) constituent des repères utiles, retenons surtout qu'il ne s'agit pas d'un parcours linéaire et que l'apprentissage se réalise par essais et erreurs. L'intervenant PQJ reste donc attentif à l'évolution des jeunes adultes.

8. AVANT TOUTE FERMETURE : Une réévaluation des besoins avec le jeune, à chaque terme du suivi antérieurement déterminé, est essentielle afin de convenir ou non de la poursuite de l'accompagnement.

Concrètement, cette poursuite doit être justifiée par :

- les besoins de départ non comblés demandant des apprentissages supplémentaires et leur consolidation ;
- l'attente d'une ressource ou d'un service en mesure de répondre aux besoins du jeune adulte ;
- l'apparition d'une nouvelle situation de vulnérabilité qui exigerait le maintien du suivi PQJ.

Il faut souligner ici toute l'importance de s'assurer de terminer un suivi PQJ en bonne et due forme avec les jeunes adultes, et ce, par l'entremise d'une rencontre et d'une discussion formelle. Nous devons nous assurer que leurs besoins soient comblés et que les services requis soient en place avec des références personnalisées. Advenant qu'il s'agisse d'un réel refus de service, nous devons cette fois nous assurer de transmettre aux jeunes toutes les informations qui leur seront utiles.

2.4.6 Pont 18-25

De plus en plus, les études démontrent que les programmes de soutien à la transition à la vie adulte qui offrent un accompagnement au-delà de l'âge de la majorité permettent d'observer des résultats positifs en matière d'intégration (résidentielle, sociale, professionnelle) et de bien-être. Considérant la complexité des besoins de ces jeunes, et donc des défis auxquels ils ont à faire face, les programmes permettant un accompagnement au-delà de 18 ans ont l'avantage de laisser plus de temps aux jeunes d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires à leur insertion (O'Donnell et coll., 2020). La mise en place d'un filet de sécurité et le prolongement des services sont également essentiels dans la mesure où plusieurs de ces jeunes ne peuvent compter sur le soutien de leur famille durant cette étape de vie (Leal-Ferman et coll., 2023).

Avec le Pont 18-25, une porte supplémentaire s'ouvre aux jeunes ayant été suivis en protection de la jeunesse. Le PONT se veut un accompagnement « sur mesure », adapté aux besoins et au niveau d'autonomie de chaque jeune. La philosophie du pont s'inscrit en cohérence avec l'approche du PQJ qui privilégie le partenariat et l'engagement de la communauté dans la réponse aux besoins des jeunes. C'est pourquoi l'intervention repose encore sur des références personnalisées vers les ressources de la communauté.

Cette option offre donc un accompagnement personnalisé « court terme » avec la bonne personne d'une ressource adaptée afin de répondre aux besoins évoqués des jeunes participant ou non au PQJ. Le service Pont 18-25, à titre d'exemple, pourrait correspondre à un accompagnement de quelques minutes, quelques heures, quelques jours ou de quelques semaines selon la demande de soutien des jeunes et l'évaluation de la situation. En fonction de cette évaluation, les intervenants PQJ doivent s'assurer d'établir les liens avec les services disponibles, communautaires ou institutionnels. Ils doivent aussi soutenir les jeunes dans l'utilisation de leur réseau social et de soutien.

Un tel accompagnement pourrait perdurer exceptionnellement au-delà de trois mois. Par exemple, dans les cas de listes d'attentes pour accéder aux services, et dans les situations où les jeunes adultes concernés présentent d'importants besoins psychosociaux. Le cas échéant, un bilan de ces situations est fait afin d'identifier les besoins régionaux et provinciaux, et ce, dans un objectif d'amélioration continue et de rehaussement du service, le cas échéant.

Il importe de souligner qu'il n'est pas question ici de simplement orienter le jeune vers une ressource identifiée au préalable. Avec le temps, nous avons été à même d'observer que beaucoup de jeunes ne se présentent pas à la ressource avec en main une simple adresse ou un numéro de téléphone. Un transfert personnalisé avec le jeune auprès du professionnel de la ressource ciblée s'avère nécessaire pour multiplier les chances de véritablement répondre à ses besoins.

Par ailleurs, il peut arriver que les jeunes interpellent directement soit l'intervenant du PQJ, soit un autre intervenant significatif qu'ils ont connu et apprécié par le passé (ex. : intervenant social, éducateur du milieu d'hébergement). Si leur demande ne s'adresse pas spécifiquement à l'intervenant du PQJ, l'intervenant ou l'éducateur significatif pour le jeune pourra alors compter sur le soutien de l'intervenant PQJ-Pivot (voir plus loin dans le texte) rattaché à leur équipe (psychosociale ou de réadaptation) concernant la démarche d'évaluation et d'accompagnement à mettre en place. Cette collaboration offre alors une occasion pour les jeunes des intervenants et les éducateurs visés de découvrir le réseau de soutien ainsi que les partenariats existants sur leur territoire.

On peut résumer ainsi les responsabilités spécifiques au Pont 18-25 qui incombent à l'intervenant PQJ :

- Accompagner et soutenir les jeunes ponctuellement jusqu'à leur transfert vers la bonne ressource.
- Ajuster le niveau d'accompagnement requis en fonction de l'évaluation des capacités d'autonomie des jeunes.
- Planifier et personnaliser les recommandations et les accompagnements avec les partenaires ciblés afin d'assurer le suivi requis.
- Travailler en complémentarité avec les équipes.
- Soutenir les équipes quant à :
 - la connaissance des ressources de leur réseau local, territorial, provincial ;
 - l'accompagnement ;
 - l'information transmise au jeune.

Le pont 18-25 n'implique pas de « rompre le lien » rapidement avec les jeunes, mais plutôt de mettre fin aux suivis lorsque les besoins des jeunes sont comblés. Grâce au lien de confiance développé avec l'équipe PQJ, les jeunes ont la possibilité de bénéficier à nouveau du Pont en cas de besoin.

Dans un avenir rapproché, les pratiques seront adaptées avec des plans de relance visant les jeunes. Il importe d'être en amont des difficultés rencontrées et de s'assurer que les situations ne dégénèrent pas. Utiliser le lien comme levier : une fois le lien établi avec les jeunes, ne pas attendre que ceux-ci nous appellent. Il existe bien sûr un enjeu de ressources dans plusieurs régions. Les données probantes et les pratiques novatrices démontrent qu'il est essentiel de se montrer proactifs dans l'accompagnement et la relation avec les jeunes, par exemple en passant un coup de fil aux deux mois simplement pour leur signifier qu'on est là en cas de besoin, que quelqu'un pense à eux et se soucie d'eux. Cela permettrait d'agir davantage en prévention, en amont des difficultés, plutôt qu'agir une fois que les difficultés sont là et qu'ils soient rendus en situation de crise. Jaser avec les jeunes pourrait par exemple nous permettre de constater qu'ils rencontrent des difficultés avec leur employeur, ce qui serait l'occasion de leur donner quelques outils et conseils pour résoudre cette impasse (plutôt que de se rendre au moment où les jeunes quittent ou perdent leur emploi, et se retrouvent dans une situation de précarité).

La construction du réseau social et de soutien avec et pour les jeunes repose sur ce soutien adulte post PQJ, d'où l'importance de ce dernier. Comment les aider, les amener à créer des liens à même l'accompagnement PQJ : ensemble !

2.5 Soutien et développement

2.5.1 Mandat de soutien et de développement

Outre les suivis et le Pont, une contribution supplémentaire est apportée de la part des intervenants du PQJ en lien avec leur mandat de soutien et de développement. C'est ici que le partage de leur expertise reconnue par l'entourage entre en jeu, que la visibilité du programme est essentielle auprès des jeunes et des acteurs qui les entourent, que le développement de la philosophie d'intervention et des pratiques liées aux apprentissages à la vie adulte se met en œuvre.

Concrètement, l'intervenant du PQJ a le mandat d'offrir différents types de soutien :

- Du développement des pratiques et de l'accompagnement des apprentissages à la vie adulte auprès des équipes de réadaptation interne et des équipes psychosociales.
- Du soutien ponctuel auprès des jeunes de 18 à 25 ans qui interpellent l'intervenant PQJ ou les intervenants significatifs.
- Du soutien de type consultation auprès des partenaires, y compris les familles d'accueil et les parents. Ces interventions permettent alors un partage de l'expertise reconnue des intervenants PQJ et favorisent le rayonnement du programme.

2.5.2 Rôle PQJ-Pivot

Enfin, l'élargissement du programme a permis la mise en place d'intervenants PQJ-Pivots identifiés auprès des collaborateurs de la réadaptation et du psychosocial, de même qu'auprès de certains partenaires. Ce rôle facilite la concertation et la mise en pratique des interventions visant la préparation à la vie adulte des jeunes hébergés dans leur milieu. Il permet d'exercer une influence et de soutenir le développement d'une philosophie commune d'accompagnement des jeunes, ceci en amont, en complémentarité et en collaboration.

Outre le chef de service responsable régional PQJ et le professionnel en soutien clinique à l'équipe, les intervenants PQJ-pivots identifiés sont :

- des personnes expérimentées en transition à la vie adulte ;
- des intervenants qui maîtrisent la philosophie d'intervention et qui sont en mesure de reconnaître les forces des équipes en les mettant de l'avant en collaboration ;
- des personnes agissant à titre de références auprès des collaborateurs du psychosocial, de la réadaptation, voire de certains partenaires, le cas échéant.

L'intervenant PQJ-Pivot est un intermédiaire spécifique qui favorise la collaboration et le partage mutuel des connaissances. Il peut aussi s'assurer de l'établissement et du maintien d'un bon partenariat ainsi que de l'entretien d'un canal de communication efficient auprès de partenaires spécifiques.

Bien que les responsabilités suivantes propres à la fonction « conseil et soutien » incombent de façon structurée aux intervenants PQJ-Pivot, les intervenants PQJ doivent aussi se les approprier dans l'exercice de leur rôle.

En fait, le rôle du PQJ-Pivot cherche à faire évoluer la pratique, l'accompagnement et la philosophie d'accompagnement en matière de transition à la vie adulte.



Travailler en complémentarité avec les équipes :

- Faire connaître le programme et ses spécificités auprès des équipes et des jeunes ainsi que la philosophie d'intervention lors de la transition à l'âge adulte.
- Assurer un rôle-conseil sur le développement des pratiques à l'interne et sur le développement du pouvoir d'agir des jeunes.
- Soutenir d'une manière officielle les intervenants de la réadaptation interne et externe dans l'accompagnement des jeunes qui se préparent au passage à la vie adulte afin de développer cette expertise dans l'ensemble du continuum jeunesse, et ce, bien que l'ensemble des intervenants du PQJ ait une part de responsabilité à cet égard.
- Participer à l'élaboration de stratégies d'intervention en collaboration avec les équipes.
- Aider les équipes à se familiariser avec les ressources de la communauté.
- Favoriser une gestion de risque partagée dans un contexte où, plus que jamais, il faut miser sur le rôle actif que doit jouer l'ensemble des ressources d'aide et de soutien aux jeunes.

Travailler avec différents partenaires :

- Connaître le réseau de soutien de sa région.
- S'engager dans le développement et le maintien des partenariats communautaires, institutionnels, locaux et régionaux.

Maximiser le transfert d'apprentissages :

- Soutenir la mise en œuvre d'activités, d'événements, d'ateliers, etc.
- Influencer, susciter la réflexion et soutenir l'évolution des pratiques favorables aux apprentissages du quotidien d'une vie adulte.

2.6 Principes d'action

Pour conclure ce chapitre sur la présentation générale du programme, il importe de se rappeler pourquoi « la valeur ajoutée du PQJ et la manière dont il s'intègre de façon dynamique et en complémentarité avec l'action habituelle [des cadres institutionnels en place] » (Goyette et Morin, 2010) fait une réelle différence quant à la trajectoire des jeunes dont le pronostic plus sombre inquiète. Une partie de la réponse a trait aux principes d'action éprouvés sur lesquels s'appuie le PQJ (Goyette et coll., 2007) :

Volontariat du jeune

Il s'agit d'une démarche qui « accorde à l'adolescent la place centrale dans l'intervention » (*Ibid.*), d'où l'importance de respecter son rythme et d'être d'abord à son écoute.

Intervention planifiée

On ne doit pas faire l'économie d'un cadre d'intervention général rigoureux qui nous informe notamment des avancées du jeune dans son processus d'autonomisation. Ce cadre fournit, bien sûr, les outils nécessaires à la pleine maîtrise de l'intervention.

Souplesse du cadre d'intervention

Dans un contexte où l'intervention « ... est fortement régie par des cadres, des codes et des normes liés aux aspects légaux de protection et aux aspects sécuritaires » (*Ibid.*), la capacité d'adaptation de l'intervenant PQJ est rudement mise à l'épreuve. Dès lors, l'intervention nécessite une souplesse toute particulière.

Intensité/durabilité du lien avec l'intervenant PQJ

On comprend bien la nécessité de miser sur un lien solide à partir duquel se tissera la confiance avec le jeune. Ce lien particulier ne fait pas abstraction, cependant, du travail avec les collaborateurs. « Le programme est un appel au travail d'équipe et à la collaboration dans une perspective de case management informel. » (*Ibid.*)

Intervention en réseau, intersectorielle et interdisciplinaire

S'appuyer sur les forces et les ressources du jeune, c'est aussi travailler avec les forces du réseau social et de soutien, des partenaires et des établissements qui l'entourent. C'est transformer peu à peu l'intervention axée d'abord sur le jeune en un projet collectif.

Perspective d'expérimentation sociale

La mise en application des habiletés et connaissances acquises par les jeunes constitue un chemin parsemé d'embûches et « de pas en arrière » qui, pour leur part, sont autant d'occasions de les aider à se relever. « Dans cette perspective, la répétition des différents apprentissages dans l'action permet aux adolescents de prendre conscience de leurs progrès, de se situer par rapport à leur parcours et de se construire un projet de vie grâce à l'expérimentation du rapport aux autres. » (*Ibid.*)

3. Profil et compétences des intervenants du PQJ



Le jeune n'acquiert son autonomie qu'à partir de son propre engagement dans la reprise en main de sa destinée, et cela implique qu'il se débatait contre l'impuissance où il se trouve et qu'il accroisse peu à peu son pouvoir personnel, interpersonnel et social. C'est en facilitant cette acquisition et en soutenant ses forces que le PQJ favorise l'objectif de son intégration dans la communauté et le monde du travail. Plus simplement, on peut dire que l'intervention du PQJ cherche moins à stabiliser les jeunes qu'à les aider à se mettre en mouvement.

L'intervenant du PQJ soutient concrètement cette appropriation du pouvoir d'agir par les jeunes. Il veille alors à leur préparation émotionnelle tout en les aidant à se doter d'un « projet de vie adulte » qui mise sur leurs intérêts et leurs capacités. Au cours de leur cheminement vers l'autonomie, il respecte leur rythme et préserve leur motivation. Il s'assure de l'arrimage et de la complémentarité des interventions auxquelles prennent part d'autres professionnels dans la situation des jeunes. Il contribue à la création d'un réseau de partenaires internes et externes qui vient appuyer son projet. Il met à profit les ressources susceptibles de prendre le relais après lui. Il encadre aussi le processus de qualification menant à leur insertion sociale et professionnelle.

3.1 Type d'accompagnement du PQJ

Afin de mieux distinguer le travail de l'intervenant du PQJ en comparaison de celui des autres professionnels, pensons d'abord à sa participation « faire avec » aux événements de la vie du jeune. C'est l'occasion pour lui de donner un sens nouveau aux éléments du quotidien qui se présentent, d'utiliser ces événements pour renforcer la capacité d'adaptation du jeune, de générer des événements à lui proposer où il interagit avec lui. Il s'agit en fait d'utiliser les gestes ordinaires, ceux de la vie de tous les jours, pour accompagner le jeune dans ses apprentissages et dans son cheminement vers l'autonomie. Outre les événements de la vie du jeune, et en fonction des objectifs qu'il se donne, il y a l'accompagnement de ce dernier dans ses démarches, qu'il s'agisse de demandes d'information ou de rencontres formelles avec les organismes du milieu (milieu scolaire, employeurs, ressources pour une recherche d'emploi ou d'hébergement).

« Accompagner quelqu'un, ce n'est pas le précéder, lui indiquer la route, lui imposer un itinéraire, ni même connaître la direction qu'il va prendre, mais c'est marcher à ses côtés en le laissant libre de choisir son chemin et le rythme de ses pas. »

(Verspieren, 1984).



En outre, cet accompagnement ne fait pas abstraction d'une autre dimension importante, celle des rencontres régulières entre l'intervenant PQJ et le jeune afin de renforcer sa motivation, particulièrement lorsque celle-ci est ébranlée par des échecs répétés. L'intervenant dispose d'un horaire flexible et, en fonction de chaque situation particulière, il se montre disponible pour des rencontres de jour, de soir ou de fin de semaine. À l'aide des outils et de différentes activités, il prépare le jeune à la vie adulte en s'assurant que celui-ci fasse l'acquisition des connaissances de base et des habiletés qui lui seront nécessaires. Plusieurs thèmes sont alors abordés, tant pour la vie adulte que pour l'insertion socioprofessionnelle, notamment ceux de la scolarité, de l'emploi, du logement, de la gestion financière, des activités de la vie quotidienne, de la gestion alimentaire ou de la santé globale. Si, au cours des premières étapes du processus, l'intervenant du PQJ a surtout un rôle d'enseignant qui tient compte des apprentissages et des habiletés à favoriser, cette fois, à l'étape de la consolidation des acquis du jeune, son rôle devient celui d'un accompagnateur et d'un facilitateur. Il connaît les partenaires qui détiennent l'expertise recherchée et qui travaillent en collaboration. Ainsi, il sait utiliser les programmes locaux de formation, d'insertion et de soutien disponibles pour la réalisation de sa mission en mettant à contribution, par exemple, les CISSS ou les CIUSSS (et leur CLSC), les associations coopératives d'économie familiale (ACEF), les bureaux de Services Québec, les Carrefours jeunesse-emploi (CJE), les Centres de services scolaires ainsi que différents organismes communautaires (voir le chapitre sur le partenariat).

3.2 Compétences spécifiques de l'intervenant du PQJ

Afin d'assumer pleinement son rôle, l'intervenant PQJ dispose de compétences de base pour agir en tenant compte d'abord des principes de l'approche psychoéducative. Il dispose ensuite de compétences propres au Programme qualification des jeunes (Morin, 2006). On dénombre concrètement 14 compétences particulières permettant de maîtriser l'application du PQJ que nous regroupons sous trois thèmes ([voir annexe B](#)).

3.2.1 En ce qui a trait au Programme

- Connaître et comprendre les différentes composantes du PQJ, mettre en œuvre chacune de ses étapes et utiliser les outils en individualisant son approche afin que le jeune puisse accorder le sens souhaité à son projet de vie adulte.
- Avoir la capacité de travailler de façon individuelle et autonome en planifiant et en organisant ses tâches en fonction de la mission du Programme et du rôle qui lui est confié.
- Connaître et comprendre les facteurs qui maximisent le transfert des apprentissages et recourir à des stratégies reconnues efficaces à ce propos dans le cadre d'activités individuelles ou de groupe.

3.2.2 En ce qui a trait au jeune

- Reconnaître que le passage à la vie adulte représente une étape charnière du développement du jeune et veiller à sa préparation émotionnelle en l'accompagnant dans la prise de conscience de ce que signifie pour elle ou pour lui le passage à la vie adulte.
- Reconnaître l'importance de développer un lien significatif avec le jeune et y consacrer le temps et les moyens requis.
- Être capable de respecter le rythme du jeune en l'amenant à se structurer à l'intérieur d'une démarche par « petits pas » susceptible d'assurer le succès vers la qualification et l'apprentissage à la vie adulte ; en sachant, notamment, composer avec les périodes d'inaction du jeune.
- Savoir reconnaître la présence de facteurs émotionnels et comportementaux susceptibles d'entraver l'insertion sociale et professionnelle du jeune et s'en servir comme levier dans son intervention.

- Être capable d'accompagner le jeune dans l'élaboration d'un projet de vie adulte qui tient compte à la fois de ses intérêts et de ses capacités. Être capable de percevoir les forces de ce dernier, ses limites et ses centres d'intérêt afin de les utiliser comme plateforme pour l'intervention.
- Assurer une rétroaction au jeune, à partir de ce qui est observé et des résultats obtenus, sur ce qu'il doit faire pour parvenir à réaliser son projet de vie adulte et veiller à soutenir sa motivation tout en respectant son rythme.
- Avoir comme préoccupation première celle de faciliter l'appropriation du pouvoir d'agir du jeune. Pour ce faire, l'accompagner et le guider dans la prise en charge de son projet de vie adulte.
- Croire dans les jeunes et leurs projets, c'est la base !

3.2.3 En ce qui a trait aux partenaires

- Connaître et comprendre les rôles et les responsabilités des différentes ressources de la communauté susceptibles de prendre le relais auprès du jeune et savoir diriger le jeune vers la bonne ressource et au bon moment.
- Comprendre et respecter son mandat, savoir en reconnaître les limites et faire la différence entre son rôle et celui des autres acteurs. Être capable de créer un réseau de partenaires internes (équipes régulières des directions de programme jeunesse et des directions de protection de la jeunesse) et externes (acteurs du milieu) en vue d'aider le jeune dans la réalisation de son projet de vie adulte.
- Comprendre et accepter de gérer les risques inhérents à la démarche d'autonomie préconisée au PQJ, tout en s'assurant d'arrimer son intervention à celle de ses principaux partenaires (internes et/ou externes).
- Comprendre et encadrer le processus de qualification afin d'accompagner le jeune dans les différentes étapes menant à son insertion sociale et professionnelle.

3.3 Grille de réflexion pour l'intervenant postulant au PQJ

Acquérir les compétences pour se qualifier comme intervenant du PQJ requiert un investissement et une motivation considérables. Aussi est-il sage, avant de postuler pour un tel poste, de bien réfléchir à ses champs d'intérêt, ses capacités et ses ambitions. La [grille de réflexion pour l'intervenant postulant au PQJ](#) a été conçue dans le but de guider la réflexion de ceux qui songent à postuler un poste disponible au PQJ. Elle n'est cependant pas destinée à jouer un rôle dans la sélection du personnel pour le secteur des ressources humaines. Les questions qui la composent s'inspirent des compétences requises et des conditions de succès énoncées dans le présent Guide. Elles sont regroupées autour de quatre grands axes de réflexion : la notion d'accompagnement, le partenariat, l'autonomie personnelle et professionnelle, les spécificités du PQJ. De cette manière, l'intervenant est invité à s'interroger sur les compétences qu'il possède déjà ou qu'il serait prêt à développer. Ultimement, il s'agit d'examiner s'il se réalisera dans cette fonction, s'il y sera heureux. C'est aussi une façon de tenter de déterminer s'il lui est possible d'acquérir ce qui lui manque, de façon réaliste, pour amorcer le plan de perfectionnement ou le développement professionnel requis. Il est proposé d'annexer cette grille à l'affichage des postes PQJ.

3.3.1 Notion d'accompagnement

- Suis-je en mesure de considérer le jeune que je devrai accompagner comme un adulte en devenir et de le traiter en conséquence ? Suis-je à l'aise dans un rôle d'accompagnateur face à un jeune qui effectue progressivement son passage à la vie adulte ? Le principe du pouvoir d'agir me met-il mal à l'aise ?
- Est-ce que je considère avoir une sécurité personnelle et professionnelle suffisante pour être en mesure d'assumer certains risques cliniques et accorder au jeune qui m'est confié la marge de manœuvre requise au sein du PQJ ?
- Suis-je capable de respecter le rythme du jeune, ses limites, ses périodes d'inaction, son évolution à « petits pas », voire en dents de scie ?
- Est-ce que je me sens capable d'accepter et de composer avec les ruptures de contact initiées par le jeune, sans l'abandonner, tout en demeurant engagé dans son suivi ?
- Est-ce que je suis prêt à assurer la stabilité requise par le Programme, sur une période de trois ans, auprès du jeune que j'aurai à accompagner ?
- Est-ce que je connais bien les facteurs qui maximisent le transfert des apprentissages et est-ce que je suis particulièrement motivé à utiliser les stratégies reconnues pour réaliser ce transfert ?

3.3.2 Partenariat

- Suis-je conscient que, dans le cadre du PQJ, le travail avec différents partenaires sera au cœur de mon action ? Est-ce que j'ai le goût d'investir dans cette forme d'intervention ?
- Est-ce que je considère avoir des aptitudes pour cibler les partenaires susceptibles d'aider à la réalisation des objectifs du jeune inscrit au PQJ, pour établir les contacts avec ces partenaires et pour les mobiliser autour d'objectifs communs ?
- Est-ce que j'aime travailler avec des intervenants qui ont des profils distincts du mien ou qui appartiennent à d'autres organisations ? Est-ce que je sais faire preuve d'ouverture à la différence concernant la culture organisationnelle, la philosophie d'intervention, les rôles et les responsabilités ?
- Suis-je ouvert au partage des rôles et responsabilités, et à l'aise avec celui-ci, face à un même jeune ? Suis-je à l'aise avec le fait que les intervenants du CISSS ou du CIUSSS déjà au dossier ne se retireront pas, que je devrai travailler en complémentarité avec eux ?
- Est-ce que j'accepte d'être confronté à propos de mes façons de faire, d'en parler avec les partenaires, de les ajuster si nécessaire ? Est-ce que j'ai des aptitudes pour la conciliation, la résolution de conflits ? Suis-je habile à favoriser des consensus ?
- Suis-je considéré comme respectueux de l'opinion d'autrui ?
- Suis-je capable de loyauté et de respect à l'endroit des décisions prises en équipe, même si cela me demande des concessions ou des ajustements ?

3.3.3 Autonomie personnelle et professionnelle

- Suis-je stimulé par le fait de disposer d'une autonomie importante dans ces nouvelles fonctions et est-ce que je considère avoir la capacité de l'assumer ?
- Est-ce que j'estime avoir un bon sens de l'organisation, de la planification et de la gestion du temps ?
- Est-ce que je dispose des aptitudes requises pour concilier des exigences en apparence contradictoires, c'est-à-dire une plus grande autonomie professionnelle, un travail en partenariat et un cadre d'intervention rigoureux ?

3.3.4 Spécificités du PQJ

- Est-ce que j'ai pris connaissance des outils cliniques propres au PQJ et suis-je motivé à développer les habiletés requises pour en maximiser l'utilisation ?
- Est-ce que je possède un intérêt particulier pour l'accompagnement des jeunes dans l'apprentissage au quotidien des habiletés associées à la vie adulte (ex. : hygiène domestique et entretien d'un appartement, gestion budgétaire, gestion du temps) ? Est-ce que j'ai aussi un intérêt particulier pour tout ce qui a trait au développement d'habiletés liées à la qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle (ex. : recherche d'emploi ou intégration dans un programme de formation, organisation de sa vie de façon à respecter un horaire d'études ou de travail, respect des règles et de l'autorité liées au travail) ?
- Suis-je motivé à développer une expertise qui me distinguera comme intervenant et disposé le jour venu à mettre cette expertise à contribution dans le cadre de mon mandat de soutien et de développement ?
- Est-ce que je me considère comme quelqu'un de créatif, capable de sortir des sentiers battus et d'innover ? Est-ce que j'ai une bonne capacité d'adaptation aux réalités nouvelles ?
- Suis-je stimulé par l'idée de centrer mon action sur le milieu de vie du jeune ? D'avoir des contacts réguliers avec la famille naturelle et avec les autres ressources de la communauté ?

Ces réflexions permettent de mieux comprendre la posture de l'intervenant PQJ, son rôle ainsi que ses responsabilités envers le jeune.

4. Partenariat



C'est à partir des années 1980, dans un contexte de crise des finances publiques, que les pratiques partenariales font leur apparition au Québec (Mayer et Goyette, 2000 ; White, 1994 ; Québec, 1987 ; Québec, 1992). « Sous l'égide du rapport Harnois (Pour un partenariat élargi), le partenariat dans le domaine de la santé mentale expérimente de nouvelles avenues afin de contrer l'exclusion [...] Par la suite, la Politique de la santé et du bien-être suivra cette tendance, en balisant toute l'intervention québécoise en cette matière » (René et coll., 2001). Au cours des années qui suivent, les différentes politiques québécoises suivent la tendance et voient plus que jamais dans le partenariat une stratégie prometteuse pour la prise en charge des problèmes sociaux.

L'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes n'échappe pas à ce repositionnement avec la mise sur pied des centres locaux d'emploi (CLE) ajoutés aux corporations de développement communautaire (CDC) et aux corporations de développement économique communautaire (CDEC). Leur intégration aux réseaux socioprofessionnels de la communauté tire alors profit d'un type d'encadrement riche de possibilités (*Ibid.*).

En fait, cette mouvance vient pallier la difficulté du cloisonnement entre les établissements qui entraînent des dédoublements de services et des « zones grises » au sein desquelles certaines problématiques ne trouvent pas de services (Québec, 1988) ; elle vient pallier aussi celle de la complexification des problèmes « qui exigent ces approches plus larges et multidimensionnelles. » (OPTSQ, 1996) C'est précisément dans ce contexte que les approches communautaires et les approches-milieu se développent (Dallaire, N. et coll., 2003).

« Émerge ici une nouvelle manière de penser, de structurer les rapports sociaux, au plan local et au plan national, fondée sur un « appel à la responsabilité morale » de tous face aux problèmes sociaux et à l'exclusion. Cette relance de la responsabilité collective "revisitée" semble participer d'une quête renouvelée de cohésion sociale. » (*Ibid.*)

4.1 Partenariat aujourd'hui

L'émergence de cette façon de faire, quelques décennies plus tard, touche désormais un large éventail d'aspects chez les jeunes résidant en milieu de vie substitut concernés par la transition à la vie adulte : outre la santé mentale et l'employabilité, elle s'étend maintenant à la santé physique, à l'hébergement, aux loisirs, au bénévolat et à d'autres domaines (INESSS, 2018).

« Ces partenariats, basés sur des ententes formelles ou non formelles, visent à assurer une complémentarité et une continuité des interventions et des services offerts aux jeunes. Ils ouvrent donc à une diversité de services, selon les besoins des jeunes, et au partage des ressources et des expertises. Dans certains cas, l'échange d'informations sur les besoins de la clientèle permet aux partenaires d'adapter les services offerts et les interventions à favoriser. Cet échange d'information se fait avec le consentement du jeune. » (*Ibid.*)

Faut-il préciser que la réponse aux nombreux besoins des jeunes et la qualité de la transition à la vie adulte à laquelle ils font face ne doivent pas uniquement reposer sur quelques personnes. C'est pourquoi « les collaborations avec les différents partenaires, les ententes, les voies d'accès entre services sont importantes » (Sourmais et Pallez, 2015). L'évaluation de l'UETMISS en 2015, sur l'efficacité et l'efficience des programmes d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et la préparation à la vie d'adulte, tire un constat similaire : « Lorsqu'ils abordent la question du partenariat, les experts, les gestionnaires et les intervenants sont unanimes sur son importance pour faciliter la transition à la vie adulte des jeunes. Ils soulignent tous que la continuité des services dépend de cette approche-milieu. » (Bussi res et coll., 2015).

L'intervenant ne doit pas  tre l'expert de tous les services. Il doit savoir guider vers les partenaires. Ainsi, c'est principalement par le partenariat que le PQJ r ussira   ancrer et   int grer les jeunes dans leur milieu de vie. D'une fa on g n rale, en vue de satisfaire des besoins cibl s conjointement, les partenaires de secteurs d'activit s compl mentaires doivent se mobiliser et s'engager   agir de fa on coh rente, mettant   profit les comp tences de chacun. L' change d'information et le partage d'expertise entre intervenants, en tenant compte bien s r du consentement du jeune de 14 ans et plus, contribuent alors   am liorer la qualit , l'accessibilit , la compl mentarit  et l'efficacit  de leurs interventions. En outre, ces derniers seront toujours pr sents et disponibles pour les jeunes   la fin du suivi du PQJ. Tous les membres de la communaut  susceptibles d'apporter une contribution sont ainsi appel s   se mobiliser pour soutenir le passage   la vie adulte et l'insertion socioprofessionnelle tout en  tant pr sents dans le r seau de soutien de ces jeunes.

4.2 Clarification des concepts

Afin de clarifier le vocabulaire auquel les acteurs engag s aupr s des jeunes sont susceptibles d' tre confront s en mati re de collaboration, de partenariat et d'actions concert es, prenons le temps ici de d finir quelques concepts importants. Si les  crits sur le sujet introduisent des nuances essentielles entre ces concepts, une confusion peut persister concernant le sens que chacun de ces  crits donne   ces concepts. Comme le soulignent Gadbois et ses collaborateurs (2024), une premi re distinction permettant de mieux saisir le sens de la collaboration et celui du partenariat est que le premier concept renvoie au « faire avec d'autres », alors que le deuxi me renvoie au « faire ensemble ».

4.2.1 La collaboration

La collaboration r f re   « la conciliation des efforts de chacun en prenant des d cisions partag es en vue d'atteindre un but commun » (Gadbois et coll., 2024, p. 16). Il s'agit d'un processus relationnel au sein duquel se construit une culture collaborative entre les individus concern s. Cette culture peut se manifester   divers niveaux de relation et d'engagement, et ne n cessite g n ralement pas d'entente formelle. Elle se d veloppe   travers une d marche commune, fond e sur la participation volontaire, o  les responsabilit s sont partag es selon les objectifs d finis collectivement (Gadbois et coll., 2024).

Dans le cadre du PQJ, la collaboration  quivaut au terme g n ral d finissant « toute forme d' change entre acteurs individuels ou institutionnels, pouvant  tre plus ou moins structur  ou formalis  et d'une dur e plus ou moins d termin e. » (Dallaire et coll., 2003). Concr tement, ce terme englobe ces autres termes qui ont trait   la concertation et au partenariat.

4.2.2 La concertation

Pour sa part, la concertation se définit comme un « processus collectif de coordination basé sur une mise en relation structurée et durable entre des acteurs sociaux autonomes qui acceptent de partager de l'information, de discuter de problèmes ou d'enjeux spécifiques (par problématique ou par territoire) afin de convenir d'objectifs communs et d'actions susceptibles de les engager ou non dans des partenariats » (Bourque, 2008, p. 5). La concertation sera qualifiée d'intersectorielle dès lors qu'elle regroupe des acteurs de différents secteurs de la société (public, privé, communautaire) et ayant des missions distinctives (p. ex. santé, éducation, justice) (Pigeon et coll., 2017). Quelques auteurs font notamment une distinction entre concertation stratégique susceptible d'apparaître à l'échelle régionale et concertation d'action que l'on retrouve davantage au plan local (Rouffignat et coll., 2001). Dans le cadre du PQJ, il est surtout question de concertation d'action. Celle-ci se définit plus en détail comme un ensemble de pratiques d'acteurs d'un ou de plusieurs secteurs d'activités qui se mobilisent, s'engagent de façon complémentaire et mettent à profit les compétences de chacun, en vue de satisfaire, d'un commun accord, certains besoins identifiés dans la communauté (Lebeau et coll., 1997).

4.2.3 Le partenariat

Le partenariat réfère à « l'association de partenaires en fonction de leurs ressources et de leurs expertises respectives en vue d'atteindre des objectifs communs » (Gadbois et coll., 2024, p. 18). Dans le cadre d'un partenariat, les objectifs à atteindre ainsi que les actions à entreprendre par chacun sont définis et formalisés par une prise de décision fondée sur le consensus entre les partenaires. Cette démarche implique un engagement formel de chaque partenaire, qui met à contribution ses ressources et compétences dans un but commun. Les partenaires sont amenés à travailler ensemble, à unir leurs efforts, à participer à des échanges réguliers, à des réflexions collectives et à une concertation active. Il s'agit d'une relation teintée par la réciprocité, l'égalité et l'interdépendance (Gadbois et coll., 2024). On peut donc aisément comprendre comment un partenariat est plus exigeant qu'une simple collaboration.

4.3 Le partenariat et les stratégies à mettre en place

L'intervenant PQJ doit consacrer une partie de son temps et de son énergie à établir et à consolider des collaborations et des partenariats, tant avec ses collègues de l'interne qu'avec des partenaires externes.

L'objectif du partenariat est le partage des risques, des responsabilités et des accompagnements en fonction des compétences complémentaires à chacun.

Le partenariat sert à bâtir et à maintenir :

- des ponts communicants et facilitant la transition à la vie adulte ;
- des réseaux sociaux et de soutien ;
- une continuité de services et d'accompagnement des services adultes (passer le relais) ;
- des services en réponse aux besoins des jeunes.

Pour développer un réseau de partenaires fonctionnel et diversifié, quelles sont les stratégies utilisées, dans le cadre du PQJ :

- La construction et le maintien des partenariats sont l'affaire de tous les membres de l'équipe.
- Les membres de l'équipe doivent définir leurs champs d'action en fonction de leurs valeurs, de leurs intérêts et de leurs forces.
- Les membres de l'équipe doivent agir au quotidien et comprendre la valeur ajoutée de la diversité des membres.
- L'équité des engagements et des actions : respecter les opinions, les qualités et les contributions.
- La transparence : le partenariat frappera un mur s'il est contraint à des intentions cachées.
- L'efficacité de la communication : identifier des responsables, des intermédiaires spécifiques.
- L'évaluation des besoins mutuels entre les partenaires et de la valeur ajoutée pour le soutien aux jeunes.
- Les engagements de part et d'autre en respect de la culture de chacun et dans l'ouverture du développement des pratiques.
- Le courage, l'engagement et la motivation.

La culture d'un partenariat fait partie de l'ADN du PQJ et il faut beaucoup de travail et un réel engagement afin de la construire (voir à ce propos l'article [Créer une culture de partenariat inébranlable en 4 étapes](#)). C'est ainsi que se développeront une culture et un esprit de collaboration régionale.

En ce qui a trait aux stratégies à mettre en place en matière de partenariat, pensons aux points suivants :

- L'exploration des ressources existantes pour les principaux thèmes (sphères de vie) soit :
 - l'intégration socioprofessionnelle : scolarisation, formation, bénévolat, stages, employabilité, bureaux Services Québec, Carrefour jeunesse-emploi, curateur public, l'Union des municipalités du Québec (Un pont vers demain), etc.,
 - l'hébergement : ressources intermédiaires (RI) et ressources de type familial (RTF), appartements supervisés, organismes communautaires, Auberges du cœur, appartements autonomes, programme de supplément au loyer (PSL), offices municipaux d'habitation (OMH), appartements autonomes, etc.,
 - santé et services sociaux : CISSS et CIUSSS, services de santé généraux, de santé mentale, y compris des services psychologiques et de conseils, Aires ouvertes, organismes communautaires, maisons des jeunes, collectifs ou regroupements de soutien aux jeunes placés et ex-placés, Grands Frères Grandes Sœurs, comité des usagers, travailleurs de rue, soutien aux jeunes filles-mères, soutien aux problématiques de fugues, de prostitution, de dépendance, etc.,
 - justice : organismes de justice alternative, bureaux d'aide juridique, organismes communautaires qui offrent des services de soutien au système de justice, etc.,
 - ressources diverses : divers programmes de rétablissement comme les loisirs, les arts, les aptitudes à la vie quotidienne, l'alimentation telle que la Tablée des Chefs, les banques alimentaires, les cuisines collectives, les jardins collectifs, les associations coopératives d'économie familiale (ACEF), les institutions financières, les fondations, etc.
- Les visites des organismes : se présenter mutuellement et développer un contact personnalisé.

- L'organisation de Matinées jeunesse régionales ou territoriales en collaboration avec les partenaires et les jeunes, et ce, pour les jeunes, les intervenants des services de la protection jeunesse, les intervenants du communautaire, des organismes communautaires et toutes autres instances offrant des services auprès de la jeunesse.

Les Matinées jeunesse sont un regroupement de kiosques distincts de partenaires, dans une salle, une agora ou autre, exposant leurs services. Semblables à un salon du livre, il s'agit d'un espace où les intervenants, les jeunes, les partenaires font connaissance.

Avec les années, nous avons remarqué une valeur ajoutée à bien préparer les jeunes en amont, les accompagner à identifier leurs interrogations et leurs besoins pour lesquels ils aimeraient recevoir des services. Il s'agit ici de la méthode de travail du transfert des apprentissages AVANT-PENDANT-APRÈS, comme il est expliqué à la section 5 du présent Guide.

Cela permet aux intervenants de mieux les guider lors de la visite de la Matinée jeunesse.

Et après, que faisons-nous des recommandations recueillies? L'accompagnement vers la ou les ressources devient essentiel pour la construction du réseau des jeunes et du partenariat.

- L'identification des intervenants pivots en soutien aux partenaires ainsi que des contacts et coordonnées des partenaires.
- Le maintien d'un partenariat qui repose sur une vision commune des besoins, la qualité des relations, la compréhension des mandats de chacun, le soutien offert de part et d'autre, la fluidité des échanges ainsi que sur la recherche de solutions et le respect des expertises de chacun.

Ces stratégies illustrent l'importance de préserver les liens avec tous les partenaires susceptibles d'offrir un soutien aux jeunes pendant le placement et en fin de séjour. « Passer le relais » prend ici tout son sens puisque tous les intervenants, à l'interne comme à l'externe, doivent se sentir interpellés par la préparation en amont de cette transition délicate à laquelle font face les jeunes dont le réseau familial, social et de soutien est limité.

Dans le meilleur des mondes, les jeunes sont soutenus pour développer un réseau de soutien en amont de leur sortie de placement. Pour ce faire, les organismes communautaires peuvent être appelés à intervenir en centre jeunesse et les jeunes sont soutenus dans leur recherche de relations saines et satisfaisantes, dont le développement est encouragé et soutenu activement.

5. Outils du PQJ et activités d'accompagnement



5.1 Outils du PQJ

Nous pouvons regrouper l'ensemble des outils du PQJ à l'intérieur de quatre grandes catégories : les outils cliniques incontournables ainsi que les outils importants, utiles et administratifs.

5.1.1 Outils cliniques incontournables

Plan de cheminement vers l'autonomie (PCA)

Le PCA est l'outil clinique d'évaluation approprié pour cet exercice avec le jeune, en fonction de sa propre perception de son niveau d'autonomie. Bien qu'il soit difficile parfois pour les jeunes d'accepter leur situation, leur vision de leurs capacités ainsi que celle de leurs zones de défis, c'est dans l'accompagnement expérientiel que leur perception évolue, comme c'est le cas, aussi, avec les intervenants. Il est possible que parfois nous sous-estimions ces capacités ou, au contraire, que nous surestimions celles-ci. C'est dans les moments « partagés » propices aux apprentissages que nous réussissons à faire évoluer nos perceptions (le PCA est un outil en ligne au MSSS : <https://outilpca.ca/>).

La démarche associée au PCA permet de brosser le portrait de la vision des jeunes concernant leur autonomie en évaluant leurs connaissances selon trois axes : relationnel, résidentiel, socioprofessionnel.

La posture d'accompagnement à privilégier dans le cadre du PCA en est une d'ouverture, de respect et d'échange, ce qui permet de maximiser notre compréhension des jeunes ainsi que la leur. La démarche consiste en une intervention partagée, à l'intérieur d'une concertation entre différents collaborateurs et partenaires offrant des services aux jeunes. Il s'agit alors de favoriser le développement des apprentissages à la transition à la vie adulte, de créer et de maintenir un réseau social et de soutien dans un partenariat autour des projets des jeunes.

En préparation à l'élaboration du plan de transition à la vie adulte, comme souhaité et stipulé dans les Principes directeurs concernant le plan de transition en préparation au passage à la vie adulte (art. 57.2.2), il est précisé :

« Pour soutenir l'élaboration du plan de transition, l'utilisation d'outils cliniques tels que le Plan de cheminement vers l'autonomie (PCA) est recommandée. En effet, le PCA est un questionnaire à remplir par le jeune, accompagné d'une personne significative. L'outil permet de faire ressortir ses besoins et ses champs d'intérêt en lien avec sa préparation à la vie adulte. Au terme de cette réflexion, le jeune peut rédiger son propre plan de transition. »

Il importe d'indiquer que le PCA peut être utilisé par des jeunes provenant de divers milieux de vie. Outre les jeunes de la protection de la jeunesse, l'outil s'adresse également aux clientèles de tous les organismes utilisateurs et concernés par le passage à la vie adulte (voir le [Guide d'accompagnement](#)).

Trajectoire de qualification

Le jeune et l'intervenant sont invités (aux six mois) à indiquer leur niveau de scolarité, les formations, les stages, les bénévolats, les expériences de travail, les activités propices aux apprentissages liés à la scolarisation, l'employabilité, etc.

Cet outil est évolutif (à animer en continu) et permet d'échanger sur le cheminement des participants de façon plus objective, plus visuelle. Il permet d'observer l'évolution, la dégradation ou le statu quo de la situation du jeune et de permettre une certaine prise de conscience des causes, des défis, des capacités, des goûts, etc.

« Ma trajectoire de qualification » est utile pour dresser l'éventail des tentatives et des actions des participants. Elle permet de visualiser l'ensemble de son parcours et de réfléchir à la suite souhaitée, aux possibilités de soutien, à une trajectoire sur une ligne du temps (voir outil [Ma trajectoire de qualification](#)).

Réseau social et de soutien

Communément nommé la Carte réseau, cet outil, également évolutif (à animer en continu), brosse le portrait du [réseau social et de soutien des jeunes](#).

Il peut faciliter l'échange sur le sujet, qui peut être assez délicat pour plusieurs d'entre eux qui ont un réseau parfois limité en nombre et en qualité. Il importe de prendre son temps et de respecter le rythme. Ce passage demeure toutefois primordial pour constater, accueillir, susciter la réflexion, se rétablir et construire en continu leur réseau pour leur avenir d'adulte.

Les participants peuvent réaliser la permanence et la discontinuité de certains liens.

Au fil du temps, les intervenants accompagnent les jeunes pour leur permettre de constater les résultats des efforts qu'ils investissent dans le développement de leur propre réseau social et de soutien. Le développement du réseau de soutien est activement encouragé et soutenu par les intervenants.

Plan d'action

« [Mon Plan d'action PQJ](#) » est l'outil de planification concrète de l'intervention dans le cadre du PQJ. Il doit être révisé régulièrement (environ aux trois mois) selon l'entente entre le jeune et son intervenant.

Il s'agit d'un outil incontournable pour bien cibler les apprentissages et les actions à prioriser selon les trois (3) volets du programme (ou axe selon le PCA) :

- Autonomie (axe résidentiel)
- Réseau social et de soutien (axe relationnel)
- Qualification (axe socioprofessionnel)

Il s'agit du « plan de match » des jeunes défini entre ceux-ci et leur intervenant.

L'intervenant doit s'assurer de toucher aux trois volets aux moments opportuns dans la vie du jeune, ne serait-ce que pour l'aider à se projeter sans qu'il doive en faire un objectif dans les trois (3) prochains mois.

Il importe de se doter de cette rigueur clinique et professionnelle qui permet une ligne directrice, une trajectoire d'accompagnement vers l'atteinte des apprentissages requis et souhaités.

L'intervenant du PQJ veille à retenir avec les jeunes des objectifs qui permettront d'être en continuité et en complémentarité avec le travail réalisé avec les autres collaborateurs. On parle ici du PI, du PSI, du PII et du plan de transition à la vie adulte. Une corrélation très étroite entre le plan d'action et le plan de transition à la vie adulte doit être assurée.

Les jeunes inscrivent leurs apprentissages (objectifs) souhaités, les actions concrètes à réaliser (moyens), les personnes qui peuvent les aider (réseau), et la durée (pour bien définir dans le temps). Ils inscrivent leur nom et la date.

Une prochaine étape serait d'éviter la multiplication de plans et d'intégrer ceux-ci en un seul plan.

Parcours du participant

Le [parcours du participant](#) permet aux jeunes et aux intervenants du PQJ, chaque année (ou moins si accompagnement de moins d'un an pour le service 17+), de faire le bilan des objectifs poursuivis dans le plan d'action, d'examiner les résultats obtenus, ou encore de voir la perception que chaque personne a du cheminement dans le programme. Cet outil permet aux jeunes d'avoir une vue d'ensemble de leur cheminement parcouru à ce jour. Il permet également aux intervenants de prendre un moment de recul face à leur accompagnement et au cheminement des jeunes, afin de faire le point par rapport aux objectifs du programme.

Le parcours du participant permet de cibler les objectifs ou les thèmes à travailler pour l'année suivante, et ce, toujours selon les trois (3) volets du programme : préparation à la vie adulte, qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle et développement d'un réseau social et de soutien.

La participation des jeunes est un incontournable. Ils peuvent éprouver des difficultés à faire le bilan d'une année de participation. L'utilisation du bilan de chacune des révisions du « [Plan d'action PQJ](#) » de la dernière année ou des derniers mois (pour le service 17+) s'avère donc une bonne pratique.

On dispose d'un bilan écrit du parcours des jeunes dans le programme, et ce, de façon annuelle. On peut l'utiliser lors des révisions avec d'autres intervenants du programme jeunesse et de la protection de la jeunesse. Chacune des étapes du programme est résumée afin de faciliter la connaissance du cheminement de chaque participant et participante.

5.1.2 Outils importants

Porte-documents

Afin de favoriser le développement des responsabilités des jeunes pendant le programme et de leur permettre d'acquérir un sens de l'organisation ainsi qu'une certaine sécurité, on leur fournit un porte-documents (papier et numérique) dans lequel ils auront la responsabilité de classer tous les documents officiels utiles pour leur vie d'adulte. Ils apprendront à assurer la garde de leurs documents personnels et verront, au besoin, à leur mise à jour.

Dès le début de l'intervention PQJ, on remet aux jeunes un porte-documents (de style accordéon ou clé USB ou autre solution numérique) pour qu'ils y insèrent tous les documents officiels utiles ou nécessaires pour la vie en société. Ils y conserveront, pour leur usage, dans le cadre du PQJ et ultérieurement, les documents suivants :

- certificat de naissance ;
- carnet de santé ;
- carte d'assurance maladie ;
- carte d'assurance sociale ;
- bulletins scolaires ;
- compte de banque ;
- papiers de l'assurance-emploi, etc.

Le fait de disposer d'un contenant consacré à ses papiers et documents importants contribue à développer chez les jeunes un sentiment de responsabilité. Souvent peu conscients au départ de l'importance de certains documents et de l'intérêt de les retrouver facilement, ils acquièrent progressivement un souci de sécurité et une préoccupation pour maintenir leurs papiers en ordre et à jour. Le porte-documents les accompagnera tout au long du PQJ et pourra les suivre ultérieurement.

Les jeunes apprennent très concrètement à « s'occuper de leurs affaires ». Ils découvriront bien souvent l'existence et l'importance de divers documents. L'aboutissement de leurs démarches ajoutera au contenu de leur porte-documents des « clés » pour leur intégration sociale et leur accès à la vie adulte.

Cartable des jeunes

Cet outil est en quelque sorte le « contenant » des autres outils qui sont utilisés par les jeunes dans le cadre du PQJ. Il englobe tous les principaux domaines de l'autonomie fonctionnelle et de l'insertion socioprofessionnelle.

Le « Cartable PQJ » est utilisé de façon individuelle. C'est le moyen pour les participants de garder des traces de toutes les activités réalisées dans le programme ainsi que la documentation sur les différents thèmes abordés tout au long de leur participation.

Les jeunes aiment personnaliser leur « Cartable » en le décorant à leur goût. Ils s'y réfèrent pour faire le bilan de leur parcours dans le programme et peuvent l'utiliser pour montrer aux autres intervenants concernés les apprentissages réalisés. Ils savent dès le départ qu'ils apporteront leur « Cartable » avec eux au moment de partir vivre en appartement ou à la fin du programme.

Le « Cartable PQJ » prend la forme d'un cahier à anneaux qui comprend le Plan d'action du jeune consécutif à l'évaluation obtenue de l'outil PCA ainsi que des sections couvrant tous les domaines du Guide d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle, soit : la Planification de carrière, la Communication, les Tâches de la vie quotidienne, la Vie à la maison, le Logement et gestion du budget, les Soins personnels, les Aptitudes sociales, les Aptitudes au travail et techniques d'étude et la Vie au travail.

Il s'agit d'un outil nécessaire pour l'accompagnement des participants. Il permet aux jeunes de rassembler toute la documentation qu'ils recueillent au fur et à mesure de leurs démarches vers l'autonomie. C'est l'élément central autour duquel l'intervenant planifie son intervention, en fonction des volets du programme et des objectifs visés.

C'est à l'intervenant que revient la responsabilité de donner un sens à l'utilisation du « cartable » afin que les jeunes y accordent de l'importance et reconnaissent la pertinence d'y consacrer du temps pour le bâtir dans l'optique de s'y référer eux-mêmes à moyen et à long terme. L'intervenant doit ainsi consacrer du temps à cet outil afin que chaque participant et participante se l'approprie.

Le « Cartable PQJ » est utile autant pour les jeunes que pour l'intervenant, puisqu'il structure l'intervention. Il représente le parcours des jeunes dans le programme et en ce sens, il demeure significatif pendant et après leur participation au PQJ.

Système de reconnaissance

Cet outil favorise la création du lien entre les jeunes et leur intervenant. Il permet également aux jeunes de développer un sentiment d'appartenance au programme. Il met l'accent sur leurs efforts et leurs succès et il est axé sur leur motivation, le renforcement des acquis ainsi que la reconnaissance des succès.

Le système de reconnaissance des jeunes est utilisé généralement sur une base individuelle. Il consiste en un budget de 20 \$ par mois et par jeune et il est attribué à chacun et chacune, dès leur arrivée dans le programme. Une prochaine étape serait d'adresser l'indexation de ce montant qui n'a pas changé depuis

le début de l'implantation du programme. Son utilisation a cours tout au long de la participation du jeune au programme. L'expérience du projet pilote a clairement démontré que cet aspect du programme s'avère essentiel dans l'accompagnement à long terme des jeunes. Il permet à l'intervenant de souligner leurs efforts dans l'atteinte de leurs objectifs. Il peut également partager une activité de loisir avec les jeunes afin de travailler la création d'un lien en dehors d'un contexte institutionnel. Ce montant peut être également utilisé pour encourager la création d'un trousseau. Il s'agit d'un budget limité et peu élevé en fonction des résultats qu'il permet d'atteindre. Cet outil permet de personnaliser l'accompagnement d'un participant. Cependant, le Système de reconnaissance des jeunes ne doit pas servir à faire pression sur ceux-ci pour qu'ils demeurent dans le programme.

Bref, le Système de reconnaissance des jeunes représente un outil qui facilite l'accompagnement de ceux-ci et pourrait prévenir leur désistement du programme dans certains cas. Il est grandement recommandé au gestionnaire régional du programme de tenir un fichier de suivi des dépenses par jeune. Le sens clinique de cet outil vise également la sensibilisation auprès des jeunes concernés. Cela leur permet de faire des apprentissages budgétaires, de réfléchir et d'établir des priorités entre les besoins, les désirs, les responsabilités et les plaisirs, surtout qu'il s'agit d'un montant dont ils disposent, mais qui ne leur appartient pas puisqu'il appartient à l'établissement.

Exemples d'utilisation du Système de reconnaissance :

- achats d'articles pour le trousseau ;
- réveille-matin ;
- porte-documents et cartable ;
- billets d'autobus ;
- contribution pour l'épicerie ;
- trousse de premiers soins ;
- coffre à outils ;
- sac à dos ;
- repas au restaurant.

L'utilisation des outils peut être plus difficile avec certains participants qui peuvent se sentir irrités par un langage d'institution : outil, objectif, moyen, etc. De plus, on est parfois d'avis que la répétition de la démarche clinique à chaque trois à six mois revient rapidement. L'intervenant doit d'abord comprendre l'utilité et le sens des outils et de la démarche clinique afin d'être mieux outillé pour trouver des stratégies, d'une part, et pour que les jeunes acceptent de poursuivre leur réflexion, d'autre part. En fait, les répétitions leur permettent d'avoir une vision juste de leur réalité, de leurs progrès, de leurs apprentissages, de leur entourage et du soutien que les personnes peuvent leur apporter à long terme.

5.1.3 Outils utiles

Plan de transition

L'article 57.2.2 ajouté à la LPJ dans le cadre du projet de loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives (projet de loi no 15 en vigueur depuis le 26 avril 2023), précise ceci :

« En vue du passage d'un enfant à la vie adulte, le directeur qui intervient auprès de lui doit, dans les deux années précédant ses 18 ans, convenir avec cet enfant d'un plan pour assurer cette transition. »

Ainsi, l'article 57.2.2 :

- met de l'avant la planification de la transition d'un jeune vers la vie adulte à l'aide d'un plan ;
- prévoit que le plan de transition s'inscrit dans la démarche de révision (voir outil [Mon plan de transition](#) ainsi que la [fiche clinique – Transition à la vie adulte](#)).

Guide d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle

Le Guide d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle est un guide qui fut traduit et adapté pour l'Association des centres jeunesse du Québec dans le cadre du Programme qualification des jeunes selon le Guide d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle de 2005 (*Casey Family Programs*). L'ACJQ a investi dans la traduction du *Life Skills Guidebook* (devenu le Guide d'apprentissage) et des activités proposées dans le cadre de la stratégie globale du *Casey Family Program*.

Le Guide d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle a été élaboré pour mettre en pratique les résultats de l'évaluation Ansell-Casey des habiletés d'autonomie fonctionnelle (*ACLSA – Ansell-Casey life skills assessment*) et pour fournir aux parents d'accueil et aux professionnels un outil qui leur permet d'enseigner aux jeunes les compétences nécessaires au développement de leur autonomie (*Casey Family Programs*, 2004).

Le Guide permet de travailler avec un modèle reconnu et validé. Il facilite l'identification des objectifs à prioriser et du cheminement à suivre pour les atteindre. Il permet également de donner une mesure différenciée et standardisée de la situation de chaque jeune dans plusieurs domaines clés. Il facilite donc le suivi. L'outil d'évaluation *ACLSA*, mentionné ci-haut, a inspiré les travaux pour la création du Plan de cheminement vers l'autonomie (PCA).

L'évaluation *ACLSA* s'appuyait sur neuf (9) domaines de l'autonomie fonctionnelle :

- planification de carrière ;
- communication ;
- tâches de la vie quotidienne ;
- vie à la maison ;
- logement et gestion du budget ;
- soins personnels ;
- aptitudes sociales ;
- aptitudes au travail et techniques d'étude ;
- vie au travail.

La démarche d'évaluation PCA utilise trois axes :

- socioprofessionnelle ;
- résidentiel ;
- relationnel.

Le tout en cohérence avec le PQJ dont l'intervention se décline en trois volets :

- développement d'un réseau social et de soutien ;
- préparation à la vie adulte autonome ;
- qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle.

Auparavant, l'ACLSA était l'outil employé pour évaluer l'autonomie fonctionnelle tandis que le guide était utilisé pour enseigner ce concept. Il s'agit d'un répertoire d'activités adaptées pour le développement de l'autonomie fonctionnelle. Maintenant, on utilise le PCA, alors que le guide nous sert de menu pour fixer des objectifs avec le jeune. Il y a neuf domaines, mais chacun peut être lié aux trois axes du PCA. Par exemple :

- socioprofessionnelle du PCA : Domaine planification de carrière, aptitudes au travail et techniques d'étude, vie au travail du guide ;
- résidentiel du PCA : Domaine de tâches de la vie quotidienne, vie à la maison du guide ;
- relationnel du PCA : Domaine de la communication, aptitudes sociales, etc.

Le Guide d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle est une composante des outils d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle :

- questionnaire d'évaluation de l'autonomie fonctionnelle ;
- suppléments d'évaluation ;
- propositions d'activités adaptées ;
- liste de ressources.

Dans l'ensemble, ces outils représentent une stratégie d'acquisition de compétence pour les jeunes dès l'âge de huit ans jusqu'à l'âge adulte, et ce, dans l'objectif de leur permettre d'acquérir des habiletés nécessaires pour mener une vie adulte autonome réussie. (*Casey Family Programs*, 2004).

Enfin, le Guide d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle propose des activités à réaliser par les jeunes en lien avec chacune des compétences. Ces activités sont utilisées pour les mettre en action dans des stratégies individuelles ou de groupe. Terminer le PCA est l'un des premiers pas du processus d'intervention. Bien que le Guide d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle date de 2005, nous tenions à valoriser son utilisation (tiré de Goyette et Charbonneau, 2005). Sa valeur ajoutée est reconnue par les régions.

Grilles d'analyse du ou de la jeune

Les [grilles d'analyse de la sévérité du profil et des dispositions personnelles](#) du ou de la jeune sont des outils d'évaluation qui peuvent être très utiles à la priorisation de sélection, devant une impasse dans l'accompagnement ou pour évaluer les capacités des jeunes. L'intervenant est alors à même de mieux cibler les défis et de mettre en place les conditions favorables à leur développement. Selon les besoins, ces grilles peuvent être utilisées dès le début de l'intervention et appliquées une fois par an, ce qui permet d'observer l'évolution des jeunes par rapport avec les variables cotées.

La grille « Sévérité du profil » cote de 0 à 2 une série de 10 énoncés couvrant la scolarité, l'histoire de placement, la présence d'un réseau social, ainsi que diverses problématiques (délinquance, toxicomanie, santé mentale, etc.).

La grille « Dispositions personnelles », selon le même système de cotation, caractérise 12 énoncés qui portent sur l'intelligence, l'imaginaire, le sens de l'humour, le charisme, etc.

La combinaison des deux grilles permet d'obtenir le portrait complet de la situation des jeunes, tant en ce qui concerne leurs capacités que leurs défis. Ces informations fournissent des leviers utiles pour préciser le contenu et les limites des interventions.

Carnet de voyage à travers ma vie

Les jeunes considérés « à risque d'abandon » vivent une situation souvent ambiguë à la suite de leurs divers placements et déplacements. L'abandon est parfois explicite, mais il arrive que les intentions des jeunes ou des parents ne soient pas claires. Cette confusion brouille les pistes d'intervention, crée une instabilité affective et nuit à l'orientation du jeune. Cet outil d'intervention s'inscrit dans une démarche de clarification du projet de vie pour ces jeunes et leur famille. Le but de l'intervention est d'aborder directement la problématique de l'abandon avec les jeunes afin de les encourager à élaborer et à actualiser leurs propres projets d'avenir.

Cette démarche mise sur une association étroite entre l'intervenant psychosocial et l'intervenant PQJ dont les rôles sont vus comme complémentaires. Il est recommandé que l'intervenant psychosocial assure la démarche de clarification auprès des parents. La démarche du « Carnet de voyage » auprès des jeunes peut être assumée par l'intervenant PQJ (voir à ce propos le [Carnet de voyage à travers ma vie. Protocole d'intervention auprès de l'adolescent dont la situation est à risque d'instabilité ou de discontinuité Cahier de l'adolescent : | BAnQ numérique](#)).

Album photos

L'album photos signifie l'ancrage et témoigne de l'histoire de vie des jeunes. Il est possible de l'utiliser de plusieurs façons, par exemple :

- L'intervenant PQJ crée un album photos représentant les moments significatifs des jeunes depuis leur adhésion dans le programme, et lorsque c'est possible, depuis leur enfance.
Il remet cet « album souvenir » à la fin du programme comme symbole du cheminement réalisé. Les différentes photos peuvent être accompagnées d'un message rédigé par une personne significative et liée à l'événement ou à la situation représentée.
- Les jeunes et leur intervenant PQJ réalisent le montage d'un album photos tout au long du programme afin d'illustrer leurs moments de vie importants et de se souvenir de leur histoire de vie.

Il est intéressant de retrouver dans l'album photos des images de la famille d'origine et de la famille élargie, des souvenirs d'une ou des familles d'accueil qui ont été significatives, des photos d'intervenants avec qui les jeunes ont créé des liens positifs, les lieux des premiers emplois et les photos du premier appartement, etc.

Les jeunes ont toujours été très touchés de recevoir leur album photos qui représentait un souvenir de grande valeur, puisque certains n'avaient jamais eu de photos de leur famille d'accueil, par exemple. Les messages rédigés par chaque personne ont révélé ou confirmé que les jeunes avaient été, eux aussi, des personnes importantes pour les gens de leur entourage présent ou passé. L'album photos représente un outil particulièrement intéressant pour aborder leur histoire de vie. Il complète bien la démarche réalisée avec l'outil portant sur le réseau social et de soutien. Il s'agit d'un legs de grande valeur pour les jeunes qui disposent trop souvent de peu de souvenirs liés à leur enfance et à leur passage dans différentes ressources d'hébergement.

5.1.4 Outils administratifs

Formulaire de demande de participation

Ce [formulaire](#) est rempli par l'intervenant social en suivi. Il est conseillé de le remplir avec les jeunes afin de valoriser leur pouvoir d'agir, d'assurer qu'ils comprennent le processus et surtout pour y indiquer leurs besoins dans la section « justifications de la demande ».

Il précise certains renseignements sur les jeunes selon les trois axes du PCA (réseau, qualification et autonomie).

Une partie est réservée au PQJ pour noter la date de rencontre, l'acceptation ou le refus, les motifs et les recommandations.

5.2 Activités d'accompagnement

Enfin, nous suggérons des activités d'accompagnement qui viennent compléter le portrait des moyens à la disposition de l'intervenant PQJ pour soutenir les jeunes.

5.2.1 Transfert des apprentissages

Le transfert des apprentissages est en lien direct avec le but et les objectifs du PQJ puisque les intervenants ont le mandat d'amener les jeunes à faire de nouveaux apprentissages en développant différentes compétences qui leur permettront d'utiliser leurs connaissances et leurs acquis au cours de leur vie adulte. Il s'agit ici d'une méthode de travail qui a démontré son efficacité. L'intervenant se doit d'optimiser tant sa préparation d'activité (AVANT), que son déroulement (PENDANT) ou le retour (APRÈS) à effectuer avec les jeunes, en fonction des facteurs individuels qui influencent le transfert des apprentissages (la motivation, le sentiment d'efficacité, le contrôle et le soutien perçus).

Étant donné le profil des jeunes au programme, nous devons souvent nous interroger sur ce qui leur donnerait envie d'apprendre ou ce qui favoriserait davantage l'apprentissage jusqu'à l'intégration et le transfert, soit « agir » sur ce qu'ils ou elles ont appris. Tout d'abord, le processus d'apprentissage se fait en trois temps :

- la préparation : AVANT l'activité ;
- PENDANT l'activité et le suivi ;
- APRÈS l'activité.

Cette méthode de travail permet aux intervenants d'être davantage conscients de l'influence des facteurs individuels concernant le transfert des apprentissages et toute l'importance qu'ils doivent accorder aux étapes « avant, pendant et après » la réalisation d'une activité ou l'utilisation d'un moyen pour maximiser les chances de réussite du transfert des apprentissages.

À titre d'exemples :

AVANT
Faire visualiser les étapes à franchir : point de départ, chemin à parcourir et point d'arrivée
Vérifier les éléments de connaissance par rapport à l'activité
PENDANT
Accompagner, guider les jeunes dans la réalisation de l'activité
Faire avec, utiliser l'imitation pour permettre l'apprentissage ciblé
APRÈS
Retour sur les apprentissages
Amener les jeunes à faire des liens entre l'activité et leur situation personnelle

On a vu qu'au moyen des outils comme ceux du PCA, les jeunes doivent être présents à toutes les étapes. À chacune des étapes, pour maximiser le transfert, on doit tenir compte de quatre facteurs individuels :

1. La motivation :
 - À apprendre : « Je suis convaincu que ça m'apportera quelque chose d'important » ; se voit par le niveau d'attention et d'engagement.
 - À transférer : « Je vais l'appliquer ou non » ; se voit par l'effort mis à tenter de l'appliquer.
 - Valence : « Ça m'apportera vraiment quelque chose et je serai reconnu, donc cela a un sens pour moi » ; se remarque par l'attrance et le sens qu'on donne.
2. Le sentiment d'efficacité personnel : « Je me sens capable » ; doit être à la fois capable et se sentir capable ; ils et elles seront enclins à risquer de nouveaux comportements et à surmonter les obstacles.
3. Le soutien perçu : « Je suis appuyé dans mes efforts, dans mes tâches à accomplir » ; se sent considérée comme une personne importante dont on se préoccupe et dont la contribution est appréciée ; cet aspect est particulièrement important auprès des jeunes qui maîtrisent moins bien les habiletés.

5.2.2 Activités de rituel de passage

Le rituel de passage est la reconnaissance d'une étape de vie complétée. Les rituels sont importants à établir tout au long de l'accompagnement. Il existe plusieurs formes de rituels qui peuvent être exercés : un lieu, un objet, une attention, etc. La fin de l'accompagnement peut elle aussi être soulignée de différentes façons significatives. Par exemple :

- graduation ;
- fin de l'hébergement ;
- remise de cactus ;
- soirée de reconnaissance, etc.

Voyons de près deux de ces activités.

Remise de cactus

Afin de souligner l'appropriation et l'engagement, les jeunes qui commencent le programme PQJ reçoivent un cactus bébé dont ils devront prendre soin tout au long de la durée du programme. L'intervenant fait des liens entre le vécu des jeunes et l'état du cactus. Par exemple, un jeune dont l'engagement au programme est irrégulier se retrouve peut-être avec un cactus qui n'est pas en santé. Ce médium permet de développer un sentiment d'appartenance au programme. Les jeunes développent aussi de l'intérêt à prendre soin de quelque chose. Cela permet de faire des liens avec certains de leurs choix de vie et les effets possibles sur les personnes qui les entourent. Cette activité vient soutenir une réflexion tout en apportant un côté original à l'intervention.

Soirée reconnaissance

Dans le cas du PQJ, il s'agit en effet d'une forme de graduation alors que les jeunes sont passés de l'adolescence à la vie adulte.

Tant pour les jeunes que pour les intervenants, la fin du programme représente une étape importante en ce qui concerne la relation qui s'est établie tout au long des trois années d'accompagnement. L'organisation d'un tel événement peut donc amener chaque partie à se préparer à la nouvelle étape : pour les jeunes, ils et elles doivent maintenant utiliser ce qui a été appris dans le PQJ et utiliser les ressources de leur communauté et, pour l'intervenant, il doit avoir passé le relais vers d'autres personnes ou d'autres ressources afin de recommencer l'aventure avec de nouveaux jeunes. Ces derniers ont l'occasion de vivre un moment qui leur est destiné en présence de quelques proches. Cette expérience est valorisante et facilite la fin de l'intervention.

6. Soutien clinique et encadrement



Quel que soit le programme auquel nous adhérons, le soutien clinique et l'encadrement constituent des éléments indispensables pour assurer la qualité et l'efficacité des interventions qu'ils comportent. Le PQJ ne déroge pas à cette règle, puisque ses intervenants bénéficient d'un soutien clinique et professionnel adapté à leurs fonctions spécifiques. Des mécanismes formels sont ainsi mis en place pour leur assurer un développement et une supervision régulière.

Dans cette partie, après avoir présenté quelques éléments de définition et discuté de la question des standards, vous prendrez connaissance d'un tableau décrivant les responsabilités et activités propres à chacun des niveaux local et provincial. Comme l'essentiel de la gestion clinique consiste souvent à objectiver ses interventions et ses actions, il apparaît incontournable de disposer d'outils qui facilitent ce processus d'objectivation ainsi que la reddition de comptes pour l'ensemble du programme. Vous retrouverez ces outils particuliers dans la partie 6.3 de ce chapitre. Enfin, nous aborderons deux dimensions importantes du soutien clinique : la formation provinciale et la Communauté de pratique du PQJ.

6.1 Éléments de définition et standards

C'est en raison de la complexité des besoins des jeunes en contexte de protection et d'hébergement que l'accompagnement au quotidien de ceux-ci nécessite « des compétences particulières chez les intervenants et les gestionnaires engagés dans les services » (MSSS, 2013). Pour l'acquisition de ces compétences, le développement du savoir, du savoir-faire et du savoir-être constitue en partie un devoir qui revient à l'intervenant lui-même ; il n'en demeure pas moins que l'établissement doit jouer son rôle en réunissant les conditions qui favorisent « l'adaptation et le développement constant de leurs compétences. » (*Ibid.*). Ces conditions touchent la formation (que nous verrons plus tard à la partie 6.4), le soutien clinique et professionnel ainsi que l'encadrement administratif et clinique.

6.1.1 Soutien clinique et professionnel

Cette fonction mise concrètement sur deux types d'activités :

La consultation clinique (dont l'objet est l'utilisateur)

« La consultation clinique est une fonction qui, même exercée par le supérieur chargé de l'encadrement, n'inclut aucun aspect normatif ou hiérarchique. C'est une fonction qui se situe strictement sur le plan clinique et qui est basée sur le partage des compétences, de l'expérience et de l'expertise. C'est un échange entre l'intervenant et un professionnel aguerri qui permet à l'intervenant engagé dans l'action de trouver un appui immédiat dans une situation donnée. Son objectif est, essentiellement, de favoriser et d'appuyer, au jour le jour, la qualité de l'intervention. » (Gendreau et Tardif, 1999)

La supervision professionnelle (dont l'objet est l'intervenant)

« La supervision professionnelle s'intéresse à l'analyse et à l'intégration des expériences. Elle est l'occasion pour l'intervenant de prendre une distance critique sur sa pratique et de mieux harmoniser son savoir, son savoir-faire et son savoir-être. Elle peut se faire de manière individuelle ou en groupe, mais elle ne doit être confondue ni avec la consultation clinique ni avec les échanges ou les discussions de cas qui se font en équipe. Elle implique toujours un certain retrait par rapport à l'intervention quotidienne. » (*Ibid.*)

6.1.2 Encadrement administratif et clinique

« L'encadrement administratif et clinique recouvre tous les aspects normatifs du travail de l'intervenant autant dans ses dimensions administratives que cliniques : respect des orientations et des politiques de l'établissement, conformité à la programmation et aux programmes, conformité aux standards de qualité des services, attitudes générales avec les jeunes ou avec les autres intervenants, fonctionnement en équipe, etc. Son objectif est essentiellement de s'assurer que l'intervenant connaît et respecte les normes et politiques administratives et cliniques de l'établissement. » (*Ibid.*)

6.1.3 Standards du PQJ

En tenant compte des normes retenues pour les différents types d'intervenants des services de la protection de la jeunesse et en se basant sur l'expérience du Programme qualification des jeunes au cours des vingt dernières années, les standards particuliers du PQJ sont les suivants :

- Formation complète du Programme obligatoire.
- Communautés de pratique provinciales mensuelles.
- Soutien provincial aux professionnels en soutien aux intervenants.
- Soutien clinique et professionnel : environ 1 h/semaine.
- Encadrement administratif et clinique : environ 1 h/mois.
- Les établissements mettent en place des modalités de soutien clinique régionales selon leurs besoins.
- Les standards cliniques doivent respecter l'essence de ce Programme, soit dix (10) jeunes en suivi (excluant le service Pont 18-25) avec une intensité moyenne de trois (3) contacts/semaine, dont un (1) contact en présence.

De plus, il importe que les normes concernant les suivis d'activités soient appliquées avec rigueur et professionnalisme dans le système informatique prévu à cet effet (PIJ) et selon la [convention de sens](#).

6.2 Partage des responsabilités à l'échelle provinciale et régionale

6.2.1 Coordination provinciale

La coordination provinciale du Programme qualification des jeunes (PQJ) contribue à la planification, l'organisation et la mise en œuvre des orientations et directives ministérielles à l'égard du passage à la vie adulte des jeunes qui reçoivent des services de la protection de la jeunesse dans toutes les régions du Québec.

Elle soutient et guide les directions du programme Jeunesse et les directions de la protection de la jeunesse des CISSS et des CIUSSS ainsi que leurs partenaires (notamment de l'éducation, de l'emploi et du milieu communautaire) dans les interventions visant l'accompagnement des jeunes dans leur passage à la vie adulte.

Elle permet de veiller à une application du programme qui répond aux standards déterminés par le MSSS, et ce, pour tous les établissements offrant le programme.

Par ailleurs, la coordination favorise l'intégration d'une vision partagée du développement de l'autonomie auprès des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'avec les partenaires du milieu de l'intervention jeunesse. Le but à moyen terme est d'améliorer le suivi et la continuité des services offerts aux jeunes de 16 à 25 ans.

De façon plus spécifique, la coordination doit assumer entre autres les responsabilités suivantes :

- faire la promotion du programme à l'échelle provinciale ;
- coordonner la révision du programme avec le soutien des responsables régionaux, des deux instituts de recherche et des équipes de recherche intéressées par le passage à la vie adulte ;
- assurer la coordination des échanges avec les responsables régionaux du PQJ ;
- soutenir, aider et conseiller les établissements dans l'application du programme en vue de la cohérence provinciale ;
- exercer une vigilance quant au respect de la philosophie, des principes et de l'application du PQJ ;
- concevoir, élaborer et rédiger des documents de référence et des outils d'information et d'animation ;
- animer des comités de travail, faire les suivis, diffuser l'information, colliger les données et rédiger les rapports ;
- participer à la coordination des activités de formation et à la révision des contenus, le cas échéant ;
- participer et contribuer aux différents dossiers et chantiers concernant le passage à la vie adulte des jeunes à la demande des instances ministérielles.

6.2.2 Responsables régionaux

RESPONSABILITÉS	ACTIVITÉS
Soutenir l'adhésion et l'harmonisation des composantes du programme pour favoriser sa pérennité et améliorer sa performance.	- Favoriser l'engagement à long terme des éducateurs postulants aux postes PQJ. - Assurer le processus de sélection des jeunes en fonction des balises du programme. - Participer aux rencontres provinciales des responsables régionaux et à celles des éducateurs PQJ. - Assurer la mise en œuvre et le suivi de la reddition de comptes ministérielle.
Favoriser le rayonnement du PQJ à l'interne et à l'externe.	- Reconnaître la fonction-conseil des éducateurs PQJ. - Animer les équipes CR et RTF et les soutenir dans le respect de la philosophie d'intervention lors de la transition à l'âge adulte. - Développement d'activités d'intervention et de partenariat avec les organismes communautaires pour bonifier les services pour les jeunes et préparer la fin de l'intervention du PQJ. - Mettre en place des modalités en continu pour repérer les jeunes ciblés par le PQJ le plus tôt possible dans leur parcours dans les services jeunesse (vers 15 ans), ceux en projet de vie autonome ou susceptibles de le devenir. - Soutenir les intervenants de la réadaptation interne et externe dans l'accompagnement des jeunes qui se préparent au passage à la vie adulte afin de développer cette expertise dans l'ensemble du continuum jeunesse. - Encourager la mise en œuvre d'activités (ex. : Cuisine ton avenir), d'événements (ex. : Matinée jeunesse), de production de matériel d'animation concernant le PQJ et les partager avec la coordination provinciale.
Contribuer à l'évolution et à l'évaluation du PQJ.	- Superviser et encadrer les éducateurs (supervision clinique et administrative). - Inscrire les éducateurs aux formations offertes et s'assurer de leur participation aux activités de codéveloppement. - Documenter les activités du programme offertes dans la région dans le cadre du bilan des activités provinciales. - Soutenir l'utilisation des outils et le respect des balises du programme. - Compléter la reddition de comptes ministérielle. - Partager avec l'ensemble des régions les activités locales afin de permettre l'utilisation des stratégies qui obtiennent des résultats positifs dans le cadre du programme. - Collaborer aux activités de recherche et d'évaluation du programme.
Assurer la gestion du programme.	Gérer les ressources humaines (favoriser la continuité des liens), matérielles (assurer l'actualisation des activités) et financières (émulation) du PQJ, dans le respect des paramètres circonscrits par le MSSS.

6.3 Outils de gestion clinique et administrative et outils d'encadrement

Le PQJ 2.0 a plusieurs étapes, compte de multiples partenaires, comporte de nombreuses activités, fait appel à d'incontournables outils cliniques, requiert un grand nombre de compétences précises, etc. D'un autre côté, il s'actualise sur une période d'environ trois ans, selon le service requis, et cible les jeunes présentant des difficultés d'intégration sociale très importantes. Mener à bien la mission du PQJ, aussi bien pour chaque situation individuelle qu'au niveau de la réalisation de l'ensemble du programme, représente donc un défi de taille. Le développement du PQJ 2.0 a permis, dans son sillage, la révision de l'entièreté des outils de gestion et d'encadrement utilisés depuis l'implantation du programme.

6.3.1 Pilotage virtuel provincial

À partir de l'automne 2015, dans la foulée de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales* (LMRSSS), le ministère de la Santé et des Services sociaux s'est donné une nouvelle orientation en matière de performance, soit celle de mesurer et d'analyser la performance opérationnelle afin de favoriser la production de renseignements qui permettent d'identifier des pistes et des leviers d'amélioration de la prestation de services.

Le MSSS s'engage également dans un exercice de révision permanente des programmes afin d'examiner leur pertinence et la façon dont ils sont appliqués, mais aussi dans le but de faire des gains de productivité, d'accroître l'efficacité clinique et administrative, ou encore de bonifier l'expérience de soins et de services offerts aux usagers.

L'évaluation d'un programme se veut une démarche rigoureuse de collecte et d'analyse d'information en vue de soutenir la prise de décision. Elle permet d'apprécier sa pertinence, l'efficacité avec laquelle les objectifs sont poursuivis, l'efficacité des moyens mis en place et l'effet des actions posées sur la clientèle visée (MSSS, 2012).

Afin de mesurer la performance du PQJ 2.0 et de réaliser le suivi et la reddition de comptes auprès du Ministère, un tableau de bord virtuel provincial a été développé selon les standards en vigueur. En réponse à cette volonté de l'accessibilité des données tout au long de l'année, le tableau de bord, soit le pilotage tactique et stratégique provincial virtuel, permet de suivre trimestriellement des indicateurs précis en ce qui a trait :

- au nombre de participants ;
- au type de service offert ;
- au nombre de fermetures ;
- aux apprentissages à l'autonomie ;
- au parcours qualifiant ;
- à la stabilité résidentielle ;
- au réseau social et de soutien ;
- à l'intensité de suivi, etc.

Les gestionnaires responsables régionaux ont la responsabilité de compléter le pilotage virtuel provincial.

Certains autres indicateurs sont accessibles par l'entremise du système informatique PIJ. Il faut dire que plusieurs de ces indicateurs quantitatifs existent depuis le début du programme et certains autres ont été ajoutés ou bonifiés afin de bien évaluer l'atteinte des objectifs prévus au programme.

Mis à part les témoignages recueillis de jeunes et d'intervenants (voir le chapitre 7), l'importance des indicateurs qualitatifs a motivé le développement d'une solution adaptée et évolutive. Ainsi, il est primordial de mesurer l'efficacité qualitative du programme en fonction de l'appréciation des jeunes.

Dans le pilotage virtuel, nous retrouvons d'autres éléments tels que :

- les objectifs du Plan d'action provincial triennal ;
- l'état de santé régional des objectifs poursuivis ;
- des engagements annuels régionaux ;
- des développements régionaux et des bons coups ;
- les motifs de fermetures de dossier.

Ces outils de gestion clinique, administrative et d'encadrement permettent à la coordination provinciale de soutenir les gestionnaires responsables régionaux dans l'harmonisation, la conformité et le développement du programme.

Par ailleurs, ces outils offrent aux gestionnaires régionaux un soutien à l'encadrement de leur équipe ainsi qu'un suivi administratif. Par exemple, le nombre de fermetures en fonction du nombre de demandes de participation au programme. Ils leur permettent d'observer également des tendances d'accompagnement (fermetures trop rapides ou trop tardives, atteinte des objectifs des jeunes pour chacun des intervenants, parcours), ainsi que de détecter des failles éventuelles et de se réajuster au programme provincial.

Avec ces outils, la gestion clinique et la gestion administrative se trouvent mieux intégrées et centrées sur les cibles principales. Ils permettent au Ministère de collecter des données conformes à la réalité terrain, et ce, en continu.

6.3.2 Suivi des activités et des outils du PQJ

Incontournable acte professionnel au suivi et à la qualité des services prodigués, [l'outil de suivi des activités et outils du PQJ](#) sert également à valider l'intensité de suivi requis par le programme. Une [convention de sens](#) relative aux suivis des activités IMV et du système de données PIJ, pour les équipes du programme, a été révisée, en respect du cadre normatif provincial, afin d'uniformiser la compréhension et la mesure de l'intensité de suivi en fonction des types d'activités.

Prudence à propos de ce que nous inscrivons dans les suivis des activités. Des jeunes ont témoigné : « Ce qui est écrit nous suit toute notre vie ! ». Des normes provinciales sont disponibles en soutien à cette obligation professionnelle. Le suivi de l'utilisation des outils et du sens que l'intervenant leur donne sont également disponibles.

6.3.3 Gestion clinique du soutien et développement

Le soutien et le développement correspondent à une série d'activités professionnelles axées sur :

- le développement et la visibilité du programme ;
- l'établissement et le maintien de collaborations et de partenariats ;
- le soutien à la philosophie d'intervention, à l'approche préconisée, à son essence ;
- le transfert des connaissances auprès des jeunes, des intervenants, des collaborateurs (réviseurs, accès, psychosocial, réadaptation, santé mentale, etc.) ;
- le soutien au développement d'une vision commune des apprentissages requis à la transition à la vie adulte ;

- la participation au développement des pratiques, au développement de ponts communicants avec les acteurs jeunesse ainsi qu'au développement de ressources en collaboration ;
- le soutien offert au réseau social et familial des jeunes PQJ, etc.

Tout cela pour améliorer l'expérience de la transition à la vie adulte des jeunes et diminuer le plus possible les écarts entre l'institution et la réalité adulte autonome ; mais aussi en collaboration et en complémentarité pour offrir aux jeunes un parcours digne, apprenant, soutenant et humanisé.



L'évaluation du soutien et du développement est continue et inscrite au pilotage virtuel provincial à même le suivi du plan d'action provincial et des engagements annuels régionaux.

De plus, des rencontres de suivis individuelles, mensuelles ou bimensuelles (en fonction de l'évaluation des besoins) entre la coordination provinciale et les gestionnaires responsables régionaux sont planifiées au cours de l'année administrative.

Afin d'assurer une planification efficace des évaluations et des projections, et ce, dans une perspective d'amélioration continue, un bilan annuel est planifié en juin de chaque année.

6.3.4 Gestion et système de reconnaissance des jeunes

Le système de reconnaissance des jeunes est un des outils essentiels du programme. Il importe de bien comprendre le sens et l'importance de son utilisation. Il est attendu par les établissements que le gestionnaire responsable du programme tienne un fichier de suivi des dépenses par jeune et par intervenant.

En terminant, un partage d'outils de suivi est valorisé entre les gestionnaires responsables régionaux, outils pour lesquels le programme n'a pas voulu imposer de structure spécifique.

Par exemple :

- l'outil de gestion des demandes de participation et d'attribution des dossiers ;
- l'outil de supervision des intervenants ;
- l'outil de codéveloppement des équipes ;
- l'outil de sélection des jeunes.

Un dossier partagé dans l'équipe Teams de la coordination provinciale du PQJ est prévu à cet effet.

6.4 Formation provinciale et Communauté de pratique

6.4.1 Formation provinciale pour l'application du PQJ

Afin de faciliter l'intégration des personnes nouvellement arrivées qui auront à jouer un rôle au sein du PQJ, une formation provinciale obligatoire est prévue. Elle regroupe les nouveaux intervenants et gestionnaires de toutes les régions. Elle prévoit de livrer la totalité de son contenu en cinq demi-journées sur une semaine à raison de 2 à 3 fois par année et en ayant recours à certaines modalités virtuelles (présentation via Teams). Des intervenants expérimentés agissent alors à titre de formateurs. Au fil des expériences de formations, dans le but de maximiser les nouveaux apprentissages, nous avons établi des préalables requis à la formation PQJ :

- la [grille de réflexion pour l'intervenant postulant au PQJ](#) ;
- la formation ENA Projet de vie et transition vie adulte ;
- la lecture du Guide d'application du PQJ ;
- la lecture du PL15 en vigueur depuis le 26 avril 2023 dont :
 - le plan de transition ;
 - les séjours prolongés ;
 - l'accès au dossier ;
- l'expérimentation de l'application du PQJ.

Les objectifs de cette formation, qui couvre les trois volets du PQJ, consistent alors à :

- identifier et à expliquer les principales composantes du PQJ ;
- présenter le processus et les caractéristiques de l'accompagnement ;
- savoir comment accompagner les jeunes dans la construction de leur réseau social et de soutien et en comprendre l'importance ;
- expliquer la nécessité de travailler en partenariat et d'identifier des stratégies pour développer un réseau de partenaires.

C'est en ayant recours aux moyens que sont le cahier du participant, les échanges et les mises en situation ainsi que la documentation du programme qu'on assure l'atteinte de ces objectifs, en abordant bien sûr les thèmes essentiels que sont :

- les fondements et les principes du PQJ ;
- le PQJ ;
- les outils du PQJ ;
- le rôle spécifique de l'intervenant PQJ ;
- le transfert des apprentissages ;
- la gestion du risque et des possibilités ;
- le partenariat intégré – Le réseau des partenaires ;
- le sens de l'accompagnement dans un projet de vie adulte ;
- les conditions de succès du PQJ.

6.4.2 Communauté de pratique provinciale du PQJ

La mise en place de la Communauté de pratique provinciale PQJ en 2021, s'adressant aux intervenants du programme, à ses gestionnaires ainsi qu'aux professionnels en soutien clinique, est l'occasion d'offrir à ces derniers un lieu virtuel de concertation, de ressourcement, de réseautage, de partage de connaissances, voire d'apprentissage. Afin de susciter l'engagement des membres, cette Communauté vise spécifiquement à :

- faire émerger les meilleures pratiques pour favoriser la transition à la vie adulte de nos jeunes en difficulté ;
- pérenniser, à développer et à harmoniser les pratiques d'accompagnement d'une région à l'autre ;
- s'accorder sur une vision provinciale adaptée aux besoins des jeunes de chacune des régions ;
- créer et à soutenir le sentiment d'appartenance et la mobilisation autour d'un intérêt commun chez les jeunes en difficulté.

La qualité du contenu et de l'animation de la formation est une responsabilité partagée entre la coordination provinciale PQJ, les formatrices PQJ et l'équipe de soutien.



Pour assurer son bon fonctionnement, cette communauté de pratique mise d'abord sur des valeurs de respect, de partage, d'ouverture et de responsabilisation des participants. Outre la période des vacances d'été et celle du temps des fêtes, une rencontre de deux heures a lieu chaque mois pour environ huit rencontres par année. Celle-ci réunit des représentants pour chacune des 16 régions concernées, lesquels ont ensuite la responsabilité de reprendre le contenu discuté lors de rencontres d'équipe. Qui plus est, la Communauté de pratique est organisée par la coordination provinciale et son animation est convenue selon les thèmes. Concrètement, elle peut être animée par les formatrices du PQJ, les invités, les membres ou la coordination provinciale qui, pour sa part, soutient l'ensemble de la démarche.

Les thèmes de rencontre sont prévus à partir notamment d'évaluations de l'expérience de la Communauté, tandis que d'autres peuvent être directement proposés et même animés ou coanimés par certains membres. À titre d'exemples de thèmes déjà abordés ou en voie de l'être au cours d'une rencontre de la Communauté de pratique provinciale, pensons à :

- l'accompagnement du PQJ (Suivi 17 + et Pont 18-25) ;
- l'intégration socioprofessionnelle (la qualification et la scolarisation) ;
- l'intégration du jeune en appartement ;
- le soutien au CRJDA et au RTF ;
- les bons coups des régions ;
- le rôle Pivot au sein du PQJ ;
- la santé mentale des jeunes du PQJ ;
- l'itinérance et l'instabilité résidentielle ;
- la sexualité, la consommation de psychotropes et de médicaments ;
- la gestion du risque à 18 ans, etc.

7. Témoignages

7.1 Témoignages des jeunes

N.B. Nous faisons le choix ici de préserver la syntaxe et les termes utilisés dans les témoignages écrits, afin de représenter de façon authentique les messages des jeunes du PQJ.

Estrie : Suivi Régulier 16-19 et Ponts 18-25

« Salut, c'est J, j'ai changé de numéro encore oui... Je suis retombé sur la photo de toi et moi et je tenais à te dire merci, car tu fais partie des seuls adultes qui ont cru en moi et sans le peu de gens qui ont osé croire en moi je ne serais pas ici aujourd'hui. Je conscientise beaucoup ces temps-ci et j'ai de la misère à croire qu'à 22 ans, j'ai déjà tout ça d'acquis et autant de chemin de fait en si peu de temps. J'ai trouvé un travail que je ne comprends toujours pas comment j'ai pu être engagé et je comprends que c'est parce qu'il y a quelqu'un qui a vu mon potentiel tout comme tu l'a fait il y a quelques années. Merci encore infiniment. »

Laurentides : Ponts 18-25

« Merci de ne jamais m'avoir laissé tomber même après la fermeture. Je me souviens au début, il y a 11 ans, j'étais tellement réticente à ta venue dans ma vie, car j'étais tannée d'avoir des intervenants de passage qui ne se souciaient jamais réellement de moi, et, à un moment donné, tu m'as très bien fait comprendre que toi, t'étais pas là pour perdre ton temps... Merci d'être là dans chacune de mes grandes batailles. Tu es exceptionnelle et tu es une femme remarquable. » – MLSJ, 26 ans

Rimouski : Suivi 17+

« À la suite d'une discussion avec mon intervenant PQJ, au sujet du programme 17+, j'aimerais vous faire part de mon point de vue. Premièrement, le fait de bénéficier d'une aide vers mon passage à la vie adulte, cela m'a rassurée devant l'arrivée de mes 18 ans qui me fait peur. Je peux vous dire que mon éducateur a su me rassurer et m'apprendre des choses que je ne savais pas... comme comprendre un bail, le rapport d'impôt et surtout m'apprendre les notions d'un budget. Deuxièmement, je suis choyé d'avoir de l'accompagnement dans ma recherche d'appartement, de meubles, d'aide financière, bref favoriser ma réussite à ma vie adulte. En conclusion, ma préparation de mes 18 ans n'aurait jamais été la même sans l'aide du programme. Je vous remercie énormément !!! » – NC, 18 ans

Montréal : Suivi 17+

« Je n'y serais pas arrivé sans toi, merci d'avoir été là pour moi, je sais que je ne suis pas comme les autres jeunes qui parlent quand ils ont un problème. Je suis sûr que ça n'a pas été facile pour toi de pouvoir aider une personne qui ne parle pas de ses problèmes... Je travaille sur ça même si c'est encore dur pour moi. » – Mika, 19 ans

Estrie : Suivi Régulier 16-19

« Merci beaucoup d'être là pour moi pour m'aider avec la vie d'adulte et tout ce qui la concerne ! Un GROS MERCI!!!! »



Estrie : Ponts 18-25

« J'ai reçu de l'aide de la part d'une éducatrice lorsque je n'allais vraiment pas bien, j'avais besoin de réconfort et d'écoute. Elle m'a grandement aidé à avoir des réponses à mes questionnements et m'a aidé quand je ne savais pas comment faire ma demande d'aide financière aux études. Elle m'a accompagné chez le médecin pour expliquer comment je me sentais, car je ne savais pas comment l'expliquer à mon médecin. On a fait plusieurs suivis et je sais que si jamais je retombe dans une mauvaise passe de ma vie, que j'ai elle pour m'aider. Elle m'a vraiment aidé à passer à travers d'une passe vraiment dure pour moi. Merci énormément. » – M, 20 ans

Montréal : Suivi 17+

« Allo, je voulais juste te remercier pour tout... je ne sais pas comment je peux te dire merci. Merci parce que tu penses toujours à moi, je t'aime. Et même si ma mère n'est pas là, mais à cause de toi, je sens qu'elle est là et grâce à toi maintenant je sais que je suis importante et je peux avoir confiance en moi. Merci pour tout. Je ne t'oublie pas. Tu es une bonne personne. » – Legeline, 18 ans

Laval : Suivi Régulier 16-19

« Le programme PQJ m'a apporté plusieurs aspects positifs dans ma vie. En effet, j'ai pu avoir de l'aide pour me trouver un appartement, faire mes demandes de prêts et bourses et avoir de multiples conseils sur le parcours de la vie adulte. Grâce à ce programme, j'ai pu faire ma technique en éducation spécialisée au Cégep et je pense que sans ma PQJ je n'aurais pas pu. Je suis maintenant en appartement et aux études et tout va bien. Je gère mon budget et j'ai connaissance des ressources à ma disposition afin d'évoluer de façon positive dans ma vie adulte. Merci au programme PQJ » – M, 21 ans, Projet CLÉ (pers. scol.) et Appart autonome

Laval : Suivi Régulier 16-19 et Ponts 18-25

« Je me rappelle encore la première fois que j'ai connu l'existence du programme PQJ. J'avais 14 ans et moi, je voulais un éducateur PQJ "SUR LE CHAMP". Je savais déjà que ce programme allait changer ma vie. J'ai donc attendu un loooooong 2 ans pour faire ma demande de PQJ et enfin, à 16 ans et quelques jours, j'ai eu mon éducateur PQJ, cet éducateur que j'avais demandé PAR CHOIX et qui n'a pas été imposé par aucune loi ni aucune personne. C'est ce côté de PQJ que j'aimerais le plus souligner. Le fait que c'est nous et seulement nous qui décidons si nous voulons de l'aide sur un sujet précis et si nous voulons être accompagnés vers la vie adulte. L'appui et l'écoute d'un éducateur PQJ sont tellement différents des autres adultes qui ont une fonction parentale qui nous entoure. Au contraire de vouloir, je dirais, cacher des trucs, j'ai toujours ressenti l'envie de dire la vérité à mon éducateur PQJ, sachant ou non si elle le partagerait avec quelqu'un, parce que c'était toujours la première personne à qui je voulais parler quand j'avais un pépin. PQJ m'a aidé, dès 16 ans, à commencer à préparer ma vie d'adulte qui approchait, en commençant par un emploi et en me renseignant sur les choix qui s'offriront à moi à l'avenir, et tout ça en suivant le choix de vie que je veux mener (emploi, scolarité, appartement supervisé, parents, colocation, etc.).

Honnêtement, ça m'a extrêmement soulagée de savoir qu'à mes 18 ans, peu importe j'allais être où, je n'allais pas être seule au monde et que j'allais pouvoir avoir une aide plus longtemps lors de ma majorité pour continuer de me guider et de répondre à mes questions et à certains besoins. Je ne pense pas que de n'être plus aucunement encadré à 18 ans, c'est la bonne chose pour tout le monde. Je pense sincèrement que ce programme a changé des vies et en a sauvé plusieurs. Je vous mentirais en disant que je ne comptais pas les jours avant la fin de mon programme. C'est vraiment une bonne chose.

Le PONT...le fameux pont qui a sauvé MA vie et que je ne remercierais jamais assez d'avoir existé ! Le pont est arrivé dans ma vie quand j'avais épuisé toutes mes ressources personnelles. Presque à 21 ans, je n'étais plus vraiment heureuse dans la vie que j'étais et il y avait plusieurs petits pépins qui m'empêchaient d'avancer et que je ne savais pas comment régler seule. J'ai pris mon courage à deux mains et j'ai contacté une éducatrice

PQJ pour prendre une chance qu'elle réponde à mes questions. Et elle a fait mieux que ça, elle m'a offert la possibilité d'avoir un autre suivi, plus court, mais plus intense, pour me laisser la chance d'avoir la vie que je voulais. Ce deuxième suivi m'a permis un retour aux études, une situation fiscale rétablie et un futur déménagement qui changera ma vie à jamais. Je n'aurais jamais pu accomplir ces trois choses-là sans ce pont. Je n'aurais jamais assez de mots pour dire encore une fois comme j'ai été tellement soulagée d'avoir encore une chance d'être aidée pour enfin vivre la vie que j'ai toujours désirée, ou presque. Il faut prendre en compte qu'il faut beaucoup de patience pour travailler avec une jeune anxieuse comme moi et il faut aussi beaucoup de vouloir et de motivation de la part du jeune. Je me sens choyée d'avoir été une des premières jeunes à avoir bénéficié du Pont PQJ et d'avoir peut-être pu faire prendre conscience qu'après 18 ans, les besoins du jeune changent, mais sont toujours présents. Grâce au pont, j'aurai enfin un diplôme, un endroit où vivre convenable et surtout, je suis maintenant rassurée que je ne suis plus seule, car j'ai toutes les ressources nécessaires grâce au pont. Merci pour tout le reste de ma vie, sincèrement.

Mon intervenante PQJ, N. : Je ne sais pas si c'était nécessaire, mais je tenais à le faire pour que tu saches à quel point tu es importante pour moi et que tu as changé ma vie, juste en étant là pour moi et en ne me lâchant pas. Je te remercie d'avoir toujours cru en moi, si tu savais comment tu étais la seule personne qui y croyait à mon potentiel et qui m'a fait réaliser toutes les belles choses qui pourraient m'arriver si je le veux vraiment. Mon stress m'a souvent bloquée et tu as toujours su trouver les mots justes pour me rassurer et pour que je reste sur le droit chemin. Malgré certains de mes choix de vie (amoureux, amicaux, habitudes) parfois incompréhensibles et décevants, tu ne m'as jamais jugé et au contraire, tu étais toujours dans une bienveillance et dans une éducation que j'ai tellement appréciées. Avec toi, j'ai toujours voulu dire les vraies choses pour que tu puisses m'aider comme j'avais besoin ... Je te remercie pour tout le temps que tu as pris pour moi, tous les encouragements que tu m'as dits et tous les sourires que tu m'as créés. Malgré tout, je n'aurai jamais vraiment les bons mots pour expliquer toute la reconnaissance que j'ai envers toi, N., tu es une éducatrice formidable sans aucun doute, mais aussi une personne tellement juste wow. J'espère sincèrement que tu sais que tu as changé ma vie. Avec tous les remerciements du monde les plus sincères. » – P, jeune sauvée par PQJ. 21 ans, dans le programme PQJ depuis ses 16 ans. En démarche PSL (Plan de soutien au logement)

Lanaudière : Suivi Régulier 16-19

« À qui de droit... Je ne sais pas par où commencer, le PQJ a été d'une véritable aide. Lorsque M. est arrivée dans ma vie, j'étais une jeune insouciante qui consommait énormément, j'adorais me promener de parc en parc. Je faisais de ma vie un enfer total. J'entourais ma vie de mauvaises influences. J'étais vraiment une jeune à problèmes qui s'enfonçait dans un cercle vicieux. Si M. n'avait pas été là, lorsque j'aurais eu 18 ans, j'aurais été laissée seule avec tous mes démons intérieurs. J'ai travaillé plusieurs facettes de ma personnalité : ma colère envers moi et les autres, ma consommation, les finances, ma confiance en moi, l'amour avec les hommes, contrôler mes émotions. Elle m'a aidée à prendre mes responsabilités en main. Elle m'aide à trouver des objectifs dans ma vie ce qui n'est pas toujours évident ces temps-ci pour moi, sans elle je n'aurais probablement pas trouvé les moyens d'aller obtenir mon permis de conduire et mon automobile. Avec son aide précieuse, je suis en train de finir mon secondaire 5 et de m'inscrire à mon DEP d'infirmière auxiliaire. J'ai vraiment évolué depuis les 3 dernières années. Je ne dirai pas juste évolué, j'ai grandi en tant que personne et je suis en train de devenir une personne plus autonome en prenant en compte les besoins de mon entourage et les miens. » – Kelly-Anne, 18 ans

Outaouais : Suivi Régulier 16-19

« Dans le fond PQJ m'a aidé à me trouver des vêtements, trouver un emploi, à me trouver un logement, me préparer à la vie adulte quoi. Bien plutôt toi, mon éducateur, en fait. » – Jeune qui arrive à 18 ans fin avril.

Capitale-Nationale : Suivi 17+

« Bonjour à vous ! Sachez que PQJ a pris une place importante dans ma vie depuis peu et déjà tant de choses ont changé. Ils m'ont tellement aidée à réaliser un projet que j'avais en tête depuis des années maintenant, partir en appartement. Sans eux je ne crois pas que j'y serais arrivée avec autant de succès, car autant qu'ils m'apportent un certain soutien émotionnel qu'ils ne me font sentir point seul dans toutes ces longues démarches que j'ai dû faire avec l'aide de N. Je tiens à remercier toute l'équipe de PQJ pour votre bon travail, vous faites vraiment la différence dans la vie de jeunes comme moi et j'en suis très reconnaissante. Merci à toi N. pour toute l'aide que tu m'apportes et tout ton travail que tu fais pour m'accompagner c'est très apprécié et ça m'aide énormément ! » – R, 18 ans et bénéficiaire PSL (plan soutien logement)

Chaudière-Appalaches : Suivi 17+

« Je trouve que le programme PQJ m'aide beaucoup pour ma transition vers la vie adulte. On mise beaucoup sur mes forces pour avancer. Le fait d'avoir une PQJ me rassure énormément, parce que, sans elle, je me demande bien où je serais rendue à 18 ans. En plus, avoir quelqu'un qui m'accompagne dans ce processus-là va me permettre d'être prête à 100 % lorsque j'irai en appartement et je ne serai jamais seule lors de mes démarches difficiles. Je suis tellement bien accompagnée et il y a tellement de choses qu'elle m'apprend que ça m'enlève un poids énorme des épaules. » – Sarah

Lanaudière : Suivi 17+

« Bonjour,

J'aimerais souligner l'importance que mon suivi PQJ 17 ans + a eu et a présentement pour moi. J'ai appris ma grossesse peu de temps après le début de mon suivi. Mon intervenante m'a soutenue dans la décision de mener à terme ma grossesse ainsi que dans l'accomplissement de mes nouvelles responsabilités (vie de couple, emménager en appartement, préparation à la venue de ma petite fille). Elle m'a orienté vers les ressources appropriées à ma situation (CLSC, OLU, mouvement organisé des mères solidaires...). Je peux dire que, grâce à tout cela, je suis prête à mettre au monde ma petite fille d'ici les prochaines semaines et que, pour moi, mon intervenante a été une grand-mère de remplacement. » – Ariana

Outaouais : Suivi régulier 16-19

« Il serait impensable qu'en quelques lignes j'arrive à décrire le réel besoin que nos jeunes à la DPJ éprouvent. Mais pour vous mettre en contexte rapidement de ce qu'implique le Programme qualification des jeunes pour nos ados laissez-moi, Liza 19 ans qui déjà a la chance de bénéficier de leurs services, vous mettre en contexte.

Pour commencer, mon intervenante a travaillé fort et longtemps pour créer un vrai lien avec moi. J'avais 15 ans à l'époque quand elle m'a rencontré et, malgré tous mes efforts pour la repousser, mes mauvais choix consécutifs, elle a persévéré sachant que bientôt je réaliserais le besoin par moi-même.

PQJ s'implique généralement dans la vie d'un ado placé à majorité aux services de la protection de l'enfance et leur mandat est d'accompagner le jeune dans sa transition personnelle du stress d'être ado et de devoir, à 18 ans, rentrer dans un cadre spécifique.

La vérité c'est qu'avoir 18 ans, pour les enfants de la DPJ, est une horreur pour plusieurs. Je ne vous apprend rien de nouveau. PQJ soutient des jeunes à leurs rythmes et selon leurs demandes, ce qui veut dire que, vraiment, ils ne s'imposent pas, ils viennent si on le demande.

Ils peuvent autant nous aider à comprendre comment utiliser les différents services communautaires et nous aider à s'y rendre.

Ils nous équipent à partir de petits exercices pour apprendre des bases au quotidien comme légalement, nous renseignent sur nos droits et nos devoirs de citoyens ainsi qu'une panoplie d'informations toujours utiles.

Pour parler plus simple, le rôle qu'implique PQJ, qu'il soit avant la fin du placement ou après, reste irremplaçable parce que la durée peut varier.

Au niveau moral, le jeune peut en tout temps rejoindre son intervenante et parler de ses difficultés personnelles. L'intervenante PQJ informe, renseigne, soutient, guide et accompagne le jeune à travers sa transition dans le but d'alléger la charge émotionnelle et de rationaliser beaucoup de faits auxquels devenir adulte nous impose.

Grâce à PQJ, nous qui souvent n'avons pas grand-monde, on arrive à nous faire sentir moins seuls, beaucoup moins impuissants et l'impression d'être écouté. Et réellement, ils nous permettent d'entamer, de poursuivre et finalement d'arriver à nos objectifs.

En gros, c'est un peu un coach de vie personnelle qui te rappelle que c'est OK de prendre son temps, puis qu'on va le prendre. Justement, mon expérience PQJ m'a permis d'acquérir beaucoup de connaissances qui me permettent aujourd'hui d'être une citoyenne en devenir pour la société et d'y fonctionner, de trouver ma place finalement. » – Liza, 19 ans

Montréal : Suivi 17+

« Bonjour à qui ça peut s'adresser ;

Je vais vous expliquer en quoi c'est bénéfique d'avoir un suivi PQJ vers la fin du placement DPJ, quand la majorité s'approche à grands pas. C'est un support complètement différent de celui d'un éducateur en centre jeunesse ou celui d'un professeur à l'école. C'est quelqu'un qui te suit dans tes projets, te rassure dans ta capacité à les réaliser et à se réaliser soi-même, t'encourage et croit en toi même quand toi tu n'y crois pas. Quelqu'un qui ne va jamais te reprocher n'importe quel choix de vie, mais qu'au contraire va te guider vers plusieurs possibilités de pistes différentes. Un « safe space » aussi. Quelqu'un qui te fait avancer et qui te fait sentir que monter les montagnes de la vie d'adulte n'est pas complètement impossible. » – Noah, 19 ans ½

Laval : Suivi régulier 16-19

« Le Programme de qualification des jeunes offre, pour ma part, un service remarquable d'accompagnement, de soutien et d'encouragement, à ma réussite et à l'atteinte de mes objectifs.

Les éducateurs sont professionnels, chaleureux et motivants.

Ça m'a permis d'évoluer en tant que personne, de prendre mon avenir au sérieux, de ne pas me décourager face à certaines déceptions et aller au bout de mes objectifs. C'est un service incroyable et je remercie mon éducatrice. » – S. A.

7.2 Témoignages intervenants PQJ et famille d'accueil

« PQJ, quelle belle aventure !

Un travail stimulant, valorisant et enrichissant pour stimuler, valoriser et enrichir le parcours de nos jeunes, offrir un monde de possibilités et d'opportunités pour créer de l'espoir, accompagner des jeunes à se découvrir, exprimer leurs envies et leurs désirs, à grandir et à évoluer.

PQJ c'est aussi faire ressortir les bons coups et chacun des apprentissages, les encourager à s'en créer d'autres.

C'est s'intéresser, donner de l'importance à chaque personne et à ses accomplissements actuels et projetés.

Pouvoir témoigner de tout ça, c'est grâce à chaque jeune qui plonge dans cette belle aventure à son rythme où chaque petit pas compte. » – Équipe PQJ Laval

« Mon rôle d'intervenante PQJ s'avère être une grande source d'accomplissement pour moi. Car pour un court instant, et souvent de manière complètement inattendue, les jeunes vont nous donner accès à leurs espoirs et à leurs craintes, à leurs forces et à leurs défis, à leur réseau et à leur histoire de vie unique. Les accompagner dans le chemin sinueux et rempli d'allers-retours de la transition à la vie adulte me permet de réaliser après chaque journée de travail qui se termine, toute l'importance des relations avec autrui dans les étapes menant vers le dépassement de soi.

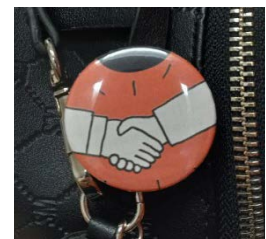
Le programme me donne une position privilégiée d'intervention, soit du temps pour créer un lien assez puissant avec les jeunes, pour qu'ils acceptent (ou pas !) que je leur offre de nouvelles façons de penser... en espérant qu'ils arrivent, au terme de mon accompagnement, à faire un peu plus de sens avec les événements qui les ont secoués. Le PQJ me permet finalement d'explorer une foule d'outils et de sortir de la boîte avec chaque jeune, en plus d'utiliser la communauté comme premier lieu d'intervention. Ces conditions gagnantes font en sorte que je suis régulièrement témoin de revirements inattendus et de trajectoires complètement improbables, mais qui sont finalement de belles et grandes histoires de résilience. » – Marie-Jeanne Tremblay, Intervenante PQJ Montréal

« Revoir une ancienne jeune que j'ai eue en suivi PQJ il y a déjà plus de 6 ans et l'entendre nous dire : "Chaque fois que je vais à l'épicerie, j'utilise ton truc pour comparer les prix et mon chum fait pareil". Ou encore une autre qui me dit : "Même quand je ne voulais pas te voir, tu es restée là, tu es la seule qui est restée". Quand une ancienne jeune te recontacte plusieurs années après la fermeture du suivi pour te donner de ses nouvelles, quand tu vois un jeune déployer ses ailes à son arrivée en appartement.

Tous ces moments sont possibles en grande partie par le Programme qualification des jeunes, son intensité et la rigueur qui le caractérise. » – Sandy Cloutier, Intervenante PQJ Laurentides

« Beau cadeau qu'une jeune m'a fait.

Voici un macaron qu'une jeune, avec une déficience intellectuelle légère, m'a fabriqué alors que je l'accompagnais à une Ruche d'Art. Elle me l'a remis en me disant qu'elle avait choisi cette image, car elle et moi travaillons en équipe ! C'est juste WOW et c'est m'a paie ! Je voulais juste partager ce beau moment et comme on peut voir sur la photo, j'ai ce macaron en tout temps avec moi sur ma sacoche !



Cette jeune que je félicitais avec emphase, car elle prend maintenant l'autobus sans moi aux quatre coins de la ville. Elle me répond toute fière qu'elle a l'impression d'avoir eu 100 % à un examen à l'école tellement j'étais enthousiaste à la féliciter ! Ne jamais sous-estimer l'effet des félicitations, même sur les petits pas ! » - Julie Hébert, Intervenante PQJ Estrie

« En tant que responsable d'une famille d'accueil, l'aide de M... m'a été très précieuse dans les dernières années de l'adolescence de Kelly-Ann. M..., en plus de m'appuyer, m'a encouragé dans les comportements à adopter avec Kelly-Ann. Elle a toujours été présente pour nous. Son expérience très pertinente et intéressante a fait que nous avons une grande confiance en M. Elle nous a aidé à passer à travers les moments difficiles. » – Pauline T., Famille d'accueil de Lanaudière

« Accompagner différemment, développer la prise de pouvoir sur sa situation et aller au rythme du jeune. Leur permettre de connaître et comprendre les défis de leur transition à la vie adulte et de créer leur propre réseau de soutien. Les accompagner dans leurs essais, leurs succès et... leurs apprentissages.

Le PQJ, c'est d'accepter de faire tout ça à la hauteur du jeune, à son rythme et selon ses priorités. C'est accepter d'exercer un pouvoir d'influence sur leur trajectoire, développer une confiance mutuelle qui propose au jeune de s'arrêter et de se questionner sur ses choix, ses options et sur les étapes à réaliser. C'est aussi d'accepter, bien que le chemin tracé que nous avons en tête ne sera pas celui choisi par le jeune, que nous serons présents à chaque étape, vers l'avant, à gauche et à droite et quelques fois à reculons. La vie est un labyrinthe différent pour chacun de nous. Au PQJ, notre rôle ne consiste pas à tracer les contours d'un chemin qui fait du sens pour nous, mais bien d'entrer dans le labyrinthe de chaque jeune et d'être à leur côté dans ce qui fait du sens pour lui.

Travailler au PQJ, c'est d'avoir une ressource rare, le temps. On fait ça vite en prenant le temps, c'est une série de sprints dans une course longue distance. » – Charles Prud'homme, intervenant PQJ, Montérégie

Conclusion

En parcourant ce guide, nous avons vu qu'une situation de placement pour les jeunes, voire le cumul de ces situations, contribue à entraver le cours naturel de leur développement en ce qui a trait notamment à la construction de leur identité, de leur univers social ou encore de leur cheminement vers un passage à la vie adulte.

En fait, nous savons aujourd'hui que ce contexte particulier d'adversité, mêlé trop souvent aux traumatismes de l'enfance, a des conséquences importantes à long terme dès l'atteinte de l'âge adulte, conséquences qui entraînent irrémédiablement des coûts pour la société. Pensons à la probabilité pour ces jeunes de ne pas pouvoir se retrouver aux études ou à l'emploi, à celle de vivre une situation d'instabilité résidentielle ou même une expérience d'itinérance, à celle de la manifestation de comportements extériorisés (consommation, agressivité, violence) ainsi qu'au phénomène de judiciarisation qui peut s'ensuivre, ou encore à la probabilité d'une prépondérance des problèmes de santé mentale (diagnostics de TDAH, idées suicidaires, menace ou tentative, etc.).

Ce n'est que tous ensemble, grâce à une responsabilité partagée, qu'il devient possible d'entrevoir une lueur au bout du tunnel. D'abord, en restant près du terrain, c'est-à-dire près des jeunes, du réseau d'aide et de soutien qui les entoure, des intervenants et des gestionnaires rattachés au PQJ. Il faut aussi miser sur le partenariat avec les milieux communautaires, les entreprises privées, les institutions, notamment pour le soutien au logement, à l'emploi, à la scolarisation, à l'autonomie alimentaire, à l'accessibilité aux soins de santé, etc. Enfin, il est important de s'appuyer sur des partenariats interministériels dotés de trajectoires qui facilitent l'accessibilité aux services, la diminution des lourdeurs administratives et une réponse rapide aux défis rencontrés. Dès lors, que peut-on entrevoir pour l'avenir à partir du chemin parcouru ?

À coup sûr :

- une consolidation du programme soutenu par un pilotage des données en continu ;
- le maintien d'une précieuse collaboration avec le milieu de la recherche qui permet l'ajustement de nos pratiques en tenant compte des données probantes ;
- une harmonisation de l'application du programme et des développements régionaux par le soutien offert aux régions et la mobilisation provinciale ;
- une refonte du Plan de cheminement vers l'autonomie (PCA) au moyen d'une application ludique telle que proposée par les jeunes, voire une « virtualisation » des outils incontournables du PQJ ;
- le développement et la mise en place d'un programme d'intégration socioprofessionnelle (ISP) régional centré sur la persévérance scolaire, le soutien à la formation et l'employabilité ;
- une responsabilité et un effort concertés autour de l'enjeu de la stabilité résidentielle ;
- un soutien en vue du développement d'un programme de transition à la vie adulte inspiré du PQJ et approprié à la réalité des communautés inuit du Grand Nord (en cours) ;
- pour les communautés des Premières Nations, une source d'inspiration au moment d'entreprendre l'implantation de leur programme fédéral des services de soutien post-majorité ;
- pourquoi pas un engouement au-delà des frontières envers notre programme pour le développement et l'application de cette approche, comme l'indiquent notamment les demandes d'accès au programme de la part de certaines provinces.

Tout compte fait, grâce à l'application du PQJ, un seul souhait nous anime : que la place accordée aux enfants et à la jeunesse au sein de la société soit de plus en plus importante.

Bibliographie

- Ansell, D. (2001), Where we are going tomorrow : Independent living research, dans K. A. Nollan et A. C. Downs (dir.), *Preparing Youth for Long-Term Success*, Washington, CWLA Press, p. 35-44.
- Arnau-Sabatés, L., Dworsky, A., Sala-Roca, J., et Courtney, M. E. (2021). Supporting youth transitioning from state care into adulthood in Illinois and Catalonia : Lessons from a cross-national comparison. *Children and Youth Services Review*, 120, 105755.
- Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) (2002). *Mémoire de l'Association des centres jeunesse du Québec à la Commission parlementaire des Affaires sociales sur le projet de loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, Montréal.
- Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) (2014). *Guide d'accompagnement pour la mise en œuvre du Plan de cheminement vers l'autonomie*, Montréal
- Avant, D. W., Miller-Ott, A. E., et Houston, D. M. (2021). "I Needed to Aim Higher :'' Former Foster Youths' Pathways to College Success. *Journal of Child and Family Studies*, 30(4), 1043-1058.
- Barreyre, J.-Y., Bouquet, B., Chantreau, A. et Lassus, P. (1995). *Dictionnaire critique d'action sociale*. Collection Travail social, Éditeur Paris : Bayard
- Best, J.I. et Blakeslee, J.E. (2020). Perspectives of youth aging out of foster care on relationship strength and closeness in their support networks. *Children and Youth Services Review*, 108, 1-8.
- Bilodeau, A. (2000). *Les conditions de qualité de la planification participative et de l'action en partenariat en santé publique : Le cas des priorités régionales 1995-1998 de Montréal-Centre*, Thèse de doctorat en sciences humaines appliquées, Université de Montréal, Montréal.
- Blakeslee, J. E., et Best, J. I. (2019). Understanding support network capacity during the transition from foster care : Youth-identified barriers, facilitators, and enhancement strategies. *Children and Youth Services Review*, 96, 220-230.
- Bourque, D. (2008). *Concertation et partenariat : Entre levier et piège du développement des communautés*. Presses de l'Université du Québec.
- Brisson, D., Wilson, J. H., Medina, E., Hughey, C., Chassman, S., et Calhoun, K. (2022). Experiences of Youth Transitioning Out of Juvenile Justice or Foster Care Systems : The Correlates of Successful Moves to Independence. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 39(1), 45-57.
- Bussièrès, E.-L., Dubé, M., St-Germain, A., Lacerte, D., Bouchard, P., et Allard, M. (2015). *L'efficacité et l'efficience des programmes d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et la préparation à la vie d'adulte*. Rapport de réponse rapide. Unité d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé et en services sociaux (UETMISS)/CIUSSS de la Capitale-Nationale, installation Centre jeunesse de Québec, Québec.
- Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ) (2021). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes : Rapport de la Commission*, Québec, <https://www.csdepj.gouv.qc.ca/accueil/>.

- Conseil Permanent de la jeunesse (2004). *Les jeunes en centres jeunesse prennent la parole*, Avis.
- Creed, P., Tilbury, C., Buys, N. et Crawford, M. (2011). The career aspirations and action behaviours of Australian adolescents in out-of-home-care. *Children and Youth Services Review*, 33(9), 1720-1729.
- Dallaire, N., Panet-Raymond, J. et Goyette, M. (2003). *Le partenariat dans un centre jeunesse à l'aune des approches-milieu*. Institut de recherche pour le développement social des jeunes.
- DEAU – Service des pratiques de pointe et des mandats nationaux (2023). *Proposition pour le développement d'une solution virtuelle : Innover ensemble au PQJ*, CIUSSS de la Capitale-Nationale, Québec.
- Dima, G. (2013). Employment of Young People Leaving Care : Outcomes and Counselling Programs. *Revista de Asistență Socială*, 1, 125-136.
- Doucet, M. M., Greeson, J. K. P., et Eldeeb, N. (2022). Independent living programs and services for youth «aging out» of care in Canada and the U.S. : A systematic review. *Children and Youth Services Review*, 142, 106630.
- Fournier, V., et Matte-Landry, A. (2023). *L'insertion professionnelle des jeunes ayant vécu un placement en protection de la jeunesse : une revue de la portée*. Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles, Québec, Canada.
- Gadbois, M.-E., Bruchesi, O., Senécal, M.-N., et Dubé, F. (2024). *La collaboration et le partenariat : Distinctions, caractéristiques et développement*. Dans F. Dubé, M.-H. Giguère et F. Kanouté (dirs), *La collaboration et le partenariat pour le bien-être et la réussite éducative en contexte de diversité* (pp. 13-21). Presses de l'Université du Québec.
- Gendreau, G. & Tardif, R. (1999). *La réadaptation en internat des jeunes de 12 à 18 ans – Une intervention qui doit retrouver son sens, sa place et ses moyens*, Rapport sur la réadaptation en internat des jeunes de 12 à 18 ans. Montréal, Association des centres jeunesse du Québec.
- Gendreau, G., Capuano, F., Duvauchel M, Gascon-Giard C. et Dendreau P.L. (2001). *Jeunes en difficulté et intervention psychoéducative*, Éditions Sciences et culture.
- Göbel, S., Hansmeyer, A., Lunz, M. et Peters, U. (2019). Occupational Aspirations of Care Leavers and their Pathways to Work. *Social Work & Society*, 17(2), 1-20.
- Gouvernement du Québec (2002). *Les familles avec adolescents, entre le doute et l'incertitude. Le rapport 2001-2002 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*. Québec : Conseil de la famille et de l'enfance, Repéré à <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/28674?docref=aaML12HGcifqRQWZzJ3jxA>.
- Gouvernement du Québec. (2024). *Quand la violence conjugale est au cœur de la vie de l'enfant : Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux 2024*. Repéré à https://www.santemonteregie.qc.ca/sites/default/files/2024/06/bilandpj2024web_12-06.pdf.
- Goyette, M. (1999). *L'analyse de pratiques partenariales dans le domaine de la santé mentale : Réflexions autour de l'équipe-itinérance-outreach du CLSC des Faubourgs*. Montréal : Rapport d'analyse de pratique, Maîtrise en travail social, École de travail social. Université de Montréal.
- Goyette, M. et Charbonneau, J. (2005). *Devis méthodologique de l'évaluation du projet d'intervention intensive en vue de préparer le passage à la vie autonome et d'assurer la qualification des jeunes des centres jeunesse du Québec*.

- Goyette, M., Bellot, C. et Panet-Raymond, J. (2006). *Le Projet Solidarité Jeunesse : Dynamiques partenariales et insertion des jeunes en difficulté*, Collection Problèmes sociaux & Interventions sociales, Livre 21, PUQ.
- Goyette, M., Blanchet, A., Tardif-Samson, A. et Gauthier-Davies, C. (2022). *Rapport sur les jeunes participants au Programme Qualification Jeunesse*. Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables : Montréal.
- Goyette, M., Royer, M.-N., Noël, V., Chénier, G., Poirier, C., Lyrette, É., et Charbonneau, J. (2007). *Projet d'intervention intensive en vue de préparer le passage à la vie autonome et d'assurer la qualification des jeunes des Centres jeunesse du Québec*. Rapport final d'évaluation. CNPC & ACJQ.
- Goyette, M. et Morin A. (2010). *Soutenir le passage à la vie adulte : le Programme qualification des jeunes, Pratique innovante auprès des jeunes en difficulté*, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Goyette, M. et Frechon, I. (2013). Comprendre le devenir des jeunes placés : la nécessité d'une observation longitudinale et représentative tenant compte des contextes socioculturel et politique. *Revue française des Affaires sociales*, 1-2, 164-180.
- Goyette, M. et Blanchet, A. (2018). *Étude sur le devenir des jeunes placés : Rapport sommaire de la vague 1*, Chaire de recherche sur l'Évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ).
- Goyette, M., Blanchet, A. et Bellot, C. (2019a). *Étude sur le devenir des jeunes placés : Le rôle de l'instabilité des trajectoires sur les transitions à la vie adulte*, Chaire de recherche sur l'Évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ).
- Goyette, M., Blanchet, A., Bellot, C. et Silva-Ramirez, R. (2019b). *Étude sur le devenir des jeunes placés : Stabilité résidentielle, instabilité résidentielle et itinérance des jeunes quittant un placement substitut pour la transition à la vie adulte*, Chaire de recherche sur l'Évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ).
- Goyette, M., Blanchet, A., Bellot, C., Boisvert-Viens, J. et Fontaine, A. (2022). *Itinérance, judiciarisation et marginalisation des jeunes ex-placés au Québec*, Chaire de recherche sur l'Évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ).
- Gray, B. (1985). Conditions facilitating interorganizational collaborations. *Human Relations*, 38, 911-936.
- Groupe de travail sur la politique de placement en milieu familial (Rapport Cloutier) (2000). *Familles d'accueil et intervention jeunesse*, Beauport, Centre jeunesse de Québec.
- Häggman-Laitila, A., Salokkila, P., et Karki, S. (2018). Transition to adult life of young people leaving foster care : A qualitative systematic review. *Children and Youth Services Review*, 95, 134-143.
- Hébert, S.T. et Descary, G. (2023a). *Exploration du pouvoir d'agir selon la perspective d'intervenants en protection de la jeunesse*, Présentation dans le cadre des conférences-midis de l'Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUJD).
- Hébert, S.T., Descary, G., Potvin, J C. et Jobin, P. (2023b). Exploring empowerment from the perception of child welfare practitioners : Opening a new time horizon. *Residential Treatment for Children and Youth*, 40(1), 109-129.
- Hokanson, K., Golden, K.E., Singer, E. et Berzin, S.C. (2020). "Not Independent Enough" : Exploring the Tension Between Independence and Interdependence among Former Youth in Foster Care who are Emerging Adults. *Child Welfare*, 97(5), 141-157.

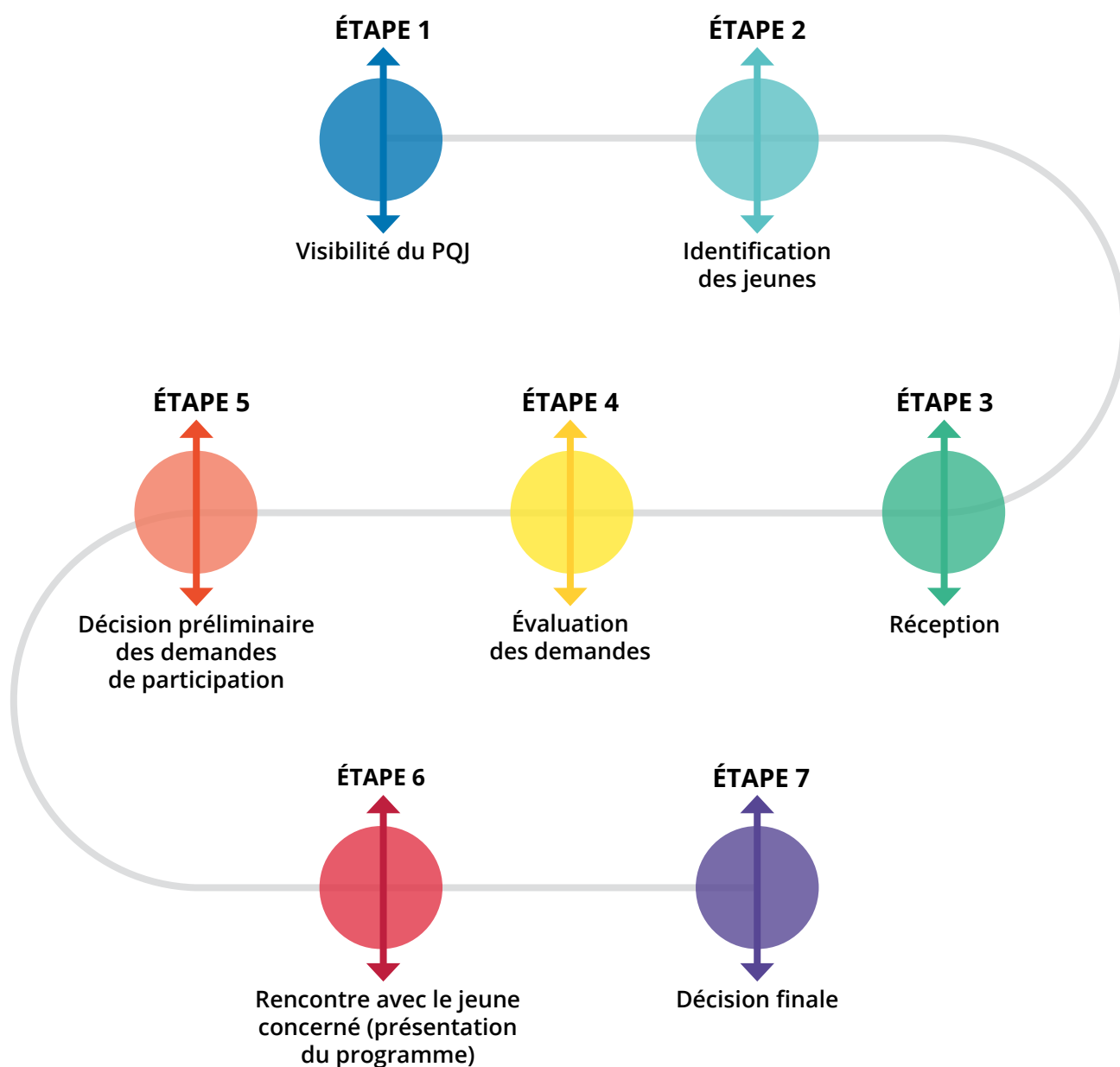
- Institut de la statistique du Québec (1998-2017). *Fichier maître final « E18 »*, Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ).
- Institut national de santé publique du Québec. (2019). *Surveillance du trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) au Québec*. Repéré à https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2535_surveillance_deficit_attention_hyperactivite.pdf.
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (2018), *Portrait des pratiques visant la transition à la vie adulte des jeunes résidant en milieu de vie substitut au Québec*, Gouvernement du Québec.
- Kääriälä, A., Haapakorva, P., Pekkarinen, E. et Sund, R. (2019). From care to education and work? Education and employment trajectories in early adulthood by children in out-of-home care. *Child Abuse and Neglect*, 98, 104144.
- Komljenovic, J., Esposito, T., et Goyette, M. (2022). L'efficacité des programmes de préparation à la vie adulte pour les jeunes placés concernant les dimensions de l'emploi, du logement et du réseau social. *Canadian Social Work Review*, 39(2), 49.
- Lamoureux, J. (1994). *Le partenariat à l'épreuve : l'articulation paradoxale des dynamiques institutionnelles et communautaires dans le domaine de la santé mentale*. Montréal : Éditions Saint-Martin.
- Leal-Ferman, P. A., Weight, C., et Latimer, E. (2023). Programs and services offered to young people transitioning out of care in Canada : a literature review. *International Journal of Child, Youth and Family Studies*, 14(1), 7-29.
- Lebeau, A., Vermette, G., et Viens, C. (1997). *Bilan de l'action intersectorielle et des pratiques en promotion de la santé et en prévention des toxicomanies au Québec*. Québec : MSSS. Direction de la planification et de l'évaluation.
- Le Bossé, Y. (2007). *L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir : une alternative crédible ?* Site de l'Association nationale des assistants de service social (ANAS). Repéré à <https://www.anas.fr/attachment/103948>.
- Lemieux, N., et Lanctôt, P. (1995). *Commencer sa vie d'adulte à l'aide sociale*, ministère de la Sécurité du revenu, Gouvernement du Québec.
- Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, LQ 2015, c 1, <https://canlii.ca/t/69n87>.
- Loi sur la protection de la jeunesse*, chapitre P-34.1. Disponible à : [P-34.1 - Loi sur la protection de la jeunesse](#)
- Lo Presti, A. et Pluviano, S. (2016). Looking for a route in turbulent waters : employability as a compass for career success. *Organizational Psychology Review*, 6(2), 192-211.
- Lo Presti, A., Ingusci, E., Magrin, M.E., Manuti, A. et Scrima, F. (2019). Employability as a compass for career success : development and initial validation of a new multidimensional measure. *International Journal of Training and Development*, 23(4), 253-275.
- Maunaye, E. (2000). Passer de chez ses parents à chez soi : entre attachement et détachement. *Lien social et Politiques – RIAC*, 43, 59-66.
- Mayer, R. et Goyette, M. (2000). Politiques sociales et pratiques sociales au Québec depuis 1960, dans Jean-Pierre Deslaurier et Yves Hurtubise, dir. *Introduction au travail social*. Saint-Nicolas, PUL : 35-67.

- Melkman, E. P., et Sulimani-Aidan, Y. (2024). Shaping the Future Orientation of At-Risk Young Adults : The Role of Social Networks. *Emerging Adulthood*, 21676968241288277.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2012). *Cadre de référence ministériel d'évaluation de la performance du système public de santé et de services sociaux à des fins de gestion*, Direction générale de la planification, de la performance et de la qualité
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2013). *Cadre de référence pour une pratique rigoureuse de l'intervention de réadaptation auprès des jeunes et leurs parents et en CJ*, Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Morin, A. (2006). *Les compétences spécifiques à l'éducateur PQJ*, Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ).
- Nollan, K. A. (2000), What works in independent living preparation for youth in out-of-home care, dans Kluger, M. P., G. Alexander, et P. A. Curtis (dir.), *What Works in Child Welfare*, Washington, CWLA Press, p. 195-204.
- O'Donnell, R., Hatzikiriakidis, K., Mendes, P., Savaglio, M., Green, R., Kerridge, G., Currie, G., et Skouteris, H. (2020). The impact of transition interventions for young people leaving care : A review of the Australian evidence. *International Journal of Adolescence and Youth*, 25(1), 1076-1088.
- Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec (OPTSQ) (1996). *De la multidisciplinarité vers l'interdisciplinarité*. Montréal : OPTSQ.
- Panet-Raymond, J., et Bourque, D. (1991). *Partenariat ou Pater-nariat ? La collaboration entre établissements publics et organismes communautaires œuvrant auprès des personnes âgées à domicile*. Montréal : groupe de recherche en développement communautaire.
- Pauzé, R., Toupin, J., Déry, M., Mercier, H., Joly, J., Cyr, M., Cyr, F., Frappier, J-Y., Chamberland, C. et Robert, M. (2004). *Portrait des jeunes âgés de 0 à 17 ans référés à la prise en charge des Centres jeunesse du Québec, leur parcours dans les services et leur évolution dans le temps*. Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Groupe de recherche sur les inadaptations sociales de l'enfance. 41p.
- Paquette, F. (2000). *L'approche milieu aux Centres jeunesse de Montréal*. Montréal : CJM.
- Pigeon, M., Jobin, L., et Simard, J. (2017). *Le soutien à l'action intersectorielle favorable à la santé : Stratégie ministérielle*. Ministère de la Santé et des Services sociaux, et Direction des communications. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2876962>
- Potvin, P. (2015). La psychoéducation, *Psychoéducation – Éducation Société*, <https://pierrepotvin.com/wp/la-psychoeducation-2/>.
- Powell-Taylor, E., Rossing, B., et Geran, J. (1998). *Evaluating Collaboratives. Reaching the Potential*. Madison, Wisconsin : University of Wisconsin Extension.
- Pryce, J., Napolitano, L. et Samuels, G.M. (2017). Transition to Adulthood of Former Foster Youth : Multilevel Challenges to the Help-Seeking Process, *SAGE Journals*, January 17.
- Québec (1987). *Pour un partenariat élargi. Projet de politique de santé mentale pour le Québec*. (Rapport Harnois). Québec, Les Publications du Québec.
- Québec (1988). *Rapport de la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux*. (Rapport Rochon). Québec : Les Publications du Québec.

- Québec (1992). *La Politique de la santé et du bien-être*. Québec, Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.
- René, J.-F., Goyette, M., Bellot, C., Dallaire, N., et Panet-Raymond, J. (2001). L'insertion socioprofessionnelle des jeunes : le prisme du partenariat comme catalyseur de la responsabilité. *Lien social et Politiques*, (46), 125-139. <https://doi.org/10.7202/000328ar>
- Rogers, R. (2011). « "I remember thinking, why isn't there someone to help me ? Why isn't there someone who can help me make sense of what I'm going through ?" : Instant adulthood' and the transition of young people out of state care. » *Journal of Sociology*, 47(4), 411-426.
- Rouffignat, J., Dubois, L., Panet-Raymond, J., Lamontagne, P., et Cameron, S. (2001). *Les alternatives vers le développement social : la sécurité alimentaire dans les régions du Québec*. Ste-Foy : Rapport de recherche. Université Laval.
- Sapiro, B. F. (2018). *Closed off and opening up : The relational experiences of transition-age youth living with mental health difficulties* (Thesis). The State University of New Jersey.
- Schneider, R. (1989). *Gestion par concertation*. Montréal : Agence de l'ARC, inc.
- Simard, M.-C., Chouinard-Thivierge, S. et Tanguay, P. (2023). La réadaptation au cœur de nos préoccupations : portrait et analyse des besoins d'adolescents hébergés en centre de réadaptation et en foyer de groupe. *Criminologie*, 56(1), 215-244. <https://doi.org/10.7202/1099012ar>
- Sourmais L. et Pallez A. (2015). Mieux préparer et accompagner les « jeunes sortants » de la protection de l'enfance et de la Protection judiciaire de la jeunesse pour une réelle inclusion sociale. *Vie sociale*, 12(4) : 185-201.
- Starr, M., Cordier, R., Pakpahan, E., Robinson, M., Speyer, R., et Chung, D. (2024). Understanding how young people transitioning from out-of-home care acquire and develop independent living skills and knowledge : A systematic review of longitudinal studies. *PLOS ONE*, 19(6), e0304965.
- Strolin-Goltzman, J. P., et coll. (2016). « A mixed method study on educational well-being and resilience among youth in foster care. » *Children and Youth Services Review*, 70, 30-36.
- Sulimani-Aidan, Y. (2018). Present, protective, and promotive : Mentors' roles in the lives of young adults in residential care. *American Journal of Orthopsychiatry*, 88(1), 69-77.
- Sulimani-Aidan, Y. and E. Melkman (2018). "Risk and resilience in the transition to adulthood from the point of view of care leavers and caseworkers." *Children and Youth Services Review*, 88, 135-140.
- Vachon, B. (1994). *Le développement local : théorie et pratique*. Boucherville : Gaëtan Morin.
- Vallerie, B. et Le Bossé, Y. (2006). Le développement du pouvoir d'agir (empowerment) des personnes et des collectivités : de son expérimentation à son enseignement. *Les sciences de l'éducation pour l'Ère nouvelle*, No.3, Vol. 39, 87-100.
- Verspieren, P. (1984). *Face à celui qui meurt*, Les Éditions Desclée de Brouwer, Paris. White, D. (1994). La gestion communautaire de l'exclusion, *RIAC*, 32, automne : 37-50.

Annexes

Annexe A – Processus de sélection des jeunes



Annexe B – Présentation du PQJ aux jeunes

Objectifs	• Accompagner les jeunes dans LEUR projet de transition à la vie adulte (TVA) • Développer des compétences à la vie adulte • Respect du rythme
Approche	• Développement du pouvoir d'agir : Prendre du pouvoir sur LEUR projet et les décisions qui les concernent • Collaboration avec leur réseau familial et social, les partenaires, les services professionnels, etc. • Approche axée sur les forces, approches milieu et réduction des méfaits. • Accompagnement qui combine l'éducation, la connaissance de soi offrant guide et soutien (« Faire avec » vers « Faire faire »).
Volontariat	• La décision leur revient d'accepter ou non le service • Proposer des alternatives s'ils refusent l'accompagnement PQJ
Outils PQJ	• Incontournables, soutiennent la démarche d'accompagnement, aident à planifier, à s'organiser, à assurer une ligne directrice de l'intervention pour mettre en action leur projet
Intensité de service	• Fréquence hebdomadaire, 3 contacts par semaine dont 1 en présentiel
Durée	• PQJ Programme régulier 16-19 ans : 3 ans • PQJ Passage vie adulte 17+ : Durée à déterminer avec les jeunes en fonction de leur projet, de leurs besoins et de leurs capacités. Le plan de transition pourrait favoriser cette démarche
Donner le pouvoir d'agir dès maintenant	• Laisser un temps de réflexion pour répondre et annoncer leur décision de participer ou non au PQJ. Si refus, confirmer leur compréhension de l'accompagnement • Laisser nos coordonnées pour annoncer leur réponse, relancer au besoin, rencontrer de nouveau au besoin

Annexe C – Compétences spécifiques de l'intervenant PQJ

On dénombre 14 compétences particulières pour maîtriser l'application du PQJ.

1. L'intervenant reconnaît que le passage à la vie adulte représente une étape charnière du développement du jeune. Pour l'aider à y faire face avec succès, il veille à la préparation émotionnelle du jeune, en l'accompagnant dans la prise de conscience de ce que signifie pour lui le passage à la vie adulte.
2. L'intervenant connaît et comprend les différentes composantes du programme PQJ : il met en œuvre les étapes du programme et utilise les outils en individualisant son approche, afin que chaque jeune puisse accorder le sens souhaité à son « projet de vie adulte ».
3. L'intervenant reconnaît l'importance de développer un lien significatif avec le jeune et y consacre le temps et les moyens requis.
4. L'intervenant est capable de respecter le rythme du jeune et de l'amener à se structurer à l'intérieur d'une démarche par « petits pas », assurant le succès vers la qualification et l'apprentissage à la vie adulte. Il sait, notamment, composer avec les périodes d'inaction du jeune.
5. L'intervenant comprend et respecte son mandat, ainsi que les différences entre son rôle et celui des autres acteurs. Il sait aussi en reconnaître les limites. Il est capable de créer un réseau de partenaires internes (équipes régulières des centres jeunesse DPJ et Directions Programme jeunesse) et externes (acteurs du milieu) en vue d'aider le jeune dans la réalisation de son « projet de vie adulte ».
6. L'intervenant est capable d'accompagner le jeune dans l'élaboration d'un « projet de vie adulte » qui tient compte à la fois de ses intérêts et de ses capacités. L'intervenant est capable de percevoir les forces, les limites et les centres d'intérêt du jeune et de les utiliser comme plateforme pour son intervention.
7. L'intervenant connaît et comprend les rôles et les responsabilités des différentes ressources de la communauté susceptibles de prendre le relais auprès du jeune. Il sait diriger le bon jeune vers la bonne ressource et au bon moment.
8. L'intervenant a comme préoccupation première de faciliter le développement du pouvoir d'agir (*l'empowerment*) du jeune. Pour ce faire, il l'accompagne et le guide dans sa prise en charge de son projet de vie adulte.
9. À partir de ce qu'il observe et des résultats obtenus, l'intervenant sait donner du *feedback* (rétroaction) au jeune sur ce qu'il doit faire pour parvenir à réaliser son projet de vie adulte. De plus, il veille à soutenir la motivation du jeune, tout en respectant son rythme.
10. L'intervenant a la capacité de travailler de façon individuelle et autonome en planifiant et en organisant ses tâches en fonction de la mission du programme et du rôle qui lui est confié.
11. L'intervenant connaît et comprend les facteurs qui maximisent le transfert des apprentissages. Il a recours à des stratégies reconnues efficaces pour le transfert des apprentissages dans le cadre d'activités individuelles ou de groupe.
12. L'intervenant sait reconnaître la présence de facteurs émotionnels et comportementaux susceptibles d'entraver l'insertion sociale et professionnelle du jeune et s'en sert comme levier dans son intervention.

13. L'intervenant comprend et accepte de gérer les risques inhérents à la démarche d'autonomie préconisée au PQJ, tout en s'assurant d'arrimer son intervention à celle de ses principaux partenaires (internes et/ou externes).
14. L'intervenant comprend et encadre le processus d'employabilité de qualification afin d'accompagner le jeune dans les différentes étapes menant à son insertion sociale et professionnelle.

Acquérir les compétences pour se qualifier comme intervenant PQJ requiert un investissement et une motivation considérables. Aussi est-il sage, avant de postuler à un tel poste, de bien réfléchir à ses intérêts, capacités et ambitions. À cette fin, la grille suivante a été préparée pour faciliter la réflexion et soutenir la prise de décision.

Annexe D – Grille de réflexion pour les intervenants postulants au PQJ

La présente grille a été conçue essentiellement dans le but de guider la réflexion de ceux et celles qui songent à postuler aux postes d'éducatrices et d'éducateurs PQJ. Elle n'est pas destinée à jouer un rôle de sélection du personnel pour le secteur des ressources humaines.

Les questions s'inspirent directement des compétences requises et s'appuient sur les conditions de succès énoncées dans LE Guide d'application du Programme.

Ces questions se regroupent autour de quatre grands axes de réflexion :

- la notion d'accompagnement ;
- le partenariat ;
- l'autonomie personnelle et professionnelle ;
- les spécificités du PQJ.

L'intervenant est invité à s'interroger sur les compétences qu'il possède déjà ou qu'il serait prêt à développer. Ultiment, il s'agit d'examiner s'il se réalisera dans cette fonction, s'il y sera heureux. C'est aussi une façon de tenter de déterminer s'il lui est possible d'acquérir, de façon réaliste, ce qui lui manque pour amorcer le plan de perfectionnement ou le développement professionnel requis.

La notion d'accompagnement :

- Suis-je en mesure de considérer les jeunes que j'aurai à accompagner comme des adultes en devenir et de les traiter en conséquence ? Suis-je à l'aise dans un rôle d'accompagnateur face à un jeune qui effectue progressivement son passage à la vie adulte ? Le principe du développement du pouvoir d'agir (*l'empowerment*) me met-il mal à l'aise ?
- Est-ce que je considère avoir une sécurité personnelle et professionnelle suffisante pour être en mesure d'assumer certains risques cliniques et accorder aux jeunes qui me seront confiés la marge de manœuvre requise dans un programme tel le PQJ ?
- Suis-je capable de respecter le rythme du jeune, ses limites, ses périodes d'inaction, son évolution par petits pas, voire en dents de scie, et d'y adapter mes stratégies d'accompagnement afin de favoriser sa mobilisation ?
- Est-ce que je me sens capable d'accepter et de composer avec les ruptures de contacts initiées par le jeune, sans le lâcher, tout en demeurant engagé dans son suivi ?
- Est-ce que je suis prêt à assurer la stabilité requise par le programme, sur une période de trois ans, auprès des jeunes que j'aurai à accompagner ?
- Est-ce que je connais bien les facteurs qui maximisent le transfert des apprentissages et est-ce que je suis particulièrement motivé à utiliser les stratégies reconnues pour réaliser ce transfert ?

Les partenariats :

- Suis-je conscient que, dans le cadre du PQJ, le travail avec différents partenaires sera au cœur de mon action ? Est-ce que j'ai le goût d'investir dans cette forme d'intervention ?
- Est-ce que je considère avoir des aptitudes pour cibler les partenaires susceptibles d'aider à la réalisation des objectifs des jeunes inscrits au PQJ ? Pour établir les contacts avec ces partenaires ? Et pour les mobiliser autour d'objectifs communs ?

- Est-ce que j'aime travailler avec des intervenants qui ont des profils distincts du mien ou qui appartiennent à d'autres organisations ? Est-ce que je sais faire preuve d'ouverture à la différence : de culture organisationnelle, de philosophie d'intervention, de rôle et de responsabilités ?
- Suis-je ouvert au partage des rôles et responsabilités, et à l'aise avec celui-ci, face à un même jeune ? Suis-je à l'aise de travailler en complémentarité avec les intervenants déjà au dossier ?
- Est-ce que je dispose d'une bonne capacité de confronter mes façons de faire, de les discuter avec les partenaires, de les réajuster, si nécessaire ? Est-ce que j'ai des aptitudes pour la conciliation, la résolution de conflits ? Suis-je habile à favoriser des consensus ?
- Suis-je considéré comme respectueux de l'opinion d'autrui ?
- Suis-je capable de loyauté et de respect des décisions prises en équipe, même si cela me demande des concessions ou des ajustements ?

L'autonomie personnelle et professionnelle :

- Suis-je stimulé par le fait de disposer d'une autonomie importante dans ces nouvelles fonctions et est-ce que je considère avoir les capacités requises ?
- Est-ce que j'estime avoir un très bon sens de l'organisation, de la planification et de la gestion du temps ?
- Est-ce que je dispose des aptitudes requises pour concilier des exigences en apparence contradictoires, soit une plus grande autonomie professionnelle, un travail en partenariat et un cadre d'intervention rigoureux ?

Les spécificités du PQJ :

- Est-ce que j'ai pris connaissance des outils cliniques spécifiques du PQJ et suis-je motivé à en comprendre le sens et les apprentissages associés ainsi qu'à développer les habiletés requises pour en maximiser l'utilisation ?
- Est-ce que je possède un intérêt particulier pour l'accompagnement des jeunes dans l'apprentissage, au quotidien, des habiletés de vie adulte (ex. : hygiène domestique et entretien d'un appartement ; gestion budgétaire ; gestion du temps) ? Est-ce que j'ai aussi un intérêt particulier pour tout ce qui a trait au développement d'habiletés liées à la qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle (ex. : persévérance scolaire, recherche d'emploi ou intégration dans un programme de formation ; organisation de sa vie de façon à respecter un horaire d'études ou de travail ; respect des règles et de l'autorité liées au travail, etc.) ?
- Suis-je motivé à développer une expertise qui me distinguera comme intervenant et serais-je disposé à mettre cette expertise à contribution, dans le cadre du soutien et du développement requis par le Programme ?
- Est-ce que je me considère comme quelqu'un de créatif, de capable de sortir des sentiers battus et d'innover ? Est-ce que j'ai une bonne capacité d'adaptation aux réalités nouvelles ?
- Suis-je stimulé par l'idée de centrer mon action sur le milieu de vie du jeune ? D'avoir des contacts réguliers avec la famille naturelle et avec les autres ressources de la communauté ?

